

**DEUXIEME PARTIE.  
LA REPRESENTATION CHRETIENNE DU CORPS  
CHEZ SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE  
OU L'HABITUS LASALLIEN.**

INTRODUCTION.

Nous avons montré qu'il n'existait pas UNE représentation chrétienne du corps, mais plutôt un ensemble d'invariants récurrents, que l'on peut mettre en évidence à travers les siècles, sans pour cela les trouver cristallisés en un seul homme, qui deviendrait alors l'archétype du chrétien. A la lumière de ce constat, il est intéressant de connaître maintenant la représentation chrétienne du corps propre à Saint Jean-Baptiste de La Salle, ou encore les habitus vertueux qui, selon lui, sont importants, dans la perspective d'une véritable vie de chrétien et qu'il désire voire acquérir par les écoliers dans leur corps ... donc dans leur âme.

**CHAPITRE IV..  
UN CORPS DE CHRETIEN POUR  
MONSIEUR DE LA SALLE ET SES FRERES.**

La finalité de l'Institut est donc de dispenser une éducation chrétienne gratuite aux enfants des pauvres et des artisans. Ce que recouvre cette notion de chrétien chez Saint Jean-Baptiste de La Salle et quelle en est sa traduction, son expression à l'égard de son propre corps et de celui de ses Frères, telles sont les interrogations auxquelles nous allons nous efforcer de répondre.

#### I. ETRE CHRETIEN POUR JEAN BAPTISTE DE LA SALLE.

Dans sa sixième Méditation pour le Temps de la Retraite, Jean-Baptiste de La Salle exprime ses convictions sur ce qu'est un chrétien. Celles-ci prennent place dans une réflexion sur le rôle du maître.

*"Non seulement Dieu se sert d'eux  
pour délivrer ceux qu'il confie de la  
puissance des ténèbres, et pour les faire avancer  
dans sa connaissance, mais aussi pour les aider  
à vivre d'une manière digne de Dieu,  
en sorte qu'ils lui soient agréables en toutes choses,  
et qu'ils fructifient en toutes sortes de bon -  
nes oeuvres ; ils sont zélés pour leur bien, en  
vertu de la commission qu'ils ont reçue de  
Dieu le Père des lumières et de tous biens ;  
ils contribuent autant qu'ils le peuvent à les rendre  
dignes de participer au sort des Saints"*<sup>1</sup>

Nous savons que l'enfant qui fréquente l'école lasallienne est, de façon habituelle, baptisé. Preuve en est que, lors de l'inscription, on demande simplement s'il est confirmé et s'il communie<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> MIR. Sixième Méditation. p 30.

<sup>2</sup> CE (1720). p 257.

régulièrement. De ce fait, comme l'indique de La Salle, il a été préservé " de la puissance des ténèbres". Mais le baptême n'est pas suffisant, d'où l'utilisation de la forme "non seulement". Il faut de plus que les enfants aient la connaissance de Dieu. Cet enseignement des contenus, ce sera aux Frères de le réaliser. La nécessité de procéder à cette transmission est montrée par l'emploi de "et". Toutefois, cela ne suffit toujours pas à faire d'un écolier un chrétien. Il faut tout autant "vivre d'une manière digne de Dieu". Le Frère - Enseignant a donc le devoir de faire vivre chrétiennement les élèves. L'instruction n'a de sens que suivie d'une vie conforme à la doctrine chrétienne. *"La foi n'est pas un pur "savoir" : elle doit informer et diriger toute l'existence"*<sup>1</sup>. C'est seulement à l'issue de ce parcours initiatique que l'Homme, l'écolier, pourront "participer au sort des saints", en d'autres termes être sauvés.

Ce schéma directeur, qui rend compte de ce que doivent faire et être l'Homme et l'enfant pour avoir la possibilité de se revendiquer comme chrétiens, nous allons en reprendre chacune des étapes et articulations, pour découvrir plus précisément la pensée lasallienne.

### **1§. Le terme chrétien dans les écrits du Fondateur des Frères des Ecoles chrétiennes.**

Le frère C. Bueno<sup>2</sup> identifie 783 fois le mot chrétien dans les écrits du Fondateur. Dans la majorité des cas, il s'y trouve comme substantif (519) ou adjectif (244). On le trouve aussi, mais de façon plus rare, comme adverbe - chrétiennement - (17) ou comme dérivé - chrétienté - (3). Pour ce qui est de notre corpus de recherche, la fréquence se répartit ainsi :

---

<sup>1</sup> M. SAUVAGE. Les citations néotestamentaires dans les Méditations pour le Temps de la Retraite. CAHIERS LASALLIENS NUMERO UN. 1959. p 28.

<sup>2</sup>F. CARMELO BUENO. Chrétien. IN TIEMES LASALLIENS VOLUME UN. FRERES DES ECOLES CHRETIENNES. ROME. 1993. pp. 115 à 120

RC. LES REGLES DES FRERES DES ECOLES. CL 25. (16).

DA. DB. DC. LES DEVOIRS D'UN CHRETIEN ENVERS DIEU ET LES MOYENS DE BIEN S'EN ACQUITTER. CL 20, 21, 22. (257).

G.A. GRAND ABREGE DES DEVOIRS D'UN CHRETIEN ENVERS DIEU. CL 23. (55).

PA. PETIT ABREGE DES DEVOIRS D'UN CHRETIEN ENVERS DIEU. CL 23. (1).

R.B. REGLES DE LA BIENSEANCE ET DE LA CIVILITE CHRETIENNE. CL 19. (63).

MTR. MEDITATIONS POUR LE TEMPS DE LA RETRAITE CL 13. (30).

MDF. MEDITATIONS POUR LES DIMANCHES ET LES PRINCIPALES FETES DE L'ANNEE CL 12. (90).

R. RECUEIL DE DIFFERENTS PETITS TRAITES A L'USAGE DES FRERES DES ECOLES CHRETIENNES. CL 16. (21).

E. EXERCICES DE PIETE QUI SE FONT PENDANT LE JOUR DANS LES ECOLES CHRETIENNES CL 18. (6).

CE. LA CONDUITE DES ECOLES. CL 26. (34).

L. LES LETTRES. (13).

A la lecture de ces nombres, on peut aisément percevoir que le vocable CHRETIEN revient très souvent dans les écrits spécifiquement catéchistiques et pastoraux : DA, DB, DC, GA, PA, E, puisqu'on l'y trouve 482 fois. Il apparaît de façon notable - 93 fois - dans les ouvrages pédagogiques : RB et CE. Ces données statistiques montrent de façon opérante que le projet de de La Salle, est, de façon indubitable, marqué du "Sceau du christianisme"<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> IDEM, p 115.

## §2. Qu'est-ce qu'être chrétien pour J. Baptiste de La Salle ?

Au delà des chiffres, qu'est-ce qu'être chrétien ? Pour lui, c'est "être disciple de Jésus-Christ"<sup>1</sup>. C'est aussi être baptisé. Par le Baptême, l'enfant a fait alliance<sup>2</sup> avec Dieu. De ce fait, il est devenu enfant de Dieu. Le baptême permet d'obtenir la rémission des péchés commis avant le sacrement. Pour de La Salle, "tous les hommes depuis Adam ont été souillés de ce malheureux péché"<sup>3</sup> qui est le péché originel. "Le Baptême est un sacrement qui efface le péché originel, et qui nous fait chrétiens, enfants de Dieu et de l'Eglise"<sup>4</sup>.

A la suite de ce premier sacrement, le véritable chrétien sera celui qui fera allégeance à l'Eglise catholique<sup>5</sup>. Avec cette précision, le Fondateur se fait, bien entendu, l'écho de la controverse protestante. Puis ce chrétien catholique va devoir s'acquitter d'un certain nombre d'obligations qui seront les signes extérieurs de son identité.

- Assister à la messe et au service Divin.
- Recevoir les sacrements de l'Eglise.
- Recevoir la Parole de Dieu dans les églises catholiques.
- Réciter la profession de foi de l'Eglise catholique.
- Faire le signe de la croix.<sup>7</sup>

Mais ce n'est pas tout ; il faut que le chrétien connaisse Dieu. Le Savoir divin recouvre deux séries de contenus. C'est ainsi que les Mystères de la religion<sup>8</sup>, et les Maximes de l'Evangile<sup>9</sup> doivent être

---

<sup>1</sup> GA. Instruction I. p 304.

<sup>2</sup> M. SAUVAGE. Les citations néotestamentaires dans les Méditations pour le Temps de la Retraite CAHIERS LASALLIENS NUMERO UN. 1959. p 56.

<sup>3</sup> DA. Second traité du second devoir d'un chrétien, qui est d'aimer dieu. Chapitre XIII. p 163.

<sup>4</sup> GA. Instruction XXII. p 390.

<sup>5</sup> GA. Instruction I. p 305.

<sup>7</sup> IDEM. p 305

<sup>8</sup> DA. Première partie des deux devoirs d'un chrétien envers Dieu, qui sont de le connaître et de l'aimer. Chapitre I. p 4.

<sup>9</sup> MTR. Dixième Méditation. p 51.



connus. Les Mystères, c'est le dogme, ou encore les Vérités spéculatives<sup>1</sup>. Les Maximes, ce sont les vérités pratiques. Elles ont trait à ce que l'on doit savoir au sujet de la conduite. De cette distinction cruciale, voici ce que dit Jean-Baptiste de La Salle :

*D. "Combien y a-t-il de vérités que l'Eglise nous propose et ordonne de croire ?*

*R. Il y en a de deux sortes, des vérités spéculatives et des vérités pratiques.*

*D. Qu'est-ce que les vérités spéculatives [...] ?*

*R. Ce sont celles que nous devons seulement croire : par exemple, qu'il n'y a qu'un Dieu.*

*D. Qu'est-ce qu'on entend par les vérités pratiques que l'Eglise ordonne de croire :*

*R. Ce sont celles que nous devons non seulement croire, mais aussi pratiquer ; par exemple ;*

*qu'il faut pardonner à ses ennemis et leur faire du bien.*

*D. Quelles sont les vérités pratiques que l'Eglise nous propose et ordonne de croire ?*

*R. Ce sont celles que Jésus-Christ Notre Seigneur a enseignées dans son Saint Évangile, et toutes celles qui nous sont proposées dans l'Écriture Sainte"<sup>2</sup>.*

Outre qu'il n'y a qu'un Dieu, quels sont les autres Mystères ou vérités spéculatives que tout chrétien doit connaître ?

*"Qu'il n'y a qu'un seul Dieu en trois personnes, le Père, le Fils et le Saint-Esprit : Que le Fils de Dieu, la seconde personne de la très Sainte Trinité s'est fait homme et est mort en croix, pour nous retirer du péché, et nous délivrer des peines d'Enfer : Qu'après cette vie il y*

---

<sup>1</sup> IDEM. Cinquième Méditation. p 24.

<sup>2</sup> DB. Première partie des devoirs d'un chrétien envers Dieu. Premier traité. Instruction II. pp. 13, 14.

*aura un Paradis [...] et un enfer [...] si on ne croit distinctement et clairement tous ces mystères, on ne peut être sauvé”<sup>1</sup>.*

Ces principaux Mystères doivent être le sujet de l’instruction catéchistique. Croire en eux, comme l’indique Jean-Baptiste de La Salle, cela figure parmi les principaux devoirs d’un chrétien envers Dieu. Les parents sont obligés par le Quatrième Commandement d’enseigner soit eux-mêmes, soit par d’autres, ces principaux Mystères à leurs enfants<sup>2</sup>. S’instruire de ceux-ci est une préparation indispensable pour les adultes qui désirent se faire baptiser<sup>3</sup> ; obtenir la première communion<sup>4</sup> ou encore les sacrements de confirmation<sup>5</sup> ou du mariage<sup>6</sup>. Ne pas les connaître entraîne un refus d’absolution<sup>7</sup> et, si l’on ne croit pas à l’un ou l’autre d’entre eux, c’est un argument suffisant pour être considéré comme un hérétique<sup>8</sup>. Pourtant, bien que ces vérités spéculatives participent de façon cruciale au projet chrétien du Fondateur, elles ne peuvent faire l’économie d’être accompagnées des vérités pratiques, ou encore Maximes. Pour être fidèles à la mission qu’ils ont acceptée, les Frères ne peuvent en effet se satisfaire de la transmission d’un catéchisme orthodoxe. L’apprentissage de formules, de définitions, ne peut rendre compte en totalité de l’alliance contractée avec Dieu. Initier les écoliers à la vie chrétienne exige, comme le dit J. Pungier<sup>9</sup>, autre chose du maître que de savoir enseigner. Il lui faut devenir un guide pour l’agir. La connaissance des principes de vie, ils vont la puiser dans l’Evangile. Puis, ces maximes,

---

<sup>1</sup> DA. Première partie des deux devoirs d’un chrétien envers Dieu. Qui sont de le connaître et l’aimer. Chapitre premier. p 4

<sup>2</sup> DA. Second traité du second devoir d’un chrétien qui est d’aimer Dieu. Chapitre IV. p 125

<sup>3</sup> DA. Seconde partie des moyens de se bien acquitter de ses devoirs envers Dieu. Chapitre II. p 225

<sup>4</sup> DA. Second traité du second devoir d’un chrétien qui est d’aimer Dieu. Chapitre XII. p 156

<sup>5</sup> DA. Seconde partie des moyens de se bien acquitter de ses devoirs envers Dieu. Chapitre IV. p 240.

<sup>6</sup> DA. Seconde partie des moyens de se bien acquitter de ses devoirs envers Dieu. Chapitre X. p 388.

<sup>7</sup> DA. Seconde partie des moyens de se bien acquitter de ses devoirs envers Dieu. Chapitre VII. p 319.

<sup>8</sup> DB. Première partie des devoirs d’un chrétien envers Dieu. Premier traité. pp. 12. 13.

<sup>9</sup> J. PUNGIER. Jean-Baptiste de La Salle. Le message de son catéchisme. FRERES DES ECOLES CHRETIENNES. ROME. 1984. p 155.

qui sont autant de normes de jugement et de règles pour l'action, les élèves vont devoir les acquérir, les interioriser, créant ainsi un principe unitaire de vie, capable de déterminer leur conduite vers une christification totale<sup>1</sup>.

Ces vérités pratiques qu'il faut porter à la connaissance, quelles sont-elles ? En suivant Jean-Baptiste de La Salle, on les trouve principalement dans l'Évangile de Saint Mathieu. Ne dit-il pas en effet, dans sa Méditation pour la fête de celui-ci, le 21 septembre :

*“Estimez beaucoup votre emploi qui est apostolique, et étudiez avec application l'Évangile de Saint Mathieu, dans lequel sont proposées les plus Saintes Maximes de Jésus-Christ”*<sup>2</sup>. A partir des chapitres cinq et six, il met en exergue des valeurs, des préceptes tels que : l'amour de la pauvreté, la force de supporter les injures, la douceur, l'humilité, la droiture d'intention<sup>3</sup>. Ailleurs, dans sa quatrième Méditation pour le Temps de la Retraite, il a recours au Sermon sur la Montagne :

*“Tantôt leur proposant comme un bonheur tout ce que le monde a en horreur, comme la pauvreté, les injures, les affronts, les calomnies, et toutes sortes de persécutions pour la justice ; leur disant même qu'ils devaient être ravis de joie lorsqu'elles leur arriveront, tantôt leur donnant de l'horreur, pour les péchés auxquels les hommes ont coutume de tomber, d'autrefois leur proposant des vertus à pratiquer, comme la douceur, l'humilité et ainsi des autres”*<sup>4</sup>.

Les exemples qui viennent d'être donnés confirment ce que nous avons dit précédemment. L'initiation chrétienne comporte une

---

<sup>1</sup> F. L. VARELA MARTINEZ, *Esprit du christianisme* : THIEMES LASALLIENS VOLUME UN FRERES DES ECOLES CHRETIENNES, 1993, p. 246.

<sup>2</sup> MF, Pour la fête de Saint Mathieu, p. 158.

<sup>3</sup> M. SAUVAGE, Les citations néotestamentaires dans les Méditations pour le Temps de la Retraite CAHIERS LASALLIENS, NUMERO UN, 1959, pp. 18 à 20.

<sup>4</sup> MTR, Quatrième Méditation, pp. 20, 21.

éducation morale. A elle seule la transmission du dogme ne peut répondre à une éducation chrétienne. L'apprentissage d'une conduite de fils de Dieu est requis. Les vertus sont mises en avant, promues. Ce sont des vertus que la révélation chrétienne présuppose. En effet, Dieu a défini très précisément les exigences de la vie nouvelle et l'homme, en faisant siennes ces exigences, adhère à ce plan. Il faut dépasser la seule croyance en des vérités spéculatives enseignées, pour s'engager dans la connaissance des principes de vie moraux.

Il est insuffisant de ramener la qualité de chrétien à la connaissance d'un noyau de vérités touchant uniquement le spéculatif, sans lien avec la vie. Mais il est tout aussi incomplet de n'avoir recours qu'à un enseignement moral. Il s'agit d'être plus exigeant, l'enjeu est une formation à la vie. Le but est de mener une vie digne de Dieu.

En ouvrant ses écoles aux fils d'artisans et de pauvres, le Fondateur veut remédier à leur ignorance. Or cette dernière n'est pas uniquement doctrinale ; elle touche aussi au domaine de la conduite et des mœurs. L'écolier, l'enfant doivent entrer dans la sphère de la "pratique" chrétienne, du vécu chrétien. C'est pourquoi il clame que la foi sans les bonnes oeuvres est morte :

*- "Vous devez leur apprendre les vérités pratiques de la Foi de Jésus [...] avec autant de soin que les vérités de pure spéculation [...]. Mais que servirait-il de les savoir, si on ne se mettait en peine du bien qu'on doit pratiquer ; puisque la foi, dit Saint-Jacques, sans les bonnes oeuvres est morte"*<sup>1</sup>.

Le véritable chrétien, à ses yeux, est donc celui qui va non seulement être instruit des vérités fondamentales de la foi mais aussi,

---

<sup>1</sup> MTR. Deuxième Méditation, p 14.

de façon parallèle, vivre de ces vérités. La pédagogie des Frères consistera à faire pratiquer aux écoliers ce que ces derniers savent. En se conformant à ces principes, ils accéderont au deuxième devoir d'un chrétien, qui est d'aimer Dieu. Dans le volume deux des Devoirs d'un chrétien envers Dieu (DB), il explicite cette affirmation :

*D. "Pouvons-nous avoir quelque marque  
que nous aimons Dieu ?*

*R. "Oui, nous pouvons en donner quelqu'une*

*1. Quand nous pensons souvent  
à Dieu et que nous nous entretenons  
volontiers de lui. 2. Lorsque nous accomplissons  
avec fidélité ce que nous connaissons,  
que Dieu demande de nous. 3. Lorsque nous  
faisons du bien à tout le monde,  
même à ceux qui nous haïssent  
et qui nous font du mal."*<sup>1</sup>

Quelle est la morale qu'enseigne J. Baptiste de La Salle ? Michel Sauvage, dans le Cahier Lasallien. *Les citations néotestamentaires dans les Méditations pour le Temps de la Retraite*, a essayé de discerner les textes que de La Salle avait empruntés au Nouveau Testament. Pour réaliser ce travail, l'auteur a utilisé l'édition de 1707 du Nouveau Testament d'Amelote<sup>2</sup>. C'est ce dernier qu'aurait pris le Fondateur pour construire ses Méditations. Il est à signaler que d'autres Frères<sup>3</sup> ont effectué un travail semblable sur d'autres oeuvres lasalliennes.

---

<sup>1</sup> DB. Second traité du second devoir d'un chrétien qui est d'aimer Dieu. Instruction I. p 74

<sup>2</sup> M. SAUVAGE. Les citations néotestamentaires dans les Méditations pour le Temps de la Retraite. CAHIERS LASALLIENS NUMERO 1. p XIV.

<sup>3</sup> Le Frère J. Pungier avec les Règles de la Bien-séance et de la Civilité Chrétienne (Cl. 58), le Frère J. G. Rodrigue avec les Méditations sur les Principales fêtes de l'année (Cl.47). Frère Maurice auguste et José Arturo avec le Recueil de différents petits traités (Cl.16).

Les résultats de cette analyse montrent une prédominance de textes pauliniens. Saint-Paul en effet se détache avec 122 versets cités : Epître au Ephésiens 28, Première Epître au Corinthiens 27, Deuxième Epître aux Corinthiens 26, Première Epître au Thessaloniens 11, Epître aux Romains 7, Epître au Colossiens 7, Epître aux Galates 4, Premier Epître à Timothée 4, Première Epître à Tite 4, Deuxième Epître à Timothée et Epître aux Philippiens 3. Nous avons retiré de cette influence paulinienne les indications relatives à la morale proposée par de La Salle.

Dans cette analyse, la colonne de gauche montre le texte de la Méditation, celle de droite les extraits des ouvrages sources, avec les pages du Cahier lasallien de référence. Tous les mots de la Méditation qui sont en italique relèvent de l'écrit source.

15ème Méditation 207.3 p 77 CL 13.	Epître à Tite 2 : 12 / p 90 CL 1.
"les voir vivre <i>avec justice et piété</i> ".	"pour vivre en ce monde avec tempérance, avec justice et avec piété".
14ème Méditation 206.3 p 73 CL 13.	Epître à Tite 2 : 7 / p 83 CL1.
"C'est cette <i>gravité</i> que Saint-Paul [...] Après le zèle pour <i>l'instruction</i> et la <i>pureté des moeurs</i> ".	"Donnez vous-mêmes en toutes choses l'exemple des bonnes oeuvres. par l'instruction par la pureté des moeurs par la gravité".
8ème Méditation 200.3 p 42 CL 13.	Epître aux Colossiens 3 : 12 / p 48 CL 1.
"Inspirez leur aussi de la <i>piété</i> et de la <i>modestie</i> dans l'Eglise et dans les exercices de piété que vous leur faites faire dans les Ecoles. Insinuez-leur encore la simplicité et <i>l'humilité</i> que Notre Seigneur recommande fort dans l'Evangile. N'oubliez pas de leur faire acquérir <i>la douceur, la patience.</i> "	"Revêtez-vous donc, comme étant élus, Saints et chéris de Dieu. de miséricorde de douceur d'humilité de modestie de patience".  Première Epître à Timothée 6:11. p 48 CL1.  "Mais vous, ô homme de Dieu, fuyez ces choses, et vous portez à la justice. à la piété à la foi, à la charité à la patience et à la douceur".

6ème Méditation 198.3 p 33 CL 13.	Epître aux Ephésiens 4:25/p 32 CL1.
<p>"C'est pourquoi vous les devez porter avec le même zèle à <i>renoncer au mensonge, et à dire toujours la vérité en parlant à leur prochain.</i></p> <p>3. <i>"Qu'ils soient doux, et qu'ils aient de la tendresse les uns pour les autres, se pardonnant mutuellement comme Dieu leur a pardonné par Jésus-Christ, et qu'ils s'aiment les uns les autres de même que Jésus-Christ les a aimés".</i></p>	<p>"C'est pourquoi renoncez au mensonge et dites tous la vérité en parlant à votre prochain."</p> <hr/> <p>Epître aux Ephésiens 4 : 32 / p 32 CL 1.</p> <hr/> <p>"Et soyez doux et tendres les uns envers les autres, vous pardonnant mutuellement, comme Dieu vous a pardonné par Jésus - Christ".</p> <p>Epître aux Ephésiens. 5 : 2 / p 32 CL 1.</p> <p>..... "</p> <p>Et aimez-vous les uns les autres, de même que Jésus -Christ nous a aimés".</p>
10ème Méditation 202. 1 p 49 CL 13.	Epître aux Ephésiens. 5 : 5 /p 57 CL 1.
<p>"excitez-les souvent à éviter le péché avec autant de promptitude qu'ils fuiraient la présence d'un serpent. Surtout que votre première application soit de leur inspirer de l'horreur de <i>l'impureté</i> et des immodesties dans l'Eglise et dans les prières, du <i>vol</i> et du <i>mensonge</i>, des <i>désobéissances</i> et <i>manquements de respect envers leurs parents</i>, et autres défauts à l'égard de <i>leurs compagnons</i>, leur faisant entendre</p>	<p>"car sachez que nul fornicateur, nul impudique, nul homme sujet à l'avarice, qui est une espèce d'idolâtrie, ne sera héritier du Royaume de Jésus-Christ et de Dieu".</p> <hr/> <p>Première Epître aux Corinthiens 6:9.10 / p 57 CL 1</p> <hr/> <p>"Ne savez-vous pas que les méchants ne seront point héritiers du Royaume de Dieu ? Ne vous y trompez pas, ni les fornicateurs</p>



<p>que ceux qui tombent dans ces sortes de péchés, ne posséderont point le Royaume des cieux."</p>	<p>ni les idolâtres, ni les adultères, ni les efféminés, ni les sodomites, ni les voleurs, ni les avarés, ni les ivrognes, ni les médisans, ni ceux qui ravissent le bien des autres, ne posséderont le Royaume de Dieu."</p> <hr/> <p>Epître aux Ephésiens 4 : 25 / p 57 CL I.</p> <hr/> <p>"C'est pourquoi renoncez au mensonge et dites toute la vérité en parlant à votre prochain."</p>
--	--

On l'observe par ces quelques extraits, et Michel Sauvage le confirme, l'enseignement moral lasallien doit beaucoup à Saint-Paul<sup>1</sup>. D'autres sources existent également, mais les textes pauliniens dominent. On trouve chez de La Salle - on vient de le voir - un souci d'enseigner les vertus morales, mais ce ne sont pas les seules : les vertus théologales doivent aussi être présentes puisqu'elles sont propres aux chrétiens. Dans les Devoirs d'un chrétien en discours suivi, Jean Baptiste de La Salle explicite cette différence et indique les vertus à promouvoir pour le chrétien.

*"Les vertus ordinaires se nomment morales, parce qu'elles servent à régler les mœurs : ces sortes de vertus, peuvent être pratiquées au moins extérieurement, par les hérétiques et par les infidèles, aussi bien que par les véritables chrétiens."<sup>2</sup>*

<sup>1</sup> IDEM, p XI.III.  
<sup>2</sup> DA, Préface.

Les vertus morales peuvent être communes aux chrétiens, comme à ceux qui ne le sont pas. Elles règlent les mœurs. Parmi elles, le Fondateur distingue les quatre vertus cardinales et celles qui viennent en opposition aux sept péchés capitaux<sup>1</sup>. De ces quatre vertus dépendent toutes les autres. Celles qui s'opposent aux péchés capitaux sont l'humilité, le mépris des richesses et la libéralité, la chasteté, le zèle du bien du prochain, la douceur de cœur et le goût de Dieu. Mais ces vertus ne peuvent suffire à des hommes ou à des écoliers qui aspirent à devenir de véritables chrétiens.

*"Il y a trois vertus, qui ne sont pas de cette nature, et qui sont si propres aux chrétiens, qu'elles ne peuvent être exercées par aucun autre. Ces vertus sont, la Foi, l'Espérance, et la Charité, qui se nomment théologiques ; parce qu'elles n'ont rapport qu'à Dieu, et qu'elles l'ont pour objet [...] On dit que ces vertus sont surnaturelles ; c'est-à-dire, au-dessus de la nature ; parce que c'est Dieu qui les donne, et que de nous-mêmes nous ne pouvons ni les acquérir, ni les mériter, ni même les pratiquer".<sup>2</sup>*

Le projet de morale que postule de La Salle n'est pas celui d'une morale naturelle. Il propose de vivre la vie théologique, en d'autres termes de faire la volonté de Dieu et, pour cela, de se centrer en Dieu, de chercher Dieu en *"se laissant conduire par lui"*.<sup>3</sup>

---

<sup>1</sup> IDEM. Second traité du second devoir d'un chrétien qui est d'aimer Dieu. Chapitre XVI. pp 184 à 187.

<sup>2</sup> IDEM. Préface.

<sup>3</sup> F. P. MAYMI. Foi, Esprit de foi. IN THEMES LASALLIENS. VOLUME DEUX. FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES. ROME 1993. p 18.

C'est un projet qui demande de vivre les valeurs de l'Évangile, en accord avec ses Maximes. Un projet qui rejette les principes de vie du "Monde", c'est à dire l'ensemble des attitudes, des mentalités et des comportements opposés aux attitudes, mentalités et comportements de l'Évangile<sup>1</sup>. Ceux-ci appartiennent à des personnes qui vivent selon des critères et valeurs absents de l'Évangile :

- le culte de l'apparent, du superficiel.
- l'amour des richesses.
- une vie de complaisance pour tout ce qui flatte les sens.
- le monde des péchés.
- l'étroite association avec le Diable.
- la haine pour les serviteurs de Dieu ...<sup>2</sup>

En conclusion, si les connaissances doctrinales des Mystères sont des acquis que le chrétien doit posséder, il faut les dépasser pour s'ouvrir à l'esprit de Jésus-Christ et de ses Maximes et vivre ce que l'on est. A l'école lasallienne, les élèves font ainsi l'apprentissage des mœurs d'enfants de Dieu, et cela comporte des contraintes précises. En effet, on ne peut se contenter de leur faire observer une morale naturelle : Dieu a révélé aussi les exigences concrètes, quotidiennes de la vie nouvelle. Si cela est réalisé, le Salut des âmes sera la récompense.

*"C'est pour cette fin (le salut des âmes) que vous vous êtes engagés à prendre soin de leur conduite et à les instruire (les enfants)".<sup>3</sup>*

C'est à l'homme dans sa totalité que s'adressent ces exhortations à vivre en Chrétien. Or l'homme est constitué d'une âme et d'un corps :

---

<sup>1</sup> F. MARTIN, LASA, Monde et relation avec le monde, THÈMES LASALLIENS VOLUME DEUX, FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES, ROME 1993, p 85

<sup>2</sup> IDEM, p 90.

<sup>3</sup> MTR, Neuvième Méditation, p 49

*"Pour ce qui est de l'homme, c'est une créature raisonnable composée d'un corps et d'une âme créée à l'image de Dieu".<sup>1</sup>*

Donc Ses attitudes, ses gestes, en définitive tout son corps vont devoir traduire ses choix spirituels : *"C'est en cela, justement, que réside l'apprentissage, l'initiation chrétienne. Le corps y a sa part".<sup>2</sup>*

## II. MONSIEUR DE LA SALLE ET SON CORPS.

Les visées éducatives qui furent celles de sa famille, puis plus tard ses choix de vie éclairent la façon dont de La Salle considéra son corps.

### 1§. Le poids d'une éducation.

Comme le note Y. POUTET *"L'enfant du XVIIIème siècle appartenait d'abord à sa famille. Il était façonné par elle. Jean-Baptiste de La Salle subit la loi commune"*<sup>3</sup>. Cette prégnance, cette influence de la cellule familiale, si lourde de conséquences sociales et religieuses au XVIIe siècle, ne fut pas sans répercussions sur la corporéité lasallienne et sur les valeurs ou vertus que le corps de Jean-Baptiste intégra, en un mot sur la nature de son habitus. En effet, cette éducation familiale va véhiculer, transmettre un certain nombre de "manières d'être", de "dispositions permanentes" dont J.B de La Salle s'imprègne et qui émergeront lorsque ce dernier ouvrira ses classes aux fils des artisans et des pauvres. En son âme et en son corps s'inscrivent ainsi des valeurs que bientôt lui-même désirera faire partager.

---

<sup>1</sup> DA. Première partie des devoirs d'un chrétien envers Dieu qui sont de le connaître et l'aimer. Premier traité. Chapitre III. p 21.

<sup>2</sup> F. J. PUNGIER. Jean Baptiste De La Salle. Le message de son catéchisme. FRERES DES ECOLES CHRETIENNES. ROME 1984. p 33.

<sup>3</sup> Y. POUTET. Le XVIIIème siècle et les origines lasalliennes. RENNES IMPRIMERIES REUNIES. 1970. TOME 1. p 57.

Eduqué “entre Nobles et Bourgeois”<sup>1</sup>, Jean-Baptiste de La Salle ne put rester étranger aux grands traits qui caractérisaient sa famille, d’un niveau social très élevé<sup>2</sup>. De ce milieu socio-culturel, il retint “l’importance du détail vestimentaire, les considérations sur les bonnes manières, autrement dit la civilité”<sup>3</sup>. La famille fit aussi qu’il eut très tôt l’expérience de la fragilité de la vie, du corps. Cela peut contribuer, à notre sens, à expliquer aussi l’importance qu’il accorde par la suite à la corporéité des Frères et des Elèves. C’est ainsi que nombre de membres de sa proche famille décédèrent alors qu’il était enfant ou encore jeune homme ; tout d’abord, sa grand-mère qui disparaît deux ans après sa naissance, puis deux de ses frères et sœurs, Rémy et Marie Anne, qui moururent en bas âge, enfin ses parents, alors qu’ils étaient âgés, son père de quarante sept ans et sa mère de trente huit ans lui même avait à peine vingt et un ans. Comme le dit fort justement Y. POUTET, cela retentit très certainement, profondément sur sa sensibilité<sup>4</sup>. Il est à noter qu’il avait eu déjà une naissance difficile, puisque prématurée, et qu’il naquit donc “délicat”<sup>5</sup> - comme le souligne son biographe BLAIN.

Ce dernier renseigne de façon complémentaire sur ce que fut son éducation familiale et sa prise en compte du corps. Selon lui, Jean-Baptiste a toujours été jaloux de sa pureté<sup>6</sup>, ce qui le fit éviter “les liaisons avec les femmes”<sup>7</sup>. C’est ainsi qu’il refuse même à sa grand-mère qu’elle lui rende visite alors qu’il est malade<sup>8</sup>. Autre point intéressant, il semble que les jeux et les amusements n’aient pas à ses

---

<sup>1</sup> *IBID.* p 17

<sup>2</sup> *IBID.* p 81

<sup>3</sup> *IBID.* p 92.

<sup>4</sup> *IBID.* p 52.

<sup>5</sup> J.B BLAIN. La vie de Monsieur Jean-Baptiste de La Salle, instituteur des Frères des Ecoles Chrétiennes par Monsieur \*\*\*. A ROUEN. Chez Jean-Baptiste Machuel, rue Damiette MDCXXXIII, avec approbation du Roi. TOME 2. p 451.

<sup>6</sup> *IBID.* TOME 1. p 248

<sup>7</sup> *IBID.* p 249.

<sup>8</sup> *IBID.* p 118.

yeux le côté roboratif que ses camarades pouvaient leur trouver<sup>1</sup>. Enfin, accoutumé à une nourriture délicate, il devra beaucoup plus tard vaincre bien des répugnances pour s'accommoder de *"la vile et dégoûtante nourriture de ses pauvres disciples"*<sup>2</sup>.

Cette influence de la famille, si elle fut d'importance, ne fut cependant pas la seule à contribuer à l'éducation du Saint. Celui-ci, par ses passages dans différentes institutions (collège, séminaire, université ...) et par les personnes qu'il rencontra, s'imprégna ou non du message des unes et des autres, tant sur les plans spirituel et pédagogique que corporel.

De ses études au collège des BONS ENFANTS, il gardera l'urbanité des manières apprises. Celle-ci passera dans les Règles de la Bienséance et de la civilité chrétiennes. Là, au collège *"il comprit qu'il ne fallait ni jurer, ni crier, ni se battre [...] mais au contraire se conduire civilement, sans prétention, saluer maîtres et visiteurs [...]. Il méprisa comme une faiblesse indigne d'un homme, ces cheveux frisés que le règlement interdisait"*<sup>3</sup>.

Des exigences sacerdotales de MATHIEU BEUVELET, il retint l'importance d'une *"grave modestie"*, que ce dernier définissait ainsi : *"vertu qui compose avec Bienséance tous les mouvements extérieurs, le parler, le marcher, les regards, la posture, les gestes"*<sup>4</sup>. De ses dix-huit mois de séminaire à Saint-Sulpice, où le règlement exigeait *"une modestie"*, une dignité qui ne laissaient aucune place au moindre geste, à la moindre parole déplacés, puisque *"le prêtre était un reflet*

---

<sup>1</sup> IBID. p 230.

<sup>2</sup> IBID. TOME 2. p 461.

<sup>3</sup> Y. POUJET. Le XVII<sup>e</sup> siècle et les origines lasalliennes. RENNES IMPRIMERIES REUNIES - 1970 TOME 1. p 144.

<sup>4</sup> IDEM. p 206.

*du Christ fils de Dieu*"<sup>1</sup> - il retira un certain style de vie, librement consenti, dont il prit l'habitude.

Là, Louis Tronson, "Premier Directeur", fut, avec le Ragois de Bretonvilliers - supérieur du séminaire - et La Barmondière - professeur de théologie - les trois personnes qui contribuèrent le plus puissamment à former le chanoine de La Salle lors de cette période sulpicienne. Alors qu'il est au séminaire, il suit également des cours en Sorbonne. De ce passage dans la prestigieuse université de théologie, un faisceau d'influences peut être décelé. Tout d'abord celles qui ont trait à l'ambiance qui s'y vivait. Les étudiants reprochaient aux professeurs *"leur manière hypocrite de dissocier leur comportement habituel des leçons qu'ils prétendaient donner"*<sup>2</sup>. Les statuts de la faculté participaient également de cette ambiance. Ceux-ci déclaraient notamment que *"la voie du bonheur ne présente qu'une seule voie d'accès, la connaissance de Dieu, source de tout bien"*<sup>3</sup>.

De retour à Reims, où il avait déjà effectué une première année de théologie en 1669 - 1670, il s'inscrit de nouveau à la faculté. Ses deux professeurs de théologie : Daniel Egan et Michel de Blanzay, eurent un impact humain non négligeable auprès du Fondateur. Laissons parler Y. Poutet sur le rôle du premier : *"Egan était un modèle de détachement évangélique pour ses élèves, aussi bien que de zèle missionnaire. Son influence sur La Salle se situe dans cette double voie plus que dans celle des doctrines théologiques professées en faculté"*<sup>4</sup>. Michel de Blanzay, bon connaisseur des Pères de l'Église, plaçait l'Évangile à la base de sa conduite, de La Salle fera de même.

---

<sup>1</sup> IBID, p 233.

<sup>2</sup> IDEM, p 251.

<sup>3</sup> IBID, p 253.

<sup>4</sup> IBID, p 359.

Plusieurs groupements apostoliques ou contemplatifs avec qui le saint fut en relation, les Dames de Sainte-Marthe, les Dames religieuses de l'Hôpital Général, la congrégation Notre-Dame de Saint Pierre Fourier, les Bénédictins, eurent une influence sur sa démarche. C'est ainsi qu'il s'imprègne tout particulièrement des principes spirituels de Saint Pierre Fourier<sup>1</sup> et de Saint Benoît<sup>2</sup>. Enfin, les sources bibliques et patristiques furent une source incontestable<sup>3</sup>.

Notre conviction est que, pour approcher la conception lasallienne du corps, il faut l'étudier dans la quotidienneté de la vie. Y. POUTET, dans la conclusion de sa thèse, renvoie ce trait particulier de la mentalité lasallienne : *"Au terme de cette longue recherche [...] ce qui apparaît le plus nettement c'est que le fondateur des Frères des Ecoles Chrétiennes puisa son inspiration dans l'expérience vécue et dans la méditation plus que dans les écrits des pédagogues et des législateurs religieux"*<sup>4</sup>.

## §2. Dans la vie quotidienne.

Faisant la synthèse de différentes sources : biographies, témoignages, études concordantes de plusieurs spécialistes de la caractérologie, Y. POUTET propose le portrait suivant de Jean-Baptiste.

*"Bien fait, de bonne mine", avec des manières affables, une charité tendre et insinuante, une conversation douce et honnête", un comportement qui ne "mécontentait jamais personne", le chanoine avait assez d'éducation et de civilité pour se plier à un règlement imposé de l'extérieur, mais il avoua lui-même que son naturel ne le portait pas à se contraindre ainsi [...]. L'émotivité de Jean-Baptiste*

---

<sup>1</sup> IBID. p 405.

<sup>2</sup> IBID. p 429.

<sup>3</sup> Pour en savoir plus sur les origines lasalliennes il faut se reporter à l'ouvrage du Frère Y. POUTET, LES TOMES 1 et 2.

<sup>4</sup> Y. POUTET, Le XVIIe siècle et les origines lasalliennes. RENNES IMPRIMERIES REUNIES. 1970. TOME 2. p 373.



*est forte. Son affectivité dépasse la moyenne. Il en résulte une tendance à l'impatience et à des pulsions primaires, qui, à l'origine, échappent au contrôle de la raison. Très affinée, sa sensibilité subit en profondeur le contre-coup des appréciations de son entourage et des pressions sociologiques. Des découragements voisins du désespoir alterneraient assez normalement avec des enthousiasmes exaltants, des rêves idéalistes avec des observations pessimistes. Affronté à un monde dur, il garde une réserve timide qui l'empêche d'extérioriser facilement ce qu'il pense ou éprouve [...]. Cette émotivité lasallienne procède d'une physiologie où prédominent les systèmes nerveux et sanguin. De faible complexion, d'après ses biographes, La Salle avait les nerfs fragiles, comme tous les prédisposés aux maux d'estomac. En fait, c'est cette fragilité nerveuse qui fit parler de faiblesse de constitution alors que toute l'existence du saint révéla, au contraire, une grande résistance physique, une forte vitalité. Cependant, cette résistance, due à un tempérament sanguin, était menacée par l'instabilité nerveuse. Il en résultait une propension dangereuse à l'attendrissement sexuel favorable aux assauts de la sensualité<sup>1</sup>.*

Ce portrait est plein d'enseignements. Il informe du comportement de de La Salle à l'égard des autres en compagnie. C'est quelqu'un dont on dirait aujourd'hui qu'il est à l'écoute, qu'il est réceptif, aux discours des autres. Mais cette affabilité, cette neutralité extérieure dissimulent un tempérament plein de tourments. Une propension à la cyclothymie transparait des informations qui nous sont livrées. "Impatience", "pulsions primaires" alternent avec des "découragements voisins du désespoir". Ce n'est que par de constants efforts sur soi qu'il va donner le change. A l'aune de ce portrait, nous

---

<sup>1</sup> Y. POUTET. Le XVII<sup>e</sup> siècle et les origines lasalliennes. RENNES IMPRIMERIES REUNIES. 1970  
TOME I. pp. 738. 739. 740.

pouvons donc d'ores et déjà dire que les moyens auxquels va avoir recours Jean-Baptiste de La Salle pour vaincre cette émotivité, pour obtenir une maîtrise de soi, prennent signification.

En outre, tout au long de son existence, il connut quelques déboires corporels. C'est ainsi qu'il est le sujet de plusieurs accidents : chute dans un trou de neige<sup>1</sup>, chute en voulant s'asseoir lors d'une visite au pensionnat de Saint-yon<sup>2</sup>, chute d'une porte qui lui cause un mal de tête<sup>3</sup>, et plusieurs maladies : vomissements après une trop longue abstinence lors de la semaine sainte<sup>4</sup> ; saignement de nez qui fait suite à un pénible voyage de 18 lieues (72 km) pour se rendre au chevet d'un Frère près de la mort<sup>5</sup>, rétention d'urine soignée par Helvetius<sup>6</sup> ; louppe qu'il contracta à un genou à force de prières et d'oraison à genoux sur du plâtre ou du carreau<sup>7</sup>, enfin rhumatisme<sup>8</sup> du fait qu'il couchait souvent sur du plâtre. Avec le traitement auquel il se soumit pour guérir de ce rhumatisme, nous revenons sur les efforts que fit de La Salle pour calmer son émotivité et fortifier la maîtrise de soi. Écoutons le chanoine Blain : *“je ne sais quel fut le médecin qui lui en apprit un, qui ne pouvait être du goût que d'un saint. Ce remède est du nombre de ceux dont personne ne veut faire l'épreuve sur soi, et qu'on ne voudrait conseiller qu'à un ennemi. Mais Monsieur de La Salle ne croyait pas avoir un plus grand ennemi que son corps [...]. Voici comment ce remède fut mis en oeuvre. Quand on eut étendu le malade sur des chaises ajustées en forme de gril de bois, on mis dessous lui deux grands poêles de fer remplis de charbon*

---

<sup>1</sup> J.B. BLAIN, La vie de Monsieur Jean-Baptiste de La Salle, instituteur des Frères des Ecoles Chrétiennes par Monsieur \*\*\*. A ROUEN. Chez Jean-Baptiste Machuel. Rue Damiette. MDCCLXXXIII. Avec approbation et privilège du Roi. TOME 1. p. 167.

<sup>2</sup> IDEM. TOME 2. p. 472.

<sup>3</sup> IDEM. TOME 2. p. 472.

<sup>4</sup> IBID. TOME 2. p. 456.

<sup>5</sup> IBID. TOME 1. p. 270.

<sup>6</sup> IBID. TOME 1. p. 276.

<sup>7</sup> IBID. TOME 1. p. 306.

<sup>8</sup> IBID. TOME 1. p. 331.

*allumé, sur lequel on jetait du genièvre, dont la fumée chaude et ardente s'insinuant dans les pores, devait produire la transpiration des sérosités rhumatisantes, ou les consumer en fortifiant les nerfs et les autres parties du corps. De plus, tandis que le patient nu d'un côté, recevait une chaleur brûlante, il était couvert de l'autre d'une couverture et d'un matelas qui concentrait en ses membres toutes les impressions du feu*"<sup>1</sup>. Avec cette description - somme toute extraordinaire pour nous homme du XXe siècle - nous touchons ce qui fut un des traits cardinaux du caractère de Jean-Baptiste de La Salle, à savoir la recherche de la mortification de son corps. Selon le chanoine Blain, il fut un des grands pénitents du XVIIe siècle. Cette mortification corporelle, F. BUISSON la dénonce, lui étant étrangère ... en un mot ne la comprenant pas : *"Ses disciples, vivant comme lui dans le monde des hallucinations mystiques, admiraient ces folies, qui nous serrent le coeur d'une douloureuse pitié ; pour eux, leur fondateur était un saint, et plusieurs lui attribuaient le don des miracles"*<sup>2</sup>.

Au fil des pages de sa biographie BLAIN scande ce trait principal que fut la mortification de son corps par J.B de La Salle. - *"Son zèle pour châtier son corps et affliger sa chair, l'a rendu un vrai martyr de la pénitence pendant quarante ans"*<sup>3</sup>.

*"Jamais Mr de La Salle n'a pu se résoudre à se relâcher sur ce sujet. Plus il a vécu, plus il a vu en lui se fortifier la noble passion de faire à son corps tout le mal qu'il pouvait lui faire"*<sup>4</sup>.

*"Il a été le bourreau de son corps"...*<sup>5</sup>

---

<sup>1</sup> IBID. TOME 1, p 331.

<sup>2</sup> F. BUISSON, Nouveau Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire. PARIS. LIBRAIRIE HACHETTE ET CIE. 1991. p 978.

<sup>3</sup> IBID. TOME 2, p 451.

<sup>4</sup> IBID TOME 2, p 451.

<sup>5</sup> IBID. TOME 2, p 176.

Sa vie quotidienne est toute empreinte de ces élans d'austérité visant à mortifier, à affaiblir la chair, donc subséquemment à calmer les passions et fortifier la volonté. Sa lutte contre le sommeil était constante, elle lui permettait de faire des exercices de piété mais aussi de composer des livres ou encore de vaquer aux affaires pressantes de son institut. Le cilice ou la haire étaient son vêtement ordinaire. *“Il ne se chauffait presque jamais quand il n'était point incommodé, quelque rigoureux et long que fut l'hiver. Il avait les mains et la tête toujours nues à l'Eglise et quand il priait, ce qui arrivait souvent et longtemps, et même en plein air et à découvert ; car il ne se permettait aucun usage ni de gants, ni de manchon, pas même de calotte dans le temps de la prière”*<sup>1</sup>. De jeûnes prolongés en disciplines sanglantes la quête de la libération continuait : libérer l'âme du corps pour l'amour de Dieu.

Deux extraits de Méditations donnent la clef de la façon dont Jean-Baptiste de La Salle concevait les pénitences qu'il faisait endurer à son corps.

*“Plus le corps est humilié et mortifié, plus aussi l'âme est purifiée ... et capable d'acquiescer la perfection”*<sup>2</sup>.

*“La vie austère et pénitente est la gardienne de la chasteté et dispose l'âme à l'amitié de Dieu car la dégageant du corps et des plaisirs grossiers, elle la rend capable de s'appliquer à Dieu”*<sup>3</sup>.

Cette présence de Dieu, cet idéal d'amour et de glorification de Dieu, si elle s'exerce dans ces effrayantes mortifications, se situe aussi de façon plus “normale” dans la “modestie”, autre trait principal

---

<sup>1</sup> IBID. TOME 2, p.455.

<sup>2</sup> MD, p.166.

<sup>3</sup> MF, p.222.

de la personnalité lasallienne qui habite le corps de Jean-Baptiste de La Salle. Là encore laissons intervenir le chanoine BLAIN.

*“Sa “modestie” était un des principaux fruits de la présence du St Esprit<sup>1</sup> [...]. Il pratique la modestie avant d’en codifier les règles”<sup>2</sup>.*

*1° Il a toujours su “accorder la propreté et la netteté avec la plus grande pauvreté” en ce qui concerne ses habits qui n’étaient jamais ni déchirés, ni sales, ni mal propres.*

*“Dans toute sa vie il n’a jamais quitté la soutane que pour se mettre au lit [...]. Il ne se donnait pas la liberté de la lever jamais au dessus des genoux [...]. Il la tenait tellement fermée, qu’il ne paraissait rien des habits de dessous, à quoi il était fidèle même dans les infirmités et devant ses disciples les plus familiers. Ses cheveux, selon les décrets des conciles, étaient toujours très courts”<sup>3</sup>.*

*2°. “On ne le voyait jamais ni courir, ni se précipiter [...] non plus que de marcher trop lentement, traîner les pieds, ne les lever qu’avec négligence, et d’aller d’un pas lourd et pesant. Il évitait en marchant toutes sortes d’agitations de tête, de bras, de mains et du corps.*

*3°. Par rapport au visage et maintien de la tête, on lui voyait toujours un visage gai, serein, ouvert, tranquille [...]. Il tenait ordinairement la tête droite, sans la lever ou la baisser, sans la pencher d’un côté ni de l’autre à moins qu’il n’y eut sujet, sans la branler ou la tourner çà et là légèrement et à la moindre occasion [...]”<sup>4</sup>*

---

<sup>1</sup> J. BLAIN. La vie de Monsieur Jean-Baptiste de La Salle, instituteur des Frères des Ecoles Chrétiennes par Monsieur \*\*\*. A ROUEN. Chez Jean-Baptiste Machuel, rue Damiette. MDCXXXIII. Avec approbation et privilège du Roi. p 308.

<sup>2</sup> *IBID.* p 310

<sup>3</sup> *IBID.* p 310.

<sup>4</sup> *IBID.* p 310.

4°. *“Il ne gardait pas moins de mesure dans la contenance et la posture du corps ; car il ne l’avait jamais courbé, ni penché de côté ou affectation. Il ne s’appuyait jamais et ne changeait guère de situation et de posture. On ne le voyait pas non plus s’accouder, ou croiser les pieds, ou mettre les jambes l’une sur l’autre”*<sup>1</sup>. Le corps miroir de l’âme, telle pourrait être la morale de ces extraits de Blain au sujet de la Modestie lassallienne. L’extérieur doit refléter l’intérieur, l’âme. L’harmonie doit être au rendez-vous des liens qui unissent ces deux entités consubstantielles.

Même si nous ne pouvons faire fi de l’importance tenue par l’éducation reçue par Jean-Baptiste de La Salle, la multiplicité des institutions et acteurs en contact avec lui laisse entrevoir la difficulté de mesurer réellement leur influence sur la construction du corps lassallien. Comme nous l’avons montré, certains traits : gravité, civilité, modestie, semblent bien dus à l’éducation reçue. Mais ces pressions, ces valeurs, comme le note Y. POUTET - ne prirent sens, ne furent acceptées, assimilées que parce qu’elles s’inscrivaient dans une finalité qui *“se définissait par une vue de foi qui débordait l’ordre de la nature et puisait sa source dans la révélation catholique”*<sup>2</sup>.

L’ascèse corporelle recherchée, désirée par Jean-Baptiste de La Salle, ne se comprend que si on l’envisage et l’accepte comme facilitant l’union à Dieu, comme moyen de vivre *“habituellement en la présence de Dieu”*<sup>3</sup>. Par sa modestie, ses mortifications, toute la chair de son corps Jean-Baptiste de La Salle ne désira qu’une chose : l’amour de Dieu.

---

<sup>1</sup> IBID. p 310.

<sup>2</sup> Y. POUTET. Le XVII<sup>e</sup> siècle et les origines lassalliennes. RENNES IMPRIMERIES REUNIES 1970. TOME 2. p 373.

<sup>3</sup> IDEM. TOME 1. p 209.

### III. LA PRISE EN COMPTE DU CORPS DANS LA COMMUNAUTE LASALLIENNE.

Lorsque des personnes ou des collectivités locales faisaient appel aux services de Jean-Baptiste et de ses Frères, celui-ci n'envoyait jamais un Frère seul. Trois Enseignants au minimum, étaient envoyés sur le lieu demandeur. Leur nombre, d'une façon générale, se situait entre trois et huit, selon, bien entendu, l'importance du projet. Arrivés sur le lieu - comme Jean-Baptiste l'avait réalisée avant eux avec les premiers Maîtres - ils mettent en place une vie de communauté. A l'aune des préceptes, des écrits (REGLE...) des paroles de Monsieur de La Salle, s'organise alors leur vie quotidienne. Quelle est-elle ? Comment le corps y est-il pris en compte ? C'est à ces deux questions que notre exposé cherchera une réponse. Au fil de nos propos, nous découvrirons leurs us et coutumes dans les différents temps et espaces de leur destinée communautaire et apostolique.

#### §1. Le corps au quotidien.

##### 1. Le rythme d'une journée.

Le chapitre vingt-neuf des REGLES COMMUNES<sup>1</sup> informe de ce qu'était la journée des Frères.

Le lever se fait tôt. Il est 4h30 lorsque la cloche retentit et que le Frère Directeur lance à ses Frères : "Vive Jésus dans nos Coeurs".

A 5h00 les Frères feront un quart d'heure de prières vocales ; ensuite ce sera la Méditation puis l'Oraison.

---

<sup>1</sup> RC. (1718). Chapitre XXIX.

A 6h00 ils assisteront à la Messe, à la suite de quoi, jusqu'à 7h15, ils se concentreront sur des exercices pédagogiques tels que le perfectionnement à la lecture (français et latin) ou à l'écriture.

A 7h15 aura lieu le déjeuner, où tous se retrouveront. Pendant cette provende, lecture sera faite dans les Règles d'école ou dans un livre d'instruction.

Après le déjeuner, tous se rendent dans l'Oratoire où *"on récitera les litanies du Saint Enfant Jésus pour se disposer à aller aux écoles et pour demander à N.S Enfant son Esprit afin de le pouvoir communiquer aux Enfants dont on a la conduite"*<sup>1</sup>.

- 8h00 marque le début de la classe, 11h00 la fin.

- A 11h30 les Frères feront l'examen particulier, puis déjeuneront. Comme lors du petit déjeuner, une lecture sera faite. Le choix du sujet se portera soit sur le Nouveau Testament, les Evangiles, les Actes des Apôtres ou bien encore la vie d'un Saint en abrégé ou enfin un livre de piété.

- après le déjeuner une récréation aura lieu jusqu'à 13 heures.

- A 13h30 l'école reprend pour se terminer à 16h00 ; heure à laquelle les Frères feront la catéchèse aux écoliers. Au terme de celle-ci - à savoir 16h30 - ceux-ci réciteront la prière du soir et s'en retourneront chez eux. Mais, pour les Maîtres, la journée n'est pas encore terminée.

- Au retour de l'école, ils se livreront dans l'Oratoire à un *"examen des fautes qu'ils pourront avoir commises et de toute leur conduite pendant le jour"*<sup>2</sup>.

- A 17h30 chaque Frère fait de façon individuelle une lecture spirituelle qui lui permet de se préparer à l'oraison. Celle-ci a lieu à

---

<sup>1</sup> IDEM.

<sup>2</sup> IBID.



18h00 et dure trente minutes. Ce délai passé, la communauté dînera en faisant une nouvelle fois lecture dans des Livres Saints, puis se portera en récréation jusqu'à 20h00.

- A 20h00 L'étude de catéchisme commencera pour se terminer à 20h30, ce sera alors le temps de la prière et de la préparation du sujet d'oraison du lendemain.

- La sonnerie du coucher retentira à 21h00. A 21h15 la communauté s'endormira enfin.

A la lecture de cet emploi du temps, plusieurs observations se font jour, car il suscite des questions qui regardent le corps. La temporalité lasallienne est faite d'alternance entre activités profanes et activités religieuses. Seules deux courtes récréations viennent rompre la compacité de la journée. Un grand dynamisme ressort de cette succession. Trois grands centres d'intérêt semblent se détacher de ce parangon de journée de vie communautaire :

- le souci permanent du perfectionnement pédagogique des Frères : lecture, écriture.

- le souci du perfectionnement de la vie religieuse : prière, examen, oraison...

- la conduite des écoles.

Ces trois préoccupations, de façon concomitante, donnent son unité à la journée. Cet emploi du temps, en second lieu, suscite bien des questions, en particulier comment les Frères sont-ils hébergés ? Comment se nourrissent-ils ? ...

## **2. L'hébergement.**

*"Tous coucheront dans un même dortoir ou dans des dortoirs communs s'il en est besoin de plusieurs, et en ce cas le Frère Directeur aura soin de commettre dans chacun quelque Frère qui y*

*veille et qui prenne garde qu'il y ait un silence exact et très profond et que tout s'y passe avec modestie et d'une manière décente*"<sup>1</sup>.

Pas de chambre individuelle, mais un dortoir où chacun dispose d'un box pour préserver son altérité. Il est à remarquer que Jean-Baptiste de La Salle confie à l'un des Frères de veiller à ce que tout se passe avec décence et modestie.

### **3. Les mortifications : Le sommeil, la vue, la nourriture et le silence.**

*"Il n'y aura aucune mortification corporelle qui soit de règle dans"*<sup>2</sup> l'Institut des Frères des Ecoles Chrétiennes, même si, comme l'exprime explicitement J.B de La Salle, tous les Frères s'appliqueront à avoir *"une grande retenue des sens"*<sup>3</sup>. C'est dire que, bien que le Fondateur ne s'exprime pas officiellement sur le sujet, la mortification fait partie intégrante de la spiritualité de la communauté fraternelle.

En rédigeant la méditation pour Saint François d'Assise, il écrit : *"Imitez ce grand saint dans l'amour qu'il a eu pour les souffrances, et faites que votre esprit ou votre corps soient toujours dans la mortification ; et qu'elle soit si vive en vous, qu'elle exprime sur votre corps, pour ainsi parler, les sacrées stigmates de Jésus-Christ crucifié"*<sup>4</sup>. Ces mortifications prennent plusieurs formes.

#### **- Le sommeil.**

Sa réduction a pour effet que celui-ci ne tarde pas à venir et s'en trouve plus profond. Le Frère Antonio Temprado Ordiaz<sup>5</sup> fait remarquer que, dans les débuts du XVIIIème siècle, le rythme de vie

---

<sup>1</sup> RC. (1718), p 5.[1]

<sup>2</sup> RC (1718). Chapitre V. Des exercices d'humiliations et de mortifications qui se pratiqueront dans cet institut. p 8. [1].

<sup>3</sup> RC. (1718). Chapitre II. De l'esprit de cet institut. p 4. [5].

<sup>4</sup>M.F. Méditation pour la Fête de Saint-François d'Assise. p 172.

<sup>5</sup> A. TEMPRADO ORDIAZ (FRERE). Art. Mortifications IN THEMES LASALIENS, VOLUME 2. FRERES DES ECOLES CHRETIENNES. ROME. 1993. p 103.

n'était pas le même que de nos jours. L'activité du Frère était beaucoup moins agitée. Avec moins d'heures de sommeil on maintenait néanmoins l'équilibre du système nerveux ; l'absence de bruit et l'horaire régulier du coucher et du lever, facilitaient le repos nécessaire. Après chaque journée d'école, le Frère se trouve fatigué de son travail ministériel, mais l'usure psychologique est certainement moindre qu'actuellement. C'est pour ces raisons que de La Salle n'éprouve pas la nécessité, le besoin d'adapter à chacun des Frères, le temps dévolu au sommeil.

- La vue.

Un des principaux "jeûnes" que Saint Jean-Baptiste de La Salle attends de ses Frères est, dès le début du carême, le jeûne des "yeux" : *"L'effet donc que doit produire en vous la cérémonie des cendres, est que toute votre conduite se ressente de la pénitence, et que vous jeûniez des yeux"*<sup>1</sup>. S'il veut mener une vie intérieure et ne pas se laisser entraîner par tout ce qui attire sa curiosité tout au long de la journée, il faudra qu'il s'en donne les moyens. Tel est le sens de la mortification des yeux qui est demandée au Frère Clément, dans la lettre du 26 juin 1706 qui lui est adressée : "C'est une chose d'une grande conséquence pour vous si vous voulez devenir intérieur d'être bien mortifié de l'esprit et des yeux. Il est presque impossible sans ces deux sortes de mortifications que vous avanciez beaucoup dans la vertu"<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> M.D. Méditation pour le jour des Cendres, p 60.

<sup>2</sup> Au Frère Clément (9), p 30.

**- La nourriture.**

Selon Saint Jean-Baptiste de La Salle, les créatures peuvent être regardées de quatre manières différentes : par les yeux de la chair, par les yeux de la nature, par la raison, par la lumière de la foi.<sup>1</sup>

Regarder une chose par les yeux de la foi *“c’est ne la regarder que selon ce que la foy nous en apprend : c’est ainsi que Saint-Paul aux philippins chap. 3.V.19 nous fait regarder ceux qui se portent à manger avec excès comme des espèces d’idolâtres qui font leur Dieu de leur ventre et qui mettent leur gloire dans ce qui devrait les confondre”*<sup>2</sup>. La nourriture n’est pas une fin en soi. Manger par plaisir est contraire à l’esprit de foi et rabaisse l’homme à l’état de l’animal. Manger par plaisir, c’est une des façons de regarder les choses par les yeux de la chair et c’est contre les règles de l’Évangile : *“on regarde par exemple par les yeux de la chair le manger comme une chose bien bonne, parce qu’étant agréable au goût la chair prend des plaisirs à cette action, au lieu que si l’on faisait réflexion à ce qu’est cette action en elle-même, on ne la regarderait que comme une action bien basse, parce qu’elle rend les hommes semblables aux bêtes”*<sup>3</sup>.

Cette inclination si naturelle à l’Homme de prendre plaisir à boire et à manger empêche le rapprochement avec Dieu. Cela ne veut pas dire qu’il ne faille pas se sustenter ; il faut seulement le faire pour couvrir les besoins du corps.

*‘La pratique la plus ordinaire des honnêtes gens, quand ils déjeunent, est de prendre un morceau de pain, et boire un coup ou deux ; hors de là, il faut se contenter du dîner et du souper, comme il*

---

<sup>1</sup>R. p 78.  
<sup>2</sup> . p 78.  
<sup>3</sup>R. p 78.

*est en usage parmi les gens sages et réglés, qui jugent que ces deux repas sont suffisants pour satisfaire aux besoins de la nature”<sup>1</sup>.*

De ce regard porté sur la nourriture va procéder une règle de conduite communautaire, dont le contenu sera, comme à l'accoutumé chez Jean-Baptiste de La Salle, d'une minutieuse précision et qui envisagera toutes les problématiques possibles.

Dans la REGLE DU FRERE DIRECTEUR il informe de ce qu'elle est.

*“La nourriture des Frères sera commune et ordinaire et toujours la même”.*

*Ils ne mangeront point de volailles qu'en maladie ny d'oeufs en Carême.*

*Ils mangeront de ce qu'il y aura de meilleur marché. Ils pourront manger du poisson lorsqu'il sera meilleur marché que les oeufs. Ils déjeuneront tous les jours excepté les jours de jeûne soit d'Eglise soit de communauté. On leur donnera un morceau de pain et la moitié d'un demy septier de vin. Les jours auxquels on mange de la viande, ils ne mangeront que de la viande de boucherie six onces chacun et demy septier de vin à chaque repas.*

*A dîner un potage, une portion de bouilly et du dessert ou une salade, à souper ils mangeront de la viande fricassée ou du boeuf à la mode ou de la viande en étuvée.*

*On pourra donner du dessert rafraîchissant à souper en été lorsqu'il y en aura en abondance comme fruits, salade etc. Depuis Pâques jusqu'à la Toussaint, ils ne mangeront point de roty ny de pâtisserie a moins qu'on ne leur en donne par charité.*

---

<sup>1</sup> R.B. p 79.

*Les jours auxquels on fait abstinence de viande à dîner on leur donnera un potage et une portion de trois oeufs accommodés ou la valeur de trois oeufs, en oeufs ou en légumes et du dessert ou une salade. A souper on donnera une portion de légumes.*

*Les jours de jeûne d'Eglise on leur donnera à dîner une portion de deux oeufs, et une portion de légumes ou du dessert et le soir pour collation quatre onces de pain avec un demy septier de vin on donnera avec le pain quelques fruits crus ou cuits ce qu'on fera aussi les jours de jeûne de communautés*"<sup>1</sup>. Frugalité, adaptabilité, intelligence, telles sont à nos yeux les qualités du régime alimentaire lasallien. Frugalité, nul ne dira le contraire, les quantités sont peu importantes : 190 à 200 grammes selon nos propres calculs par repas, et les mets sont très ordinaires. L'adaptabilité elle, tient aux conditions économiques et aux saisons. Selon les modifications de l'un ou de l'autre, la nourriture change. Si le poisson devient meilleur marché que les oeufs, on pourra en acheter. Au printemps et en été, les fruits sont abondants, leur utilisation sera plus grande. L'intelligence, on la note dans le fait que la règle n'est pas immuable, hiératique. Si un des Frères est malade, on peut lui donner de la volaille, mets plus coûteux. Lorsque les Frères seront en voyage, là encore l'intelligence prévaudra sur la règle. Les voyages sont effectués à pieds, d'où une dépense énergétique plus importante : l'organisme a besoin de calories, le jeûne est abrogé.

*"Il n'y aura aucune mortification corporelle qui soit de règle dans cet institut. On y fera cependant abstinence de viande les samedis depuis Noël jusqu'à la purification, aussi bien que le lundi et mardi avant carême excepté dans les voyages"*<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> R.D. La nourriture des Frères de cet institut. p 13 et 14.

<sup>2</sup> R.C. (1718). Chap V. Des exercices d'humiliations et de mortifications qui se pratiqueront dans cet

Mortification par le jeûne, certes, mais pas aux prix de la santé de l'individu. En résumé, la nourriture participe de cet effort, consciemment accepté par le Frère-enseignant, de se conduire en maîtrisant ses sens de telle façon que ceux-ci ne viennent pas déranger l'application de l'esprit à Dieu. Le corps par cette ascèse participera à la vie spirituelle, au lieu qu'il l'altère s'il venait à s'épanouir dans la matérialité des sens. Le silence complète cet élan.

**- Le silence.**

*“Estimez et gardez volontiers le silence, car il est le gardien de toutes les vertus et l'obstacle à tous les vices, puisqu'il empêche les médisances et toutes les paroles contre la charité, la vérité et la modestie, et qu'il fait qu'on ne s'occupe que des choses nécessaires, et qu'on ne se dissipe pas par des entretiens trop extérieurs et par des paroles inutiles”<sup>1</sup>.*

Faites silence pour mieux s'appliquer à la réflexion intérieure, tel est le message donné par Jean-Baptiste à ses Frères. Ils ne doivent donc pas se laisser aller à parler inutilement sur des sujets qui risqueraient de les éloigner de Dieu, puisqu'ils les amèneraient à mentir ou à médire à un moment ou à un autre. Dans la vie communautaire, seul le temps de la récréation sera le témoin de la parole échangée : *“Les Frères de cet institut garderont un silence très exact hors le tems des récréations et ne se parleront point pour quoi que ce soit sans permission du Frère Directeur”<sup>2</sup>*. Extra-muros la consigne sera la même pour aller et revenir de l'école, ils ne parleront point, tout comme s'ils ont à se rendre en ville. En ces occasions, ils diront seulement leur chapelet.

---

institut, p 8. [1].

<sup>1</sup> R. p 150.

<sup>2</sup> R.C. (1718). Chapitre du silence. p 47. [1].

Vigilance dans la conduite ; celle-ci englobant aussi bien l'acte - dans les différents temps : repas, récréation - que la parole, tel pourrait être le leitmotiv de la pensée lasallienne sur le corps du Frère dans la communauté.

#### 4. Le célibat des Frères.

De La Salle aurait pu organiser ses maîtres d'écoles en confréries de métier sans habits et sans vœux mais, nous le savons maintenant, telle n'a pas été sa démarche. Comme le notent les Frères A. Houry et Y. Poutet<sup>1</sup>, il a préféré un certain retrait du monde et une vie communautaire qui ont dirigé les Frères des Ecoles Chrétiennes vers un statut proche de la vie religieuse.

De La Salle attribue à la condition de religieux des exigences plus grandes que pour les chrétiens : *“Assurez vous que vivre sans esprit de pénitence et sans mortification, ce n'est pas vivre en véritable chrétien, bien moins encore en religieux”*<sup>2</sup>.

Dans ce cadre de pensée, l'idéal de chasteté est promu. De façon synthétique, le chapitre XIX des Règles Communes de 1712 introduit le climat qui devra régner dans la communauté : *“Les Frères doivent être persuadés qu'on ne tolérera aucun dans l'Institut en qui il ait paru ou en qui il paraisse quelque chose d'extérieur contre la pureté. [...] Leur première et principale application à l'égard de l'extérieur sera de faire éclater en eux la chasteté par dessus toutes les autres vertus”*<sup>3</sup>. Cet article sur la chasteté est plein de commandements, de défenses, de précautions. On note dans les neuf articles de ce chapitre, six “ne pas” et quatre “jamais”.

---

<sup>1</sup> A. HOURY, Y. POUTET. Art Religieux. IN THEMES LASALLIENS VOLUME 3. ROME. FRERES DES ECOLES CHRETIENNES. 1996. p 283.

<sup>2</sup> M.F. Méditation pour la fête de Sainte Elisabeth. p 209.

<sup>3</sup> R.C (1718). Chapitre XIX. [1], [2]. pp. 71 , 72.



A propos des empêchements au mariage, de La Salle fait allusion à cet qualité de “religieux”, à ceux qui font “voeu de religion”.

- *“Quand le mariage n’a pas encore été consommé, il est libre à l’une des deux parties d’entrer en Religion [...] Ce qu’aucune des deux parties ne peut plus faire, dès lors que le mariage a été consommé”<sup>1</sup>.*

- *“Le second empêchement est le voeu solennel, qui est ou la profession faite dans un monastère, pour être religieux ou religieuse”<sup>2</sup>.*

- *“Dans cette cérémonie (les fiançailles) le prêtre demande aux deux qui se présentent, s’ils n’ont point fait voeu de chasteté ou de religion”<sup>3</sup>.*

Les Frères forment un groupe particulier ; en effet ils présentent les traits qui les rapprochent des religieux bien qu’ils *“ne pourront être ni prétendre à l’état Ecclésiastique”<sup>4</sup>.*

##### **5. Les Frères face à la maladie.**

Nous avons vu précédemment que le Fondateur est très à l’écoute de la santé des Frères. Ainsi, lorsque l’un d’entre eux est malade, on l’a vu lui proposer une nourriture susceptible de lui rendre l’énergie nécessaire. Dans le chapitre XXII de ses Règles Communes, de La Salle traite précisément de la maladie. Dans l’article deux, il stipule que chaque malade devra être suivi par un infirmier, qui pourvoira “avec tendresse” à tous ses besoins. Remèdes et nourriture lui seront administrés “dans le temps convenable”. Il ajoute qu’on

---

<sup>1</sup> D.A. Seconde partie. Des Moyens de se bien acquitter de ses devoirs envers Dieu. Chapitre X. p 379.

<sup>2</sup> IDEM. p 390.

<sup>3</sup> IBID. p 395.

<sup>4</sup> R.C. (1718). Chapitre 1er [2] p 16.

préfèrera toujours les besoins des malades aux besoins de tous ceux qui sont en santé”<sup>1</sup>.

## 6. Les loisirs.

Avant de faire la synthèse de cette étude, il reste à étudier la corporéité du maître dans deux moments précis de l’existence du Frère, à savoir les loisirs et les rapports d’obéissance avec le Frère Directeur.

Sous ce terme, nous avons placé les deux moments où le Frère n’a pas, à proprement parlé, d’activité définie, mais plutôt la possibilité de se détendre. Ce seront les récréations et les jours de congé.

J.B de La Salle leur demande de prendre un temps de repos après le repas. Ce temps, dit-il, doit être perçu *“comme celui que Notre Seigneur donnait quelque fois à ses Apôtres, lorsqu’il leur disait, Venez prendre un peu de repos”*<sup>2</sup>. Pendant cet espace récréatif, seuls l’Esprit et la Fin de l’Institut peuvent être sujets de conversation. D’autre part, la locomotion doit être mesurée.

*“Ils ne parleront ni d’eux ni de leurs parents ni de leurs pairs ni de ce qu’ils auront fait, ni même de ce qu’ils ont vu ou entendu, [...] ni du boire, ni du manger, ni des autres besoins du corps ni de rien qui ait rapport à eux.*

*Les Frères se donneront bien de garde pendant le tems de la récréation de se rendre fâcheux et incommodes aux autres par un extérieur sombre et sauvage, ou en n’y parlant pas du tout. Ils prendront garde cependant de n’y pas faire de légèreté ni de badinerie ni aucun geste indécent, de n’y pas parler d’un ton de voix trop élevé et de n’y pas rire avec éclat. Ils auront aussi soin d’y*

---

<sup>1</sup> R.C. (1718). Chapitre XXII [4]. p 81.

<sup>2</sup> R. De la récréation. p 148. 149

*garder en tout les règles de la modestie particulièrement dans les regards, ne regardant pas légèrement de côté et d'autre et ne faisant aucun signe à leurs frères, et dans le marcher n'y marchant pas trop vite*"<sup>1</sup>. Si d'aventure il s'avérait qu'il y avait transgression des règles ... La remarque fusait : *"Rire légèrement dans les récréations, Cela ne convient pas chez nous"*<sup>2</sup>. Cet extrait a donc l'opportunité de montrer que, même lorsqu'ils se détendent, les Frères doivent obéir à une rigueur corporelle qui se double d'une vigilance à l'égard du verbe. Aucun amoindrissement des contraintes et des règles ne vient entacher la récréation.

Les congés, eux, ont ordinairement lieu le jeudi "de chaque semaine de l'année". Certaines modifications seront apportés à l'occasion de certaines fêtes. Certaines manifestations pourront également être occasions de congés extraordinaires, par exemple les jours de Foire quand celles-ci ne dureront qu'un jour, l'enterrement d'un Frère, ou bien encore des cérémonies extraordinaires dans la ville.

Ces jours de congé : *"Après le Dîner on fera récréation jusqu'à midi et demi ensuite on dira les litanies de St Joseph, et aussitôt après on ira se promener si le tems le permet sinon on s'entretiendra ensemble et on fera récréation dans la maison. Tous les jours de congés on finira la récréation à 5h30"*<sup>3</sup>. Cela veut dire que, lorsque le temps était clément, les Frères faisaient quatre heures à quatre heures trente de marche soit à peu près - à une allure de promeneur - seize à vingt kilomètres dans l'après-midi. Cette promenade est, selon Jean-Baptiste de La Salle, *"un exercice honnête, qui contribue*

---

<sup>1</sup> R.C. (1718). Chapitre VI. De la manière dont les Frères doivent se comporter dans les Récréations.

<sup>2</sup> *Id.*, p. 34.

<sup>3</sup> R.C. (1718). Chapitre XXIX. Exercices particuliers des jours de congés [10][12]

*beaucoup à la santé du corps, et qui rend l'esprit plus disposé aux exercices qui lui sont propres*"<sup>1</sup>. Dans sa lettre au Frère Hubert en date du 2 octobre 1710, il insiste sur le fait que cette promenade doit bien avoir lieu : *"Il faut qu'on ne manque jamais à aller promener les jours de congé, à moins qu'il ne pleuve. Il ne faut pas que des nuages ou autres bagatelles empêchent de s'aller promener"*<sup>2</sup>.

A propos de cette promenade du jeudi, il est à souligner que, si la distance (16 à 20 kilomètres) peut paraître conséquente à nous hommes du XXe siècle, nous devons garder à l'esprit qu'au XVIIe siècle les déplacements des Frères se faisaient à pieds et qu'ils avaient donc une grande habitude de la marche. Les REGLES COMMUNES le confirment. *"Les frères feront ordinairement leurs voyages à pieds"*<sup>3</sup>. Nous avons indiqué dans l'étude consacrée au corps de Jean-Baptiste que celui-ci fit -selon le chanoine Blain - près de soixante-dix kilomètres à pieds pour se rendre au chevet d'un frère mourant.

Pour ce qui est du temps des vacances scolaires, lorsque l'école fermait, c'est-à-dire au mois de septembre, nous n'avons pas trouvé d'informations concernant d'éventuelles promenades. On peut supposer toutefois que Jean-Baptiste de La Salle ne laissait pas ses Frères perdre de si bonnes habitudes, son caractère ne le prédisposant pas à de telles "coupables" relâches.

#### **7. Les relations avec le frère directeur.**

Le statut de Directeur de la communauté va induire pour les Frères un certain nombre de comportements vis-à-vis de celui qui aura cette fonction.

---

<sup>1</sup>R.B. (1718). Seconde partie. Chapitre V. Des divertissements. p 137.

<sup>2</sup>I. p 78.

<sup>3</sup>R.C. (1718). Chapitre XXIV. Des voyages. p 64.

*“Lorsque le Frère Directeur entrera dans quelque place tous les Frères qui y seront se lèveront, le salueront en s’inclinant et demeureront découverts jusqu’à ce qu’il soit assis ou couvert, excepté dans le réfectoire où ils se découvriront seulement sans se lever et dans l’oratoire où ils ne feront aucun signe si ce n’est qu’ils s’inclineront lorsque le Frère Directeur passera devant eux.*

*Lorsque les Frères parleront au Frère Directeur ils se tiendront debout et tête nue pendant tout le tems qu’ils lui parleront à moins que le Frères Directeur ne leur fasse signe ou ne leur dise de se couvrir.*

*Ils ne passeront jamais devant le Frère Directeur qu’ils ne lui fassent une profonde inclination”<sup>1</sup>. Ayant reçu l’autorité de Dieu, étant si l’on peut dire mandaté par lui, le Frère Directeur doit recevoir les égards dûs à ce mandat. Cela, nous venons de le voir, a pour conséquences que les Frères - enseignants doivent développer à l’égard de sa personne un profond respect : respect envers ce qu’il représente - Dieu - et non à ce qu’il EST.*

## **§2. Essai de synthèse.**

Selon nous, la vigilance semble bien devoir être la notion qui recouvre l’attitude de Jean-Baptiste vis-à-vis du corps des Frères dans la communauté. Vigilance pour que chaque action (manger, dormir, marcher ...) se réalise en référence à l’existence de Dieu, avec pour ultime souci de plaire au Créateur. Pour cela, certaines contraintes doivent être observées, liées au fait que l’homme n’est pas pur esprit mais bien immergé dans la réalité. Face à cela, il doit choisir : ou bien se laisser diriger par ses sens, ou bien dépasser cette matérialité - qui ne le distinguerait pas de l’animal - pour se rapprocher de Dieu.

---

<sup>1</sup> R.C. (1718). Chapitre XI. De l’inspecteur des Ecoles. p 26 et 27 [3], [4], [5], [7].

*“Dieu ne nous a donné nos sens que pour nous en servir quand il est nécessaire, et non pas pour prendre aucun plaisir dans leur usage, ce qui fait que quand nous faisons usage de nos sens pour prendre quelque plaisir, nous nous éloignons de la volonté de Dieu<sup>1</sup>. Les sens sont les portes par où entre le plus ordinairement le péché dans notre âme ; ça été pour ce sujet que les saints se sont si fort appliquez à les mortifier, afin d’avoir moins de facilité à tomber dans le péché”<sup>2</sup>. [...]*”

*L’usage des sens est nécessaire aux hommes, mais comme il leur est facile d’en abuser, et par leur abus de se laisser aller à de grands désordres, il ne leur est pas moins nécessaire de les mortifier”<sup>3</sup>.*

Cette vigilance à l’égard des sens qui, de façon sous jacente, donne bien la primauté à l’esprit sur le corps, cette maîtrise de celui-ci au service de l’esprit ne signifient pourtant pas la négation du corps. Celui-ci est l’objet d’attentions particulières, nous l’avons vu, tant pour les préoccupations touchant la santé des Frères : nourriture, repos, que pour la souplesse dans l’application de la Règle. Le corps, en définitive, dans la pensée lasallienne, n’est donc pas rejeté : il s’avère un moyen par lequel le Frère va pouvoir montrer à Dieu son amour, d’où la nécessité extrême d’être vigilant au fil des jours et des heures à appliquer ce principe.

---

<sup>1</sup> R. p 91.

<sup>2</sup> IDEM. p 164.

<sup>3</sup> IBID. p 165.

**CHAPITRE V.  
LES SOURCES CONTRIBUANT  
A L'EDIFICATION  
DE LA REPRESENTATION LASALLIENNE DU CORPS  
CHRETIEN.**

Cette vision lasallienne du corps entre dans une perspective chrétienne et a pour fondement l'Écriture Sainte. Mais elle s'appuie également sur d'autres écrits sources qu'il faut analyser.

#### I. LES SOURCES BIBLIQUES.

Au premier abord, il semble difficile d'indiquer de façon quasi certaine les sources bibliques qu'utilisa Jean-Baptiste de La Salle. Néanmoins, c'est à ce pari "un peu fou" que se livrèrent trois Frères des Ecoles Chrétiennes qui entreprirent l'étude détaillée de trois écrits du Fondateur, afin de les mettre en exergue.

- Le Frère Flavien Marie (Michel Sauvage) : Les Citations Néotestamentaires dans les *Méditations pour le Temps de la Retraite*. CAHIERS LASALLIENS NUMERO UN. 1959. 106 p.

- Le Frère Jean Guy Rodrigue : Contribution à l'étude des sources des *Méditations sur les principales fêtes de l'année*. CAHIERS LASALLIENS NUMERO QUARANTE SEPT. 1988. 587p.

- Le Frère Jean Pungier : *La civilité de Jean-Baptiste de La Salle. Ses sources. Son Message. PREMIERE PARTIE*. CAHIERS LASALLIENS NUMERO CINQUANTE-HUIT. 1996. 358p.

: DEUXIEME PARTIE. CAHIERS LASALLIENS NUMERO CINQUANTE-NEUF. 1997. 358p.

Ces travaux nous intéressent d'autant plus qu'ils portent tous les trois sur des ouvrages appartenant à notre corpus de recherche et que, pour l'un d'entre eux - les Règles de la Bienséance et de la Civilité Chrétienne - le corps y tient une place centrale.

§1. Les références bibliques dans *Les Méditations pour le Temps de la Retraite*. CL 13.

Nous avons déjà signalé que les Ecrits pauliniens abondaient. Les Evangiles de Mathieu, Luc et Jean sont aussi sources de versets.



On y trouve trace également des Actes des Apôtres, de l'épître de Jacques et de l'Apocalypse<sup>1</sup>. Voici quelques versets touchant au corps. La méthode de présentation des Méditations et Ecrits - sources reste identique.

8ème Méditation 200.3 p 42 CL 13.	Epître aux Colossiens 3 : 12 / p 48 CL 1.
<p>"inspirez leur aussi de <i>la piété</i> et de <i>la modestie</i> dans l'église et dans les exercices de piété que vous leur faites faire dans les écoles. Insinuez leur encore la simplicité et <i>l'humilité</i> que notre Seigneur recommande fort dans l'Evangile".</p>	<p>"Revêtez vous donc, comme étant élus, Saints et chéris de Dieu, de miséricorde, de douceur, d'humilité, de modestie, de patience".</p> <hr/> <p>Première Epître à Timothée 6 : 11 / p 48 CL 1.</p> <hr/> <p>"Mais vous, ô homme de Dieu, fuyez ces choses, et vous portez à la justice, à la piété."</p>
10ème Méditation 202. 1 p 49. CL 13.	Epître aux Ephésiens 5 : 5 / p 57 CL 1.
<p>"Excitez les souvent à éviter le péché avec autant de promptitude qu'ils fuiraient la présence d'un serpent. Surtout que votre première application soit de leur inspirer de l'horreur de <i>l'impureté</i> et des immodesties dans l'Eglise".</p>	<p>"Car sachez que nul fornicateur, nul impudique"...</p>

<sup>1</sup> M. SAUVAGE: Les citations néotestamentaires dans la méditation pour le Temps de la Retraite. CAHIERS LASALLIENS NUMERO UN. 1959. pp. 97 à 99.

14ème Méditation 206.3 p 73 CL 13.	Epître à Tite 2 : 7 / p 83 CL 1.
"C'est cette <i>gravité</i> que Saint Paul [...]. Après le zèle pour l'instruction et <i>la pureté des moeurs</i> ".	"Donnez - vous mêmes en toute chose l'exemple des bonnes oeuvres par l'instruction, la pureté des moeurs, par la <i>gravité</i> ."

§2. Les références bibliques dans *Les principales fêtes de l'Année*. CL12.

Le Frère J. Guy Rodrigue signale cent soixante sept citations tirées du Nouveau Testament. Selon lui, les deux ouvrages sources seraient une édition du Nouveau Testament d'Amelote, antérieure à 1707 - 1688 ou 1703 - et une édition dite de Mons - 1668. Cette dernière est l'oeuvre des Solitaires de Port-Royal : Antoine le Maistre, son frère Louis Isaac le Maistre, plus connu sous le pseudonyme de Le Maistre de Sacy, enfin Antoine Arnauld. Pour ce qui est de Denis Amelote (1609 - 1678), docteur en Sorbonne, ordonné prêtre en 1632, il entre dans la mouvance du Père de Condren, participant avec lui à des missions. Il en écrit la vie dès 1643. Entré à l'Oratoire en 1650, il est notoirement antijanséniste.

Là encore, dans les *Méditations sur les principales fêtes de l'année*, les références pauliniennes sont nombreuses, mais ne sont pas les seules. Des versets des Quatre Evangiles, des Actes des Apôtres, des Epîtres catholiques ainsi que de l'Apocalypse s'y trouvent aussi<sup>1</sup>. On y décèle également des versets de livres de l'Ancien Testament<sup>2</sup>.

Pour ce qui est du corps, voici ce que nous avons noté :

<sup>1</sup> F J G RODRIGUE. Contribution à l'étude des sources des Méditations sur les Principales Fêtes de l'année. CAHIERS LASALIENS NUMERO QUARANTE SEPT 1988. pp 567 à 569.

<sup>2</sup> IDEM. p 567.

90ème Méditation 90.3. p 245 CL 12.	Première Epître aux Corinthiens 10 : 31.p 101 CL 47.
"C'était l'avis que Saint Paul donnait aux fidèles de son temps : <i>Soit que vous mangiez, leur dit-il, soit que vous buviez, enfin, quelque chose que vous fassiez, faites tout pour la gloire de Dieu. [...]</i> "	"Soit donc que vous mangiez, soit que vous buviez, et quelque chose que vous fassiez faites tout pour la gloire de Dieu."
92ème Méditation 92.2 p 250 CL 12.	Epître aux Philipiens 4 : 5/p 107 CL 47.
"La première chose à laquelle il faut faire attention, c'est une grande modestie. Saint Paul l'a recommandée sur toutes choses aux fidèles : <i>Que votre modestie, dit-il soit connue de tous les hommes.</i> "	"[...] Que votre modestie soit connue de tous les hommes".
92ème Méditation 92.3 p 252 CL 12.	l'epître aux Ephésiens 4 : 22 . 24 p 109 CL 47.
" <i>Dépouillez-vous enfin aujourd'hui du vieil homme, et revêtez-vous du nouveau, comme vous y exhorte Saint Paul, et priez Dieu, suivant l'avis du même Apôtre, de renouveler demain en vous l'esprit de votre état et de votre profession.</i> "	" [...] Vous devez renoncer à votre vie passée, et vous dépouiller du vieil homme qui se corrompt dans ses désirs trompeurs. Renouvelez-vous donc dans l'esprit de votre raison. Et vous revêtez du nouvel homme qui est créé selon Dieu dans la justice et dans la sainteté de la vérité.
152ème Méditation 152.1 pp. 120 - 121 CL 12.	Epître aux Romains 8 : 36.37/p 348 CL 47.
"Il faut donc, comme nous l'enseigne Saint Paul, que <i>ni l'affliction, ni les déplaisirs, ni la faim, ni la nudité, ni les périls, ni les</i>	"Qui nous séparera donc de la charité de Jésus-Christ ? Sera-ce l'affliction ? ou les déplaisirs ? ou la faim ? Ou la nudité ? ou

<p><i>persécutions, ne puissent nous séparer de l'amour de Jésus-Christ."</i></p>	<p>les périls ? ou la persécution ? ou l'épée ? "</p>
<p>183ème Méditation 183.3 p 196 CL 12.</p>	<p>Deuxième Epître aux Corinthiens 4 : 10/ p 486 CL 47.</p>
<p>"Ce qui a animé les saints à tant souffrir en cette vie, pour jouir ensuite de la bienheureuse éternité, c'est l'exemple du Sauveur : persuadés, comme dit Saint Paul, qu'ils devaient <i>toujours porter en leur corps la mortification de Jésus-Christ, afin que la vie de Jésus parût aussi dans leurs corps mortel, [...].</i> "</p>	<p>"Portant toujours en notre corps la mortification du Seigneur Jésus, afin que la vie de Jésus paraisse aussi dans notre corps."  Deuxième Epître aux Corinthiens 5 : 8/p 487 CL 47.</p>
<p>"C'était encore <i>dans cette confiance</i>, ajoute Saint Paul, <i>qu'ils aimaient mieux être séparés de leur corps</i>, pour jouir de la présence du Seigneur. C'est pourquoi, toute leur ambition était de lui être agréables. [...]"</p>	<p>"[...] dans cette confiance que nous avons, nous aimons mieux sortir de la maison de ce corps, pour aller habiter avec le Seigneur".  Deuxième Epître aux Corinthiens 5 : 4/p 487 CL 47.</p>
<p>"C'est pourquoi, <i>pendant que les saints étaient dans leur corps, comme dans une</i></p>	<p>"Car, pendant que nous sommes dans ce corps comme en une tente, nous soupçons</p>

<i>tente, ils soupiraient sous sa pesanteur, parce qu'ils désiraient que ce qu'il y avait de matériel en eux fût absorbé par la vie."</i>	sous sa pesanteur, parce que nous ne désirons pas en être dépouillés, mais d'être revêtus par dessus, en sorte que ce qu'il y a de mortel en nous soit absorbé par la vie"
---	--

### §3. Les références bibliques dans les *Règles de la Bienséance et de la Civilité Chrétienne*. CL 19

Le Frère Adrien Roche, dans ses *Références des Citations contenues dans les écrits attribués à Saint Jean Baptiste de La salle* dénombre 199 références bibliques dans les Règles de la Bienséance et de la Civilité chrétiennes : 74 pour l'Ancien Testament et 125 pour le Nouveau. Pour les RB, De La Salle utilise l'*Ecclésiastique*<sup>1</sup> de Sacy et le *Nouveau Testament* d'Amelote<sup>2</sup> (1685).

Du corps, que retient-on ? Tout d'abord dans l'*Ecclésiastique*.

RB 1ère P. Chap IV p 10 CL 19.	Ecclésiastique 19 : 26 / p 317 CL 58.
"Le Sage dit que c'est à l'air du visage qu'on connaît un homme de bon sens, c'est pour ce sujet que chacun doit faire en sorte de composer tellement son visage qu'il puisse en même temps et se rendre aimable, et édifier le prochain par son extérieur."	"On connaît une personne à la vue, et on discerne à l'air du visage l'homme de bon sens."
RB 2ème P. chap. IV. p 102. CL 19.	Ecclésiastique 19 : 26/p 317 CL 58.
"Le Sage donne plusieurs avis importants touchant la manière dont on doit se comporter lorsqu'on est à table, pour y	"Si vous êtes assis à une grande table, ne vous laissez pas aller d'abord à l'intempérance de votre bouche"

<sup>1</sup> F.J. PUNGIER, La Civilité de Jean Baptiste de La Salle, CAHIERS LASALLIENS NUMERO CINQUANTE HUIT 1996, p 323.

<sup>2</sup> IDEM, p 325.

<p>manger avec honnêteté et avec bienséance. Il avertit qu'aussitôt qu'on <i>est assis à table, on ne doit pas se laisser aller à l'intempérance de sa bouche</i>, en regardant les viandes avec avidité, comme si on devait manger tout ce qui est sur la table, et ne rien laisser aux autres."</p>	
<p>RB 2ème P. Chap. IV. p 102 CL 19.</p>	<p>Ecclésiastique 31 : 12 / p 317 CL 58.</p>
<p>"2. Il dit qu'on ne doit pas <i>porter le premier ses mains aux viandes</i>, on doit aussi laisser cet honneur et cette marque de prééminence à la personne la plus qualifiée 3° Il défend de <i>s'empresse</i> pour manger, il est aussi très incivil de manger avec précipitation, cela sens le gourmand.</p>	<p>"Ne portez point le premier vos mains aux viandes, de peur que son envie ne vous déshonore et ne vous fasse rougir. "Ne vous empressez point étant au festin." Ecclésiastique 31 : 19 p 318 CL 58.</p>
<p>4° Il veut que chacun use comme <i>un homme tempérant, de ce qui est servi, n'en mangeant qu'avec beaucoup de retenue et de modération</i>, quoiqu'on en puisse prendre autant qu'on en aura besoin.</p>	<p>"Usez, comme un homme tempérant de ce qui vous est servi, de peur que vous ne vous rendiez odieux en mangeant beaucoup". Ecclésiastique 31 : 21 p 318 CL 58.</p>
<p>Il exhorte à déferer <i>beaucoup</i> aux autres, lorsqu'on est à table, et <i>ne pas porter la main au plat</i> en même temps qu'eux, c'est ce qu'exige aussi la bienséance.</p>	<p>"Si vous êtes assis avec beaucoup de personnes, ne portez pas la main aux viandes avant eux (et ne demandez pas le premier à boire)".</p>

	Ecclésiastique 21 : 20/p 318 CL 58.
Il ordonne qu'on cesse le premier de manger par modestie, c'est ainsi que doit se conduire une personne sobre, qui fait profession de suivre dans le manger les règles de la tempérance ; et la raison qu'en donne le Sage, est qu'on ne doit pas excéder dans le manger, de peur de tomber en faute.	"Cessez le premier de manger, par modestie, et n'y excédez point, de peur de tomber en faute".
	Ecclésiastique 31 : 24/p 318 CL 58.
Il ajoute, pour engager à toutes ces pratiques d'honnêteté et de sobriété, que celui qui mange peu, aura un sommeil de santé ; et qu'au contraire, l'insomnie, la colique et les tranchées sont le partage de l'homme intempérant".	"Celui qui mange peu aura un sommeil de santé, il dormira jusqu'au matin, et son âme se réjouira en lui-même".
	Ecclésiastique 31 : 23-p 318 CL 58.
	"L'insomnie, la colique et les tranchées sont le partage de l'homme intempérant".

Pour le Nouveau Testament, nous présenterons, comme le Frère Pungier<sup>1</sup> les versets de Mons (1ère colonne) et ceux d'Amelote (2ème colonne).

RB 2ème P. Chap. IV p 77 CL 19.	Evangile de Luc 21 : 33/p 328 CL 58.	Evangile de Luc 21 : 34/p 328 CL 58.
"Et ce premier effet des excès de bouche, selon la parole de	"Prenez donc garde à vous, de peur que vos coeurs ne	"Prenez donc garde à vous de peur que vos coeurs ne

<sup>1</sup> E.J. PUNGIER, La civilité de Jean Baptiste de La Salle. CAHIERS LASALLIENS NUMERO CINQUANTE TROIS. 1996. pp 332 à 342.

Jésus-Christ, est qu'ils <i>appesantissent le coeur</i> , [...].	s'appesantissent par l'excès de la bouche, par l'ivrognerie et les soins de la vie : [...]."	s'appesantissent par l'excès des viandes et du vin, et par les inquiétudes de cette vie, [...]."
RB Préface p 2 CL 19.	Epître aux Colossiens 3 : 17/p 333 CL 58	Epître aux Colossiens 3 : 17/ Idem.
"Comme il n'y a aucune de vos <i>actions</i> selon le même Apôtre qui ne doivent être sainte, il n'y en a aussi pas une qui ne doive être <i>faite</i> par des motifs purement chrétiens, [...]."	"Que toutes vos actions, et toutes vos paroles soient dirigées au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ, et qu'en toutes vous rendiez grâces par lui à Dieu le Père".	"Quoi que vous fassiez, ou en parlant ou en agissant, faites tout au nom du Seigneur Jésus-Christ, rendant grâces par lui à Dieu le Père".
RB Préface p 3 CL 19.	Epître aux Philippiens 4 : 5. p 333 CL 58	Epître aux Philippiens 4 : 5/ Idem.
"[...], ils auront soin de les y engager par le motif de la présence de Dieu, dont se sert S. Paul pour le même sujet en avertissant les fidèles de son temps : <i>que leur modestie</i> devait paraître à tous les hommes, parce que <i>le Seigneur</i> était proche d'eux, c'est-à-dire par respect pour la présence de Dieu devant qui ils étaient".	"Que votre modestie soit connue à tous les hommes, Le Seigneur est proche".	"Que votre modestie soit connue de tous les hommes. Le Seigneur est proche".



RB. 1ère P Chap. III. p 8 CL 19	Première Epître de Pierre 3 : 3/P 335 CL 58.	Première Epître de Pierre 3 : 3/Idem.
"Si Saint Pierre et Saint Paul défendent aux femmes de se friser les <i>cheveux</i> , ils condamnent à bien plus forte raison ces sortes d'ajustements dans les <i>hommes</i> , [...]".	<p>"Méprisez ce qui paraît au dehors, et ne frisez point vos cheveux, ni ne vous parez point d'or, ni de riches habits".</p> <hr/> <p>Première Epître au Corinthiens 11 : 14 . 15/p 335 CL 58.</p> <hr/> <p>"La nature même ne nous apprend-elle pas, qu'il est honteux à un homme d'avoir de longs cheveux ? et que c'est au contraire l'honneur d'une femme de laisser croître ses cheveux : parce que Dieu les lui a donnés pour lui servir de voile."</p>	<p>"Ne mettez point votre ornement à vous parer au dehors par la frisure des cheveux, par les enrichissements d'or, et par la beauté des habits."</p> <hr/> <p>Première Epître aux Corinthiens 11 : 14 . 15 / Idem.</p> <hr/> <p>"La nature même ne vous enseigne-t-elle qu'il serait honteux à un homme de laisser toujours croître ses cheveux ? Et qu'il est au contraire honorable à une femme de les laisser toujours croître, parce qu'ils lui ont été donnés comme un voile qui la doit couvrir."</p>
RB. 1er P. Chap. XIII. p 44. CL 19.	Première Epître aux Corinthiens 11 : 13 . 15/p 335 CL 58.	Première Epître aux Corinthiens 11 : 13. 15/Idem.
"Les femmes doivent aussi bien prendre garde de se	"Jugez vous-mêmes si la bienséance permet qu'une	"Jugez vous-mêmes s'il est bienséant à une femme de

<p>couvrir décentement tout le corps, et de <i>se voiler</i> le visage, selon l'avis de Saint Paul, [...]."</p>	<p>femme prie Dieu sans être voilée.</p> <p>La nature même ne nous apprend-elle pas, qu'il est honteux à un homme d'avoir de longs cheveux. Et que c'est au contraire l'honneur d'une femme de laisser croître ses cheveux ; parce que Dieu les lui a donnés pour lui servir de voile."</p>	<p>prier Dieu sans avoir un voile sur sa tête.</p> <p>La nature même ne vous enseigne-t-elle pas qu'il serait honteux à un homme de laisser toujours croître ses cheveux ?</p> <p>Et qu'il est au contraire honorable à une femme de les laisser toujours croître, parce qu'ils lui ont été donnés comme un voile qui la doit couvrir ?"</p>
<p>RB 2ème P. Chap. 1 p 50 CL 19</p>	<p>Première Epître aux Thessaloniens 5 : 5. 8 : p 336. CL 58.</p>	<p>Première Epître aux Thessaloniens 5 : 5 / Idem.</p>
<p>"Il est donc tout à fait contre la bienséance, selon que Saint Paul nous l'insinue, de se coucher comme font quelques personnes, dès le commencement du jour, et de se lever vers midi [...]"</p>	<p>"Vous êtes tous des enfants de lumière et des enfants du jour ; nous ne sommes point des enfants de la nuit ni des ténèbres.</p> <p>Ne nous endormons donc pas, comme les autres ; mais veillons et soyons sobres.</p> <p>"Car c'est pendant la nuit que les paresseux et les dissolus s'endorment et s'enivrent.</p>	<p>"Vous êtes tous des enfants de lumière, et des enfants du jour. Nous ne sommes point enfants de la nuit ni des ténèbres.</p> <p>Ne dormons donc pas comme les autres, mais veillons, et gardons-nous de l'enivrement de l'âme.</p> <p>Car ceux qui dorment, dorment durant la nuit ; et ceux qui s'enivrent, s'enivrent durant la nuit.</p> <p>Mais nous qui sommes enfants</p>

	Mais nous qui voyons dans le jour, soyons sobres [...]"	du jour, gardons-nous de cet assoupissement et de cette ivresse. [...]"
RB 2ème P. Chap. III p 62 CL 19	Première Epître aux Corinthiens 3 : 16. 17/p 337 CL 58	Première Epître aux Corinthiens 3 : 16. 17/ Idem.
[...] on n'a pas de respect pour son propre <i>corps</i> , qu'on doit cependant honorer comme le <i>Temple animé du Saint-Esprit</i> , et le Tabernacle où Jésus-Christ a la bonté de vouloir bien se reposer souvent."	"Ne savez-vous pas que vous êtes le Temple de Dieu et que son esprit demeure en vous ? Que si quelqu'un profane le Temple de Dieu, Dieu le fera périr : car son Temple est saint, et c'est vous qui êtes son Temple."	"Ne savez-vous pas que vous êtes le Temple de Dieu, et que l'Esprit de Dieu habite en vous ? Si quelqu'un profane le Temple de Dieu, Dieu le perdra. Car le Temple de Dieu est Saint, et c'est vous qui êtes ce temple."
RB 2ème P. Chap. III pp. 64 à 65 CL 19.	Première Epître à Timothé 2 : 8. 10/ p 337 CL 58.	Première Epître à l'himothée 2 : 8. 16/ Idem.
"C'est pour ce sujet que saint Paul, après s'être appliqué à exhorter <i>les hommes</i> , d'éviter les vices les plus grossiers dans lesquels ils tombent plus facilement que <i>les femmes</i> , il recommande ensuite aux <i>femmes d'être modestement</i> vêtues, de se parer de pudeur et de chasteté, et de ne pas <i>s'orner d'or, ni de perles, ni</i>	"Je veux donc que les hommes prient en tout lieu, élevant des mains pures, et étant exempts d'inimitié et de dispute. Que les femmes prient de même, étant modestement vêtues, se parant de pudeur et de chasteté, et n'étant ni frisées, ni ornées d'or, ou de perles, ou d'habits	"Je veux donc que les hommes prient en tout lieu, levant des mains pures, avec un esprit éloigné de colère et de contention. Que les femmes aussi prient étant vêtues comme l'honnêteté le demande ;

<p><i>d'habits somptueux ; mais d'être habillés comme le doivent être des femmes qui montrent par leurs bonnes oeuvres, qu'elles font profession de piété."</i></p>	<p>somptueux. Mais comme le doivent être des femmes qui montrent par leurs bonnes oeuvres qu'elles font profession de piété."</p>	<p>qu'elles se parent de modestie et de chasteté, et non avec des cheveux frisés, ni des ornements d'or, ni des perles, ni des habits somptueux ; mais comme le doivent être des femmes qui font profession de piété, et qui le témoignent par leurs bonnes oeuvres."</p>
<p>RB 2ème P. Chap. III. pp. 76 à 77 CL 19</p>	<p>Première Epître aux Corinthiens 10 / 31/p 338 CL 58</p>	<p>Première Epître aux Corinthiens 10 / 31/Idem.</p>
<p>"C'est une inclination si naturelle à l'homme de chercher son plaisir dans le boire et dans le manger, que saint Paul exhortant les Chrétiens de faire toutes leurs actions pour l'amour et pour la gloire de Dieu, a cru être obligé d'exprimer particulièrement celle du boire et du manger, [...]."</p>	<p>"Soit donc que vous mangiez, soit que vous buviez, ou que vous fassiez quelque autre chose que ce soit, faites le pour la gloire de Dieu."</p>	<p>"Soit donc que vous mangiez, soit que vous buviez, et quelque chose que vous fassiez, faites tout pour la gloire de Dieu."</p>
<p>RB 2ème P Chap. IV. p 77 CL 19</p>	<p>Epître aux Philippiens 3 : 19/p 338 CL 58.</p>	<p>Epître aux Philippiens 3 : 19/ Idem.</p>
<p>"Il n'est cependant pas moins contre la bienséance, que contre les règles de l'Evangile, de faire paraître que l'on a de</p>	<p>"Car il y en a plusieurs [...] De qui la fin sera la perdition, qui font leur Dieu de leur ventre, qui</p>	<p>"Car il y en a plusieurs [...] qui auront pour fin la damnation : qui font leur Dieu de leur ventre ; qui mettent leur gloire</p>

l'attache au boire et au manger, et ce serait, selon l'expression de Saint Paul, <i>mettre sa gloire dans ce qui nous doit être un sujet de confusion</i> ".	mettent leur gloire en ce qui les devrait confondre, et qui n'ont le coeur qu'aux choses de la terre".	dans leur propre honte, et qui n'ont de pensées et d'affections que pour la terre".
RB 2ème P. Chap. IV. p 78 CL 19	Epître aux Ephésiens 5 : 18/ p 338 CL 58	Epître aux Ephésiens 5 : 18/ Idem.
"et la suite funeste de <i>l'excès du vin</i> , selon saint Paul, est qu'il porte à l'impureté."	"Ne tombez pas dans l'excès du vin, qui produit l'impudicité, mais soyez remplis du Saint-Esprit."	"Et ne vous laissez pas aller aux excès du vin d'où naissent les dissolutions ; mais remplissez-vous du S. Esprit."
RB 2ème P. Chap. IV. p 78 CL 19	Epître aux Philippiens 3 : 19/p 339 CL 58.	Epître aux Philippiens 3 : 19. Idem.
"Il n'y a rien de plus contraire à la bienséance, que d'avoir toujours chez soi la nappe mise ; car c'est faire connaître qu'on n'a rien plus à coeur, et qu'on ne songe qu'à remplir son ventre, et en faire son Dieu, comme le dit saint Paul."	"Car il y en a plusieurs [...] De qui la fin sera la perdition, qui font leur Dieu de leur ventre, qui mettent leur gloire en ce qui les devrait confondre, et qui n'ont le coeur qu'aux choses de la terre."	"Car il y en a plusieurs [...] qui auront pour fin la damnation : qui font leur Dieu de leur ventre : qui mettent leur gloire dans leur propre honte, et qui n'ont de pensées et d'affections que pour la terre."
RB 2ème P. Chap. IV. p 79 CL 19.	Epître aux Romains 13 : 13/p 339 CL 58.	Epître aux Romains 13 : 13/ Idem.
"Pour ce qui est des <i>festins</i> , il est quelquefois de <i>la bienséance d'en faire</i> , et de s'y trouver ; mais ce ne doit être que très rarement, et par une	"Marchons dans la bienséance comme il le faut faire durant le jour. Ne vivons pas dans les festins et dans l'excès du vin.	"Marchons avec bienséance et avec honnêteté, comme marchant durant le jour. Ne vous laissez point aller aux débauches, et aux ivrogneries,

<p>espèce de nécessité. C'est ce que Saint Paul nous veut faire entendre, lorsqu'il nous dit de <i>ne pas vivre dans les festins</i> ; il veut aussi que les festins ne soient pas ni magnifiques ni <i>dissolus</i> ; c'est-à-dire qu'il n'y ait pas une trop grande abondance et diversité de viandes, et qu'on n'y fasse pas d'excès."</p>	<p>Fuyons l'impudicité et les débauches."</p>	<p>aux impudicité, et aux dissolutions, [...]."</p>
<p>RB 2ème P. Chap. VII. p 193 Cl. 19.</p>	<p>Épître aux Ephésiens 4 : 29/p 341 Cl. 58.</p>	<p>Épître aux Ephésiens 4 : 19/ p 341. Cl. 58.</p>
<p>"Saint-Paul, qui veut que les chrétiens de son temps se conduisent en toutes occasions, avec bienséance, les avertit, en plusieurs endroits de ses Epîtres, de prendre particulièrement garde qu'il ne sorte de leur bouche aucune parole déshonnête, et il leur ordonne expressément que la fornication ne soit pas même nommée <i>parmi eux</i>."</p>	<p>"Qu'il ne sorte aucun mauvais discours de votre bouche. [...]."</p> <p>Épître aux Ephésiens 5 : 34.p 341 Cl. 58.</p> <p>"Que parmi vous on n'entende pas même parler de fornication, ni d'aucune impudicité, ni d'avarice ; comme il ne s'en doit point parler parmi des Saints. Ni de choses impures, ou bouffonnes, ni de rien de mal à propos. [...]."</p>	<p>"Que nul mauvais discours ne sorte de votre bouche. [...]."</p> <p>Épître aux Ephésiens 5 : 34 p 341. Cl. 58.</p> <p>"Qu'on n'entende pas seulement parler parmi vous ni de fornication, ni de quelque impureté que ce soit, ni d'avarice, comme on n'en doit point ouïr parler parmi des saints. Qu'on n'y entende ni de folles ni de bouffonnes [...]."</p>

Les tableaux que nous venons de présenter, qui rapprochent des passages des Règles de la Bienséance et de la Civilité chrétiennes, les versets d'Amelote et ceux de Mons, sont, selon nous intéressants à au moins deux titres. En premier lieu on peut noter combien les traductions peuvent être proches l'une de l'autre. Pour J. Pungier<sup>1</sup>, une des raisons qui peut expliquer ces ressemblances tiendrait au fait qu'elles sont de la même époque, contemporaines et que leurs auteurs respectifs participent à la même culture profane et à la même culture religieuse. En second lieu, la comparaison des trois textes fournit un certain nombre d'indications sur la façon dont Saint Jean Baptiste de La Salle a composé son manuscrit. Parfois, il se contente de procéder par allusions, lesquelles peuvent être très imprécises. En d'autres endroits, les similitudes, les rapprochements avec Amelote ou Mons sont très significatifs. Le Frère Pungier<sup>2</sup> souligne que ce qui caractérise cette méthode de composition, c'est la liberté spirituelle qu'elle manifeste. En rédigeant de la sorte, de La Salle a moins le souci d'offrir aux enfants de ses classes et à leurs parents le texte fidèle des Ancien et Nouveau Testaments que de leur donner des passages susceptibles de les aider dans la conduite de leur agir quotidien.

## II. LES AUTRES SOURCES.

Les sources d'origine testamentaire ne sont pas les seules qu'ait utilisées Jean Baptiste de la Salle. Sa vision du corps s'est construite au travers de bien d'autres références. Le contenu de sa bibliothèque personnelle est inconnu<sup>3</sup>. Pourtant, comme le souligne le Frère J. G.

---

<sup>1</sup> F.J. PUNGIER, La civilité de Jean Baptiste de La Salle, CAHIERS LASALLIENS, NUMERO CINQUANTE-HUIT, 1996 p 343.

<sup>2</sup> IDEM, p 343.

<sup>3</sup> F.J.G. RODRIGUE, Contribution à l'étude des sources des Méditations sur les Principales Fêtes de l'année, CAHIERS LASALLIENS NUMERO QUARANTE SEPT, 1988 p 14.

Rodrigue<sup>1</sup> : cela aurait grandement contribué à préciser l'orientation de sa pensée. Nous ne disposons donc que des différents travaux de recherche effectués par les Frères pour essayer de déterminer les oeuvres dont il s'est servi afin de nourrir sa pensée sur le corps. Il n'est nullement de notre intention réaliser de façon exhaustive un travail sur les sources qui, à lui seul, représenterait plusieurs milliers de pages et plusieurs volumes. Nous indiquerons seulement quelques textes importants.

§1. Dans *Le recueil de différents petits traités. CL15.*

Le Frère Maurice Auguste note<sup>2</sup> que le *Directoire pour rendre compte de sa conscience* aurait pour origine les directives de Saint Ignace, fondateur de la Compagnie de Jésus. C'est ainsi que, selon lui, les articles V, VI, et VII du Recueil renverraient à l'article II de *l'Instructio ad reddendam conscientiae rationem*.

R. Articles V et VI. p 19 CL15.	Article II I.A.R.C.R/ p 19 CL 16	Traduction
V "Si on a de l'amour pour les mortifications, surtout pour celles de l'esprit & des sens ; si on a pratiqué quelque mortification extraordinaire, & quelle elle est. Comment on reçoit les penitences qui sont imposées ; si on les fait	De mortificationibus, poenitentibus, et aliis exercitationibus, quae faciunt ad spiritus profectum ; et in specie, de praeparatione ad injurias, et ad alia quae ad Christi crucem pertinent ferenda	Au sujet des mortifications. des pénitences et autres peines qui mènent à l'élévation de l'âme ; et en particulier au sujet de la préparations aux injustices et aux autres choses qui sont faites et qui ,

<sup>1</sup> IDEM, p 14.

<sup>2</sup> F. M. AUGUSTE, Contribution à l'étude des sources du Recueil de Différents Petits Traités. CATHERS LASALLEIENS NUMERO SEIZE 1964, p 16.



<p>exactement, par quel motif, &amp; avec quelle ferveur ou lâcheté on s'en acquitte."</p> <p style="text-align: center;">VI</p> <p>Si on aime les humiliations, les mépris &amp; les rebuts, en quoi on le remarque, &amp; dans quelle disposition intérieure &amp; extérieure on les reçoit."</p>	<p>atque de eorum desiderio.</p>	<p>aboutissent à la croix du Christ.</p>
---	----------------------------------	--

De la même façon, il souligne des "contacts étroits" entre les textes ignatiens et le chapitre de la Modestie<sup>1</sup>.

R. de la modestie. pp. 90 91 92 Cl. 15.	Régulae modestiae / pp. 44 45 Cl. 16	Traduction.
<p>[2] Vous tiendrez toujours la tête droite, l'inclinant tant soit peu sur le devant, en sorte qu'elle ne penche point sur les épaules ; vous ne la tournerez point en arrière ni de côté et d'autre ; et si la nécessité vous oblige, vous tournerez en même temps tout le corps posément et avec gravité.</p>	<p>II. Caput huc illud leviter non moveatur, sed cum gravitate, ubi opus erit ; et si opus non sit, teneatur rectum cum moderata inflexione in partem anteriorem, ad neutrum latus deflectendo.</p>	<p>Ici cette tête ne sera bougée que légèrement mais avec solennité, quand l'acte (sacré ?) sera accompli. Et si l'acte n'est pas accompli, qu'elle soit tenue droite avec une légère inclination sur le devant en ne la baissant d'aucun côté en particulier.</p>
<p>[4] Vous aurez pour</p>	<p>III. Oculos demissos, ut</p>	<p>Qu'ils tiennent les yeux</p>

<sup>1</sup> IDEM, p 44.

<p>l'ordinaire les yeux baissés, sans les élever excessivement ni les tourner de côté.</p>	<p>plurimum, teneant ; nec immoderate eos elevando, nec in hanc, aut illam partem circumflectendo.</p>	<p>baissés complètement ; qu'ils ne les lèvent pas excessivement et qu'ils ne les tournent pas en tous sens.</p>
<p>[7] Lorsque vous parlerez particulièrement à des personnes d'autorité et encore bien plus exactement à des personnes d'autre sexe vous ne les regarderez pas fixement au visage ; mais vous aurez une grande retenue à leur égard.</p>	<p>IV. Inter loquendum, cum hominibus praesertim aliculus auctoritate, non defigatur aspectus in eorum vultus, sed potius sub oculos.</p>	<p>Tout en parlant, surtout avec les hommes qui ont l'autorité, que le regard ne soit pas fixé sur leur visage mais plutôt sous leurs yeux.</p>
<p>[5] Vous éviterez d'avoir le front ridé et beaucoup plus le nez afin qu'on remarque en vous une sagesse extérieure.</p>	<p>V. Rugae in fronte, ac multo magis in naso, evitentur, ut serenitas exterius cernatur, quae interioris sit indicium.</p>	<p>On devra éviter d'avoir des rides au front et encore plus au nez afin que l'on voit la sagesse extérieure qui est l'indice de votre sagesse intérieure.</p>
<p>[8] Vous ne tiendrez pas les lèvres ni trop serrées ni trop ouvertes.</p>	<p>VI. Labia nec nimis compressa, nec nimium diducta.</p>	<p>Les lèvres ne seront pas trop serrées ni trop ouvertes.</p>
<p>[3] Vous ferez paraître de la gaieté sur votre visage plutôt que de la tristesse, ou quelque autre passion moins réglée.</p>	<p>VII. Tota facies hilaritatem potius prae se ferat, quam tristitiam, aut alium minus moderatum affectum.</p>	<p>Tout le visage pourra apparaître souriant plutôt que triste ou exprimant un autre sentiment moins mesuré.</p>

<p>[15] Enfin vous tiendrez vos habits toujours propres et nets, et vous les porterez avec la décence et la modestie qui convient à une personne de votre profession.</p>	<p>VIII. Vestes sint mundaе, et cum religiosa decentia compositaе.</p>	<p>Que les vêtements ne soient que des parures et composés avec une religieuse décence.</p>
<p>[10] Vous tiendrez vos mains en repos et vos bras croisés avec décence ; vous vous abstenrez de faire des gestes avec les mains en parlant, et jamais vous ne les aurez pendantes ou dans vos poches.</p>	<p>IX. Manus, si non in sustinenda veste occupentur, decenter quietae teneantur.</p>	<p>Que la main, si elle n'est pas occupée à soutenir le vêtement doit être tenues en repos, convenablement.</p>
<p>[12] Vous marcherez posément sans branler les bras de côté et d'autre et sans vous presser considérablement ; à moins que quelque nécessité ne vous y oblige.</p>	<p>X. Incessus sit moderatus, sine notabili festinatione, nisi necessitas urgeret, in qua tamen, quantum poterit, decori ratio habeatur.</p>	<p>La marche sera lente, sans hâte apparente et sans précipitation nécessaire, toutefois vous pourrez faire autrement si survient une raison qui vous y oblige.</p>

§2. Les méditations sur *les principales Fêtes de l'Année*. C1.12.

Dans le cahier lasallien numéro quarante sept, le Frère Jean Guy Rodrigue présente les sources les plus probablement utilisées par Jean Baptiste de la Salle dans la composition des *Méditations sur les principales fêtes de l'année*. Il en relève principalement trois :

- *Martyrologue, ou idée générale de la vie des Saints*<sup>1</sup> de l'abbé François PARIS ( ? - 1718 ).

- *Les fleurs de la vie des Saints*<sup>2</sup> du Père Pierre de RIBADENEIRA ( 1527 - 1611 ).

- *Le Bréviaire Romain*.

D'autres ouvrages ont sans doute servi à l'élaboration de ces Méditations<sup>3</sup> , mais nous nous en tiendrons à ces trois. Dans le cartouche, on trouvera la page de référence avec les Méditations, d'autre part la page indiquée par le Frère J. G. Rodrigue dans l'ouvrage source, enfin la page du CL 47 dans laquelle se situent ces deux comparaisons.

105ème Méditation 105 . 2 p 23 CL 12.	Paris p 91 / p 147 CL 47.
"C'est une chose admirable que saint Romuald ait vécu six-vingt ans dont il a passé cent ans dans de très grandes austérités, étant couvert d' <i>un cilice</i> . [...]"	"Saint Romuald portait toujours un cilice. et gardait un silence perpétuel".
"ne mangeant que trois fois <i>la semaine un peu de fain et de fèves, et ne buvant que de l'eau</i> ; qui osera dire après cela que les austérités abrègent la vie, puisque plusieurs saints d'une vie très austère ont vécu beaucoup	Ribadeneira T1 p 190 p 148 CL 47.  "Il mangeait trois jours la semaine un morceau de pain et une poignée de fèves, et buvait de l'eau."

<sup>1</sup> Le Frère J. G. Rodrigue Utilise l'édition de 1692.

<sup>2</sup> Le Frère J. G. Rodrigue utilise l'édition de 1687.

<sup>3</sup> Voir la bibliographie fournie par le Frère J. G. Rodrigue aux pages 39 à 42 du Cahier lasallien Numéro quarante sept.

<p>plus longtemps que le commun des hommes ? Mais quand l'austérité abrègerait nos jours, elle nous procure un bien considérable, en purifiant et l'âme et le corps. En effet, elle affaiblit les passions et délivre le corps de toute corruption."</p>	
<p>113ème Méditation 113.3 p 42 CL 12.</p>	<p>Paris pp. 244 - 245 / pp. 178 179 CL 47.</p>
<p>"Ce Saint a porté, pour ainsi parler, l'austérité de son Ordre jusqu'à l'excès ; <i>il se retira dès l'âge de treize ans dans un désert, où il s'appliqua à jeûner, à veiller et à prier sans cesse, et y observa des abstinences presque incroyables, durant l'espace de six ans.</i></p> <p>Son ordinaire était de <i>marcher nu-pieds,</i></p> <p><i>et de coucher par terre</i> en tout temps,</p> <p><i>de ne manger qu'un peu de pain et de boire</i></p>	<p>il se retira dès l'âge de treize ans dans un désert, où il s'appliqua à la pratique de toutes sortes de vertus, veillant, jeûnant, et priant sans cesse. Il y observait des abstinences presque incroyables. Étant revenue à Paule au bout de six ans. [...]</p> <hr/> <p>Ribadeneira T I. pp. 244 245 / p 179 CL 47.</p> <hr/> <p>Il leur donnait encore un meilleur exemple en l'austérité de sa vie : car il marchait toujours nu-pieds, par le froid, par les gelées, par les neiges, par les chemins raboteux, au travers des chardons et des épines ; néanmoins notre Seigneur lui faisait la grâce qu'il ne se blessait point les pieds.</p> <p>Il couchait par terre, était vêtu d'un gros drap de laine,</p> <p>ne mangeait qu'un peu de pain, et buvait</p>

<p><i>un peu d'eau une fois le jour après le soleil couché ;</i></p> <p><i>et il a obligé ses Religieux par voeux à ne manger jamais que des viandes de Carême,</i> excepté en cas de maladie ; il faut bien avoir de la haine pour son corps, de le traiter ainsi avec tant de rigueur.</p> <p>Nous plaindrons-nous de mener une vie pauvre après que Jésus-Christ nous en a donné l'exemple, et que tant de grand Saints ont pratiqué de si extrêmes austérités ?."</p>	<p>de l'eau une fois le jour, après le soleil couché ; et lorsqu'il se trouvait faible, il mangeait un peu d'herbes et de légumes, ou quelqu'autre viande de Carême.</p> <p>Il ordonna que ses Religieux ajoutassent aux trois voeux solennels qu'ils faisaient, un quatrième, qui est de ne manger jamais que des viandes de Carême, sinon en cas de maladie."</p>
<p>136ème Méditation 136. 1 pp. 85 86 CL. 12.</p>	<p>Paris pp. 438 439 / p 282 CL. 47.</p>
<p><i>"Les instructions de ce saint vieillard firent une telle impression sur son esprit,</i></p> <p><i>qu'il renonça tout à fait au monde</i></p> <p><i>et se retira dans une solitude où il bâtit un monastère, et y donna des règles très sages.</i></p>	<p>"les instructions qu'il y reçut de sainte Macrine, son aïeule, firent une telle impression sur son esprit et lui donnèrent un si grand amour pour Dieu,</p> <p>qu'il résolut, avec son secours, de renoncer tout à fait au monde.</p> <p>Il alla pour ce sujet visiter les solitaires de l'Égypte, de la Palestine et de la Syrie.</p> <p>Il se retira ensuite dans le Pont en une solitude dont il a publié les louanges. Il y bâtit un monastères ;</p>

<p>Il s'y accoutuma même à vivre dans une si grande abstinence,</p> <p><i>que son corps sur la fin de ses jours, se trouva dans un très grand épuisement causé par les austérités qu'il avait toujours pratiquées.</i></p> <p>Ce fut par ces deux moyens, savoir, la solitude et le jeûne, que ce Saint se disposa à faire de grands biens dans l'Église. Si vous voulez faire beaucoup de fruits dans les âmes par l'exercice de votre ministère, rien ne vous y aidera davantage que l'éloignement du monde et la tempérance. Celle-ci contribue beaucoup à conserver la pureté."</p>	<p>et il y composa ses admirables règles de la vie monastique</p> <p>pour les religieux qui se rangèrent sous sa conduite."</p> <p>[...] Saint Basile étant avancé en âge, son corps se trouva épuisé de forces par de très grandes austérités qu'il avait toujours pratiquées."</p>
<p>158ème Méditation 158. l. d p 132.</p>	<p>Ribadeneira T 2 pp. 165 à 167 / p 374 CL 47.</p>
<p><i>"Saint Bernard fut si bien élevé par sa mère,</i></p>	<p>"Saint Bernard étant né, sa mère y prit encore plus de peine qu'elle n'avait fait aux deux autres ; sitôt qu'elle pût, elle le mit à l'école sous de bons maîtres. Cet enfant était soigneux d'étudier, obéissant à ses précepteurs et à ses supérieurs, affable à tous, ami du silence et du repos, ennemi du bruit et de la confusion,</p>

*qu'il acquit en peu de temps une solide piété, et éclata en toutes sortes de vertus, particulièrement dans la chasteté qu'il eut dans un degré si éminent que, pour avoir regardé une fois trop attentivement une personne bien parée,*

*aussitôt il se jeta nu dans un étang glacé pour se venger de soi-même, et punir ainsi la faute dans laquelle il était tombé ; [...]"*

*"Ce saint parvint à une si grande chasteté par une entière mortification de ses sens,*

*à un si haut point de pudeur et de modestie,*

*qu'après avoir passé un an dans la maison de Cîteaux, il ne savait pas si la voûte du dortoir était de pierre ou de bois ; et*

*qu'ayant marché tout un jour sur le bord d'un lac,*

*il ne l'avait pas vu.*

"[...] L'on remarquait en lui une pudeur virginale, un esprit simple et candide, mortifié à toutes les choses du monde".

"[...] Né pensant un jour en rien, il jeta les yeux sur la beauté d'une femme, sans se tenir sur ses gardes :

dont s'étant depuis aperçu, il demeura si honteux que,

pour se venger de soi-même, et payer la peine de cette faute,

il se jeta tout nu dans un étang glacé qu'il trouva tout proche [...]"

"Il s'adonna tellement à la mortification non seulement des passions désordonnées mais encore des sens extérieurs, qu'il semblait n'en point user [...]"

"[...] il était toujours ravi et transporté en Dieu. Après avoir demeuré un an dans le dortoir des Novices, il ne savait si la voûte était de pierre ou de bois ;

[...] il chemina un jour entier sur le bord du lac de Losane ; et le soir, ses

compagnons étant entrés en quelques discours de ce lac, il fut tout émerveillé, les assurant qu'il ne l'avait point vu, et ne



<p>Il était si mortifié dans le boire qu'un jour,  <i>il but de l'huile croyant boire de l'eau ;</i>  [...]"</p> <p>"Quand serez-vous tout à fait dégagés du plaisir qui se trouve dans l'usage des sens ?  Il faut pour cela beaucoup veiller sur vous-mêmes pour vous mortifier toujours en quelque chose dans les occasions. Soyez-y fidèles."</p>	<p>pensait pas qu'il eût un lac."  [...] Il perdit si bien le goût que, par inadvertance de celui qui le servait, il mangeait de la graisse crue pour du beurre, et buvait de l'huile pour de l'eau, sans y prendre garde."</p>
---	---

§3. Dans *Les règles de la bienséance et de la civilité chrétienne*. CL19.

Pour elles, hormis les textes testamentaires, le Frère Pungier distingue sept ouvrages source principaux<sup>1</sup>.

- *La civilité honneste pour l'instruction des enfants*. Éditions de Troyes. Parue aux alentours de 1650 sigle adopté : C.P.

- *La civilité nouvelle*. 1660 - 1671 Sigle adopté : C.N.

- *Pratiques familières de la civilité* 1661 - 1697 L'auteur en serait Jacques de Batencour, qui a également composé *l'École paroissiale*. Sigle adopté P.F.

- *Règles de la bienséance civile et chrétienne*. vers 1669. Sigle adopté : R.B.C.C.

- *Nouveau traité de la civilité qui se pratique en France* 1671 1672. Par A de Courtin (1622-1685). Sigle adopté : Courtin.

<sup>1</sup> Pour plus de précisions sur les sources des Règles de la Bienséance et de la Civilité chrétienne, nous renvoyons le lecteur aux cahiers lasalliens numéros cinquante huit et cinquante-neuf.

- *Traité de la civilité nouvellement dressé*. 1681. Sigle adopté :

Anonyme de Lyon.

- *De l'éducation des enfans*. 1666. Par Alexandre Louis Varet (1632-1676). Sigle adopté : Varet.

Dans le cartouche, on trouve les pages de référence des Règles de la Bienséance et de la Civilité chrétienne (CL 19), les pages dans les ouvrages sources et celles du CL 58 où le Frère J. Pungier fait la comparaison.

RB. Chap. III. p 72 CL 19	C.P pp. 20. 35. 21. 36. 22/pp. 41 et 44 CL 58.
<p>"Il faut toujours tenir ses habits tellement <i>fermés par devant, particulièrement sur la poitrine, que la chemise ne paraisse pas.</i></p> <p>Il est très indécent de <i>baisser le dos,</i> comme si <i>on avait un pesant fardeau sur les épaules,</i> mais il faut <i>s'accoutumer,</i> et faire prendre l'habitude aux enfants de <i>se tenir toujours droit.</i> Il faut aussi éviter avec soin d'élever les épaules et de se faire un gros dos, et on doit avoir égard de ne pas tenir ses épaules de travers, et de ne pas baisser l'une plus que l'autre.</p> <p>La bienséance ne permet pas, quand on marche, de tourner les épaules de côté et d'autre, <i>comme le balancier d'une horloge,</i> ni d'avancer l'une devant l'autre ; cela a l'air</p>	<p>"Ayez soin que votre habit soit bien fermé par devant particulièrement sur la poitrine [...].</p> <p>Ne baissez point le dos, comme si vous aviez un grand fardeau sur les épaules, mais tenez-vous toujours droit et accoutumez-vous à cette posture.</p> <p>"Ne branlez pas les épaules comme le balancier d'une horloge, en vous carrant, car c'est la marque d'un superbe, et d'une personne qui s'en fait accroire."</p>

<p>il ne faut pas aussi tourner le dos, ni même tant soit peu les épaules quand on parle à quelqu'un, ou que quelqu'un nous parle. C'est une grande incivilité d'étendre et d'allonger les bras, de les tordre d'un côté ou d'un autre, de les tenir derrière le dos, ou de les mettre sur le côté, <i>comme font quelquefois des femmes lorsqu'elles sont en colère, et qu'elles disent des injures à d'autres.</i></p> <p>Il ne faut point aussi remuer les bras en marchant, sous prétexte même, par ce moyen, d'aller plus vite et <i>faire plus de chemin.</i>"</p>	<p>"Ne mettez pas les bras aux côtés, comme font ces femmes qui sont en colère, et qui disent des injures à leurs voisines.</p> <p>"C'est contre la civilité de manger par les rues, et de traîner les pieds en marchant, d'avoir les mains pendantes contre terre, ou de branler les bras comme si c'était des avirons, pour faire plus de chemin."</p>
<p>R.B. Chap. IV. pp. 168, 178, 183, 182 Cl. 19.</p>	<p>R.B.C.C Articles 1, 7, 14, 8 / p 89 Cl. 58.</p>
<p>"Celui qui salue doit s'incliner d'autant plus profondément que la personne qu'il salue est plus qualifiée". p 168.</p> <p>"Il faut, dans sa maison, céder sa place la plus honorable, même à ses égaux ; il ne faut pas presser un <i>inférieur</i> de prendre une place qu'il <i>ne peut pas accepter sans manquer à son devoir.</i>" p 178.</p> <p>" ... Si, cependant, on l'oblige de prendre une place plus honorable, il ne doit pas la <i>refuser opiniâtrement, surtout quand, dans</i></p>	<p>"Faites quelques inclinations aux personnes supérieures quand vous les abordez et quand vous vous séparez d'elles ; et cette inclination doit être d'autant plus grande que les personnes sont plus élevées en dignité au-dessus de vous." (1).</p> <p>"... C'est manquer à la bienséance que de prendre le lieu le plus honorable, ou de le refuser opiniâtrement quand il est présenté, et chacun, en sa maison, le doit céder à son égal (7). "... ce serait chose</p>

<p>la compagnie, il n'y a personne qui soit d'une condition beaucoup plus élevée que la sienne." p 183.</p> <p>"... Lorsque la personne qui arrive mérite quelque honneur, quitter le discours, le jeu, et tout autre chose ; et tous doivent se lever, lui faire la révérence et demeurer <i>debout et découvert, jusqu'à ce que</i> cette personne se soit assise." p 182.</p>	<p>messéante et importune de refuser opiniâtrement celui qui vous est présenté". (14).</p> <p>"Vous ne devez pas ... déférer plus d'un ou deux fois la préséance à une personne inférieure qui ne peut l'accepter sans manquer à son devoir". (8).</p> <p>"Quand une personne supérieure ou de respect entre dans un lieu où vous êtes, tenez-vous debout et découvert, jusqu'à ce qu'il soit assis et couvert ; gardez la même posture et lui rendez le même témoignage de respect lorsqu'il sort du lieu où vous êtes jusqu'à ce qu'il soit dehors ; et, pendant ce temps-là, il faut interrompre l'action, ou l'entretien, que vous avez commencée".</p>
<p>R.B Chap. IX. p 238 CL 19.</p>	<p>NTC p 152 p 189 à 190 CL 58.</p>
<p>"S'il arrive, dans les voyages, qu'on soit couché dans la chambre d'une personne pour qui on doit avoir du respect, il est de la civilité de la laisser déshabiller et coucher la première, et ensuite de se déshabiller à l'écart, et auprès du lit où on doit coucher ; puis de se coucher doucement, et ne faire aucun <i>bruit</i> pendant la nuit.</p> <p>L'honnêteté demande aussi, <i>comme on s'est couché le dernier, qu'on se lève le premier</i></p>	<p>"S'il arrivait, qu'à cause du mauvais logement, on dût coucher dans la chambre de la personne pour qui on doit avoir du respect, la civilité est de la laisser déshabiller et coucher la première ; et, après, se déshabiller à l'écart et contre le lit où on doit coucher, et se coucher sans bruit, demeurant tranquille et paisible durant la nuit.</p> <p>Comme on s'est couché le dernier, la civilité veut qu'on se lève le premier, afin</p>

<p>; car il n'est pas honnête qu'une personne qu'on doit honorer, nous voie déshabillé, ni aucun de nos habits traîner."</p>	<p>que la personne qualifiée nous trouve le matin tout habillé ; la bienséance ne souffrant pas qu'une personne que nous devons respecter, nous voie nus et en déshabillé, ni aucune de nos hardes traîner çà et là, non plus que notre lit découvert ou la chambre en désordre.</p>
<p>R B Chap. III. pp 74 75 CL 19.</p>	<p>Anonyme de Lyon, pp. 64 à 66 / pp. 261 261 CL 58.</p>
<p><i>Article V. De la baguette, de la canne et du bâton.</i></p> <p>La bienséance engage quelquefois de se servir d'une canne, mais ce ne peut être que la nécessité qui permette d'avoir un bâton en main.</p> <p>Il est malséant de porter une baguette, ou une petite canne, chez les Grands ; mais on y peut avoir une grosse canne à la main, si on est incommodé ou qu'on en ait besoin pour se soutenir ou pour marcher avec plus de facilité.</p> <p>Il est aussi très incivil de badiner avec une baguette ou une canne, et de s'en servir pour frapper la terre ou des cailloux, ou pour faire sauter des petites pierres ; il est tout à fait indécent de la lever, comme si on voulait frapper quelqu'un. Et il n'est jamais permis de s'en servir pour toucher quelqu'un, quand ce ne serait que par</p>	<p>Section XI. De la baguette, de la canne et du bâton.</p> <p>D. Quelle différence y a-t-il entre la baguette ou la petite canne et le bâton ou la grosse canne quant à l'usage ?</p> <p>R. On porte une baguette seulement par contenance et un bâton par nécessité pour se soutenir.</p> <p>D. Un enfant doit-il porter une baguette ?</p> <p>R. Cela dépend de sa condition et de la mode ; il est contre la bienséance de porter, chez les Grands, une baguette, mais on peut y porter un bâton, si l'on est incommodé.</p> <p>D. S'il porte une baguette, quels défauts doit-il principalement éviter ?</p> <p>R. Il ne doit point s'en servir pour badiner, ni la lever pour faire semblant de frapper, ni encore moins, pour frapper, quand ce ne serait que pour rire, parce que l'on</p>

<p>récréation.</p> <p>Quand on est debout, il ne faut point s'appuyer indécemment sur sa canne ni sur la baguette, comme font quelquefois les paysans. Il ne faut pas non plus la tenir ferme contre terre, comme on ferait un bâton, qui marquerait quelque dignité ou quelque autorité dans la personne ; mais il est à propos de la tenir suspendue en l'air d'une manière honnête et modeste, ou de la laisser toucher à terre sans s'y appuyer.</p>	<p>n'aime pas à recevoir des coups en quelque manière que ce soit.</p> <p>D. Etant debout, quels défauts doit-il éviter touchant la baguette ?</p> <p>R. Il ne doit pas se servir de sa baguette comme d'une troisième jambe, en la tenant devant lui et en s'appuyant dessus: C'est la coutume des paysans.</p> <p>Il la faut tenir suspendue en l'air d'une manière honnête, ou la laisser toucher sur la terre sans s'y appuyer que rarement.</p>
<p>R.B. Chap. V. pp. 153 154 CL 19.</p>	<p>Varet p 189, 194, 196 / pp. 275 276 CL 58.</p>
<p><i>Des divertissements qui ne sont pas permis. [...]</i></p> <p>A l'égard des bals, il suffit de dire que ce sont des assemblées, dont la conduite n'est ni chrétienne ni honnête ; elles se font de nuit, parce qu'il semble qu'on se veuille cacher à soi-même ce qui se passe d'indécent dans ces assemblées, et qu'on les veuille passer dans les ténèbres, afin d'y avoir plus de liberté, pour y commettre le crime. <i>Les personnes chez qui elles se tiennent sont dans une obligation indispensable d'ouvrir leur porte indifféremment à tout le monde, ce qui fait que leurs maisons deviennent comme des lieux infâmes et publics, où les pères et les</i></p>	<p>Avis. Touchant les bals, les danses, et les assemblées.</p> <p>Que dirai-je des lois et des règles que l'on observe si inviolablement dans ces assemblées, et que l'esprit du libertinage y a établies ; de cette obligation indispensable que les personnes, chez qui elles se tiennent, ont d'ouvrir leur porte indifféremment à tout le monde ; de la liberté que tous les jeunes gens ont d'y entrer, d'examiner toutes les personnes qui les composent, de s'attacher à celles qui leur plaisent davantage, de les entretenir, de les mener danser, de les cajoler, et de prendre avec elles des libertés, que les pères et les mères</p>

<p>mères exposent leurs propres filles à toutes sortes de jeunes garçons, qui ont la <i>liberté d'entrer</i> dans ces assemblées, prennent aussi celle d'<i>examiner toutes ces personnes qui les composent, de s'attacher à celles qui leur plaisent davantage : les entretenir, de les mener danser, de les cajoler, et de prendre avec elles des libertés que les pères et les mères auraient honte de leur permettre dans leurs maisons particulières. Et les filles, par le luxe et la vanité qui paraissent dans leurs ajustements, par le peu de modestie qui se rencontre dans leurs regards, dans leurs gestes, et dans toute leur personne, se prostituent aux yeux et aux désirs de tous ceux qui entrent dans ces bals ; et donnent occasion, à ceux qui sont les plus modérés, d'avoir des sentiments bien éloignés de ceux que la pudeur et l'honnêteté chrétienne devraient leur inspirer.</i></p>	<p>auraient honte de leur permettre dans leurs maisons particulières. De sorte qu'à proprement parler, les lieux où se tiennent ces sortes d'assemblées sont comme des lieux infâmes et publics, où des pères et les mères exposent leurs propres filles à la jeunesse libertine ; et où ces mêmes filles, par le peu de modestie qu'il y a dans leurs ajustements, et le peu de retenue qui paraît dans leurs regards, dans leurs gestes, et dans toute leur personne, se prostituent aux yeux et aux désirs de tous ceux qui y entrent, et inspirent même aux plus modérés des sentiments contraires à leur devoir, et qui ne dégénèrent que trop souvent en de très honteuses pratiques. Et ne pensez pas, ma Soeur, que les danses qui se font en particulier et avec moins d'éclat et de pompe, soient moins dangereuses.</p>
---	--

On le voit au terme de ce travail sur les origines des écrits lasalliens portant sur le corps, il existe de nombreuses sources. Elles ont toutes, à des degrés divers, participé à l'élaboration de la représentation lasallienne du corps, au même titre - nous l'avons observé antérieurement - que l'éducation reçue ou encore les fréquentations scolaires ou universitaires.

**CHAPITRE VI.  
LA REPRESENTATION LASALLIENNE  
DU CORPS CHRETIEN.**



La représentation lasallienne du corps chrétien se situe, selon nous, à l'intersection de trois options<sup>1</sup> ou de trois dimensions circonscrivent son identité : socio-culturelle, morale, mystique. Cette définition tridimensionnelle, on la trouve implicitement mise en lumière dans la préface des *Règles de la Bienséance et de la Civilité Chrétienne*. En effet, Jean-Baptiste de La Salle dit que :

*“C’est une chose surprenante que la plupart des chrétiens ne regardent la Bienséance et la Civilité que comme une qualité purement humaine et mondaine, et que ne pensant pas à élever leur esprit plus haut, ils ne la considèrent pas comme une vertu qui a rapport à Dieu, au Prochain et à nous-mêmes”*<sup>2</sup>. Par la même occasion, il évoque alors les grandes directions vers lesquelles l’homme doit se porter pour exprimer pleinement sa vocation de chrétien. “Dieu”, bien sûr, et ce sera la dimension mystique du corps lasallien. “Le prochain”, ce sont les autres et la nature des relations, des rapports sociaux que l’Homme chrétien, par la médiation du corps, va devoir nouer avec eux, ce sera la dimension Socio-culturelle. “Nous-mêmes”. Enfin ; ce sont les mœurs qui doivent être ceux d’un chrétien, la conduite que l’on doit embrasser pour tendre vers un agir moralement bon ; ce sera la dimension Morale.

## I. LA DIMENSION SOCIO-CULTURELLE DU CORPS CHRETIEN.

Le projet de Jean-Baptiste de La Salle est global. C’est tout l’agir qui doit être vécu à l’aune de l’Evangile. Dans ses *Règles de la Bienséance et de la Civilité chrétienne*, il établit les règles du savoir-vivre chrétien et du savoir-vivre en chrétien. La notion

---

<sup>1</sup> C’est la terminologie employée par le Frère J. PUNGIER dans le CAHIER LASALLIEN NUMERO CINQUANTE NEUF, 1997, 358 p.

<sup>2</sup> R.B. Préface p. I.

*“d'utilité sociale”<sup>1</sup> est donc, certes, la base de cet ouvrage, mais référée, mise en rapport à Dieu.*

*“C'est une chose surprenante que la plupart des chrétiens ne regardent la bienséance et la civilité que comme une qualité purement humaine et mondaine, et que ne pensant pas à élever leur esprit plus haut, ils ne la considèrent pas comme une vertu qui a rapport à Dieu, au prochain et à nous-mêmes”<sup>2</sup>.*

Ne voir dans *les Règles de la Bienséance et de la civilité* qu'un traité de bonnes manières est donc une erreur. Elles sont, pour lui, l'expression d'un savoir être et d'un savoir vivre qui engagent la dimension spirituelle de l'homme. C'est un ouvrage à visée pastorale, ayant pour vocation la perfection chrétienne du chrétien séculier. Ainsi, lorsque l'enfant n'aura pas, dans le cadre de la vie sociale, tel ou tel comportement ou attitude attendus, il faudra le reprendre en lui faisant comprendre que c'est la présence de Dieu qui exige la civilité et la bienséance envers les autres.

*“C'est ce que les pères et les mères sont obligés de considérer dans l'éducation de leurs enfants, et c'est à quoi les Maîtres et Maîtresses chargés de l'instruction des Enfants doivent faire une attention particulière. Ils ne doivent jamais en leur donnant des règles de bienséance oublier de leur enseigner qu'il ne faut les mettre en pratique que par des motifs purement chrétiens [...]. Et bien loin de dire aux enfants dont ils ont la conduite que s'ils ne font pas une telle chose on les blâmera, qu'on n'aura pas d'estime pour eux, qu'on les tournera en ridicule qui font toutes manières qui ne sont pas bonnes*

---

<sup>1</sup> Y. POUIFFET, *Genèse et caractéristique de la pédagogie lasallienne*, EDITIONS DON BOSCO, LYON, 1995, p.173.

<sup>2</sup> R.B. Préface p.1.

[...] Ils auront soin de les engager par le motif de la présence de Dieu”<sup>1</sup>.

Ainsi comprises, bienséance et civilité participent directement à l’initiation à la vie chrétienne. Elles sont un appel à la sanctification des rapports dans la société, à l’urbanité des manières, qui caractérise l’honnête homme du XVIIIe siècle. Car le chrétien, le disciple de Jésus-Christ, est aussi celui qui se conforme aux usages et à la mode de son temps. Le corps, le lever et le coucher, le vêtir, l’alimentation, les loisirs, les visites, les conversations, les relations, la rue, les voyages, les lettres, tout est sujet à préceptes, règles qui sont adaptés aux temps, aux lieux et aux personnes. Si on se livre à une analyse de contenu<sup>2</sup> sur l’ensemble des mots utilisés dans les *Règles de la Bienséance et de la Civilité chrétienne*, on remarque bien, et par la fréquence d’apparition des vocables et par les différents thèmes qu’ils recouvrent, que c’est tout l’agir que tend à circonscrire le Fondateur. Voici quelques exemples de thématiques.

\*Les repas et les aliments.

Moins de cinq citations.	Cinq citations ou plus.	10 Citations ou plus.	Vingt-cinq citations ou plus
bouteille (1)	salière (5)	écuelle (1)	assiette (64)
moelle (2)	buffet (5)	fourchette (23)	cuillère (47)
tasse (1)	déplier [la serviette] -6)	nappe (12)	serviette (30)
moutarde (1)	croûte (5)	verre (22)	
cuillerée (1)		gras (10)	
huître (1)		sauce (10)	
bouillon (3)			
sole (1)			
soupe (1)			
poire (3)			
canard (1)			
pomme (3)			

<sup>1</sup> R.B. IDEM. p 2.

<sup>2</sup> Cette analyse doit beaucoup au travail du Frère J. Pungier présenté dans le cahier lasallien numéro cinquante neuf.

\* Les mots qui apparaissent dans les pages 227, 228, 229 ne sont jamais employés par de La Salle, en dehors des RB. Le chiffre entre parenthèse indique pour chacun d’eux la fréquence d’emploi.

cochon [de lait]  
 coq [dinde]  
 lapin (1)  
 flairer (3)  
 levraut (2)  
 humer (1)  
 lièvre (1)  
 laper (3)  
 oie (1)  
 mancher (2)  
 poule (1)  
 peler (2)  
 veau (1)  
 saler (1)  
 aile (2)  
 saucer (1)  
 récurer (2)

\* Les habits et la mode.

1 citation	2 citations	3 citations ou plus	5 citations ou plus
jupon, ample	coiffe	cravate (3)	malpropre (6)
boucle, brodé	jupe	perruque (3)	salir (11)
gland, galonné	pantoufle	ajustement (3)	
plumet, trousse	baudrier	efféminé (3)	
ceinturon,	diamant	déchausser [se]	
boucler	parure	(3)	
fourreau, cirer	draps [habits de]	dégraissier (3)	
collier, farder	crasseux		
mouche,	crasse		
déboutonner (se)	ajuster		
vermillon	parer (se)		
décrasser			
miroir, décrotter			
croquer			

\* Les jeux et les divertissements.

1 citation	2 citations	3 citations	4 citations
boule	bouffon	baladin	échec [jeu]
brelan	danseur [de	comédien	danse
mail	corde]	théâtre	air [chanson]
paume [jeu]	opérateur		
piquet	marionnette		
quille			
volant [jeu]			

\* La société française.

1 citation	2 citations	3 citations	4 citations
charretier	bourgeois		altesse
duc	conseiller [du		
lansquenet	roi]		
sire	laquais		
manouvrier	roturier		
portefaix	majesté [roi]		
président			
police			
[organisation			
sociale]			
excellence [titre]			

En définitive, ce sont toutes les sphères de la société qui vont devoir prendre conscience du Mystère que tout chrétien porte en lui et professer leur appartenance à la famille des disciples de Jésus-Christ. Chaque membre de la société, quelque place qu'il puisse y tenir, devra laisser irradier cette attitude chrétienne sur l'ensemble de son vécu.

*“La bienséance chrétienne est donc une conduite sage et réglée que l'on fait paraître dans ses discours et dans ses actions extérieures par un sentiment de modestie, ou de respect, ou d'union et de charité à l'égard du prochain, faisant attention au temps, aux lieux et aux personnes avec qui l'on converse”<sup>1</sup>.*

Si la bienséance est une vertu, elle n'est pas figée. Elle doit être adaptée “au temps”. Le bon usage qui était à l'oeuvre il y a quelques siècles ou quelques années ne l'est plus à l'heure actuelle.

*“On doit dans les pratiques de bienséance et de civilité avoir égard au temps, car il y en a plusieurs qui ont été en usage dans les siècles précédents, où même il y a plusieurs années qui ne le sont pas présentement”<sup>2</sup>.*

---

<sup>1</sup> R.B. Préface p 4.

<sup>2</sup> R.B. IDEM.

Il faut donc être vigilant pour ne pas se singulariser au milieu des autres. Il faut également être attentif “aux lieux”. De La Salle stipule ainsi que les usages sont différents selon les pays<sup>1</sup>. Il souligne également que, dans un même pays, il existe des lieux où les comportements, les attitudes ne vont pas être les mêmes. C’est ainsi qu’on ne se comporte pas chez le Roi comme chez un “particulier”<sup>2</sup> ou bien encore que l’on se conduit autrement dans sa propre maison et dans celle d’autrui<sup>3</sup>, en sachant que, selon qu’on connaît ou pas l’hôte, la conduite également différera. Enfin, le statut des personnes<sup>4</sup> dans la société constitue également un sujet de différenciation quant aux égards que l’on aura. L’effort vertueux doit être important :

*“Toutes nos actions extérieure [...] doivent toujours avoir et porter avec soi un caractère de vertu”<sup>5</sup>.*

*“Ils ne doivent jamais [...] oublier de leur enseigner qu’il ne faut les mettre en pratique que par des motifs purement chrétien”<sup>6</sup>.*

Cette invitation à l’accession à des comportements régis par des motifs évangéliques, on la note dans l’emploi de verbes<sup>7</sup> enjoignant à la personne l’exigence de suivre et promouvoir ces vertus de bienséance et de civilité.

- . DEVOIR est utilisé 559 fois dans les R.B.
- . ENGAGER 11.
- . EXIGER 10.
- . FALLOIR 477.

---

<sup>1</sup> R.B. Préface p 5.

<sup>2</sup> IDEM.

<sup>3</sup> IBID.

<sup>4</sup> IBID.

<sup>5</sup> IBID.

<sup>6</sup> R.B. Préface p 2.

<sup>7</sup> IDEM. Cette analyse utilise l’investigation du Frère J. Pungier dans le cahier lasallien numéro cinquante neuf, en l’articulant à la problématique posée.

. VOULOIR [la bienséance veut. que] 19

[la bienséance ne veut pas que] 3.

[la civilité veut que] 5

[la civilité ne veut pas que] 3.

Lorsque l'on met en regard de cela les fréquences des mots bienséance (174), civilité (40), incivilité (43), on perçoit de la nécessité, que revendique de La Salle, de s'appliquer à suivre ses conseils, Civilité, Bienséance, savoir-vivre sont pris en compte comme "vertus chrétiennes", respecter les autres, c'est avoir le respect de Dieu pour un chrétien.

Deux ordres de données doivent être recueillis pour rendre compte de l'originalité lasallienne concernant le corps dans sa dimension socio culturelle. Elles touchent les circonstances de la vie, les actions et les différentes personnes qui vont être actrices lors de ces différentes rencontres, temps de la vie quotidienne. Nous proposons le schéma suivant, comme aide à la mémorisation de la problématique.

"Des marques extérieurs de respect ou  
d'affection particulière qu'on doit  
donner dans les différentes  
actions de la vie ...  
... à toutes les personnes  
en présence de qui on les fait  
et avec qui on peut avoir à faire"<sup>1</sup>.

Le Frère Pungier discerne huit catégories socio-culturelles dans les *Règles de la Bienséance et de la Civilité chrétienne*.

<sup>1</sup> F.J. Pungier. La civilité de Jean Baptiste de La Salle. DEUXIEME PARTIE. CAHIER LASALLIEN. NUMERO CINQUANTE NEUF. 1997. pp. 96 à 121.

- Les membres de la cour : Jean-Baptiste de La Salle n'y fait guère allusion.

- Les Grands : Ce sont, pour lui, les évêques, les ducs, les pairs et les ministres d'Etat.

- Les Dames : Le Fondateur n'utilise que onze fois le vocable dans tous ces écrits, dont quatre fois dans les R.B, et ce n'est que dans l'expression "jeux d'échecs et de dames" preuve en est que "les dames", au sens de "femmes de gentilshommes", ne font donc pas partie du milieu auquel s'intéresse de La Salle.

- Ceux qui sont d'épée : Seuls les nobles peuvent la porter.

- Ceux qui sont en droit d'ordonner et de commander : Ce sont ceux qui sont supérieurs "*soit par leur naissance, soit par leur emploi, soit par leur qualité*"<sup>1</sup>.

- Ceux qui dépendent et ceux qui ne dépendent pas de nous : C'est le paysan qui relève de l'autorité du seigneur, ou la domesticité.

- Les laquais : De La Salle n'en parle qu'à deux reprises.

- Ceux qui n'ont pas droit au titre de Monsieur : Ce sont les artisans et les pauvres.

On peut l'observer, la société que peint Jean-Baptiste de La Salle est une société d'ordres, fortement hiérarchisée. La naissance, la profession, le statut la fondent. Cette hiérarchisation des catégories socio-culturelles va induire une corporeité différenciée selon les personnes de référence, celles à qui l'on s'adresse, que l'on côtoie.

---

<sup>1</sup> IDEM, p 109.



La cour.	"Lorsqu'on attend dans une salle, ou dans l'antichambre, il n'est pas bienséant de se promener, c'est même défendu chez <i>les princes</i> " <sup>1</sup> .
Les grands.	"Lorsqu'on est dans la maison <i>des grands</i> [...] Il serait de la bienséance que chacun s'accoutumât à cracher dans son mouchoir" <sup>2</sup> .
Ceux qui sont d'épée.	"S'il arrive que quelque personne de grande qualité entre dans le logis de quelqu'un <i>qui a droit de porter l'épée</i> , il doit la recevoir les gants à la main et l'épée au côté" <sup>3</sup> .
Ceux qui sont en droit d'ordonner et de commander	"Il est très incivil de se mettre en peine de couper les viandes et de les servir, lorsqu'on est à la table d'une <i>personne supérieure</i> , à moins qu'elle ne le commande, quand même on saurait parfaitement bien s'en acquitter" <sup>4</sup> .
Ceux qui dépendent et ceux qui ne dépendent pas de nous.	"Lorsqu'on est obligé de se lever et de sortir de table avant les autres [...] et en cas qu'on soit <i>dépendant ou domestique</i> , il ne faut pas se lever qu'on ôte soi-même, ou qu'il y ait quelqu'un pour ôter son assiette, dont l'objet n'est pas honnête" <sup>5</sup> .
Un laquais.	"Si celui qui arrive est quelqu'un qui veuille parler [...] Celui à qui il veut parler doit se lever de son siège, et le recevoir debout et découvert, quand même ce ne serait qu'un <i>laquais</i> , qui voudrait parler de la part d'une personne pour laquelle on doit avoir du respect" <sup>6</sup> .

<sup>1</sup> R.B. Deuxième partie. Chapitre VI. p 164.

<sup>2</sup> R.B. Première partie. Chapitre X. p 33.

<sup>3</sup> R.B. Deuxième partie. Chapitre III. p 74.

<sup>4</sup> R.B. Deuxième partie. Chapitre IV. p 94.

<sup>5</sup> R.B. Deuxième partie. Chapitre IV. p 124.

<sup>6</sup> R.B. Deuxième partie. Chapitre VII. p 182.

Ceux qui n'ont pas droit au titre de Monsieur.	"Si on écrit à une personne qui est beaucoup au dessous de soi, comme pourrait être un <i>artisan ou un paysan</i> , on lui écrit ordinairement <i>sans l'appeler Monsieur</i> , et on met à la fin tout de suite : <i>je suis votre affectionné à vous servir</i> " <sup>1</sup> .
--	---

Pour une même action, une même scène de la vie quotidienne, les uns et les autres ne vont pas avoir la possibilité de faire les choses de façon identique. Que se soit pour s'habiller, se promener, ou encore déjeuner, le discours sur le corps est différent, selon la catégorie sociale à laquelle on s'adresse, la place tenue dans la communauté civile.

DES HABITS.	
enfant jeune                      vieillard	"Il n'est pas de la bienséance qu'un <i>enfant</i> soit vêtu comme un <i>jeune homme</i> , ni que l'habit d'un jeune homme ne soit pas plus orné que celui d'un <i>vieillard</i> " <sup>2</sup> .
Les pauvres	"Il y a de certains habits, comme sont des habits unis, et d'un drap qui ne soit pas fort fin, et qui sont d'un usage commun, et dont presque tout le monde, hors les <i>pauvres</i> , peuvent se servir ...." <sup>3</sup> .
Les artisans	"Quoi qu'il paraisse plus de la bienséance que les <i>artisans</i> laissent les habits de drap pour les personnes qui sont d'une condition élevée au dessus de la leur" <sup>4</sup> .
Des personnes d'une condition distinguée.	"Pour ce qui est des habits qui ont quelque ornement, ils ne conviennent qu'à des personnes qui sont d'une <i>condition distinguée</i> ..." <sup>5</sup> .

<sup>1</sup> R.B. Deuxième partie. Chapitre X. p 248.

<sup>2</sup> dogmes sociaux "de son pays et de son époque".

<sup>3</sup> R.B. Deuxième partie. Chapitre III. p 60.

<sup>4</sup> R.B. IDEM. p60.

<sup>5</sup> R.B. IBID. p 60.

Une personne de qualité.	"Un habit galonné d'or, ou d'une étoffe précieuse, ne sied bien qu'à une <i>personne de qualité</i> ..." <sup>1</sup> .
Un roturier.	"et <i>un roturier</i> qui voudrait en porter un se ferait moquer de lui" <sup>2</sup> .
Une femme de qualité.	"S'il peut-être tolérable à une <i>femme de qualité</i> d'avoir une jupe brodée d'or ..." <sup>3</sup>
Une chrétienne.	Cela ne convenant néanmoins guère à une <i>chrétienne</i> ..." <sup>4</sup>
Une bourgeoise.	Cela serait impertinent à une <i>bourgeoise</i> " <sup>5</sup> .

Les vêtements ont l'obligation d'être différents selon la qualité ou l'âge de celle ou celui qui les porte. Cette prise de position, comme le note le Frère J. Pungier<sup>6</sup>, va dans le sens d'une différenciation socio-culturelle très marquée. Ainsi, le pauvre n'a pas la possibilité de se vêtir comme le riche, ni le roturier de la même façon que le noble. D'autre part, les étoffes utilisées sont, elles aussi, différentes selon la catégorie de renvoi. Enfin, les ornements en or ne sont permis qu'aux "femmes de qualité" ... même s'il y a à redire du point de vue de la morale chrétienne. Tout cela fait dire au Frère Albert Valentin que "*M. De La Salle, en changeant de milieu, acceptant une "déchéance", ne renia aucun des "dogmes sociaux" de son pays et de son époque"*" <sup>7</sup>.

La promenade est, elle aussi, sujette à cette prise en compte des différences de statut social.

<sup>1</sup> R.B. IBID. p 61.

<sup>2</sup> R.B. IBID. p 61;

<sup>3</sup> R.B. IBID. P 61.

<sup>4</sup> R.B. IBID. p 61.

<sup>5</sup> R.B. IBID. p 61.

<sup>6</sup> J. PUNGIER, La civilité de Jean-Baptiste de La Salle, CAHIERS LASALLIENS NUMERO CINQUANTE NEUF, 1197, p 164.

<sup>7</sup> IDEM. p 128.

LA PROMENADE.	
Prendre place à la promenade.	"On y fait ordinairement quelque cérémonie pour y prendre place, et la plus honorable est due à la personne <i>la plus qualifiée</i> de la compagnie" <sup>1</sup> .
Se promener à trois (dont une personne considérable).	"[...] Lorsqu'on est trois, ou plus, à se promener, la place qui se doit donner à <i>la personne la plus considérable, est le milieu</i> , la droite est la seconde, et la gauche est la troisième [...]" <sup>2</sup> .
Se promener à trois personnes égales.	"Si ceux qui se promènent ainsi sont égaux, ils peuvent se céder <i>le milieu alternativement</i> à chaque longueur de promenade [...]" <sup>3</sup> .
Dans la rue.	"Dans la rue, la place d'honneur <i>est le côté de la muraille</i> ; mais si on est trois, <i>le milieu</i> est la première place, le côté de la muraille est la seconde, et l'autre côté la troisième." <sup>4</sup>
Pour se retourner.	"[...] Au bout de chaque longueur de promenade, c'est à la personne <i>la plus considérable à se retourner la première</i> ; et elle doit toujours le faire en tournant le visage vers celui qui est le plus considérable <i>après elle</i> , où vers celui qui parle, ou alternativement, tantôt à droite, tantôt à gauche" <sup>5</sup> .
Deux personnes d'une qualité beaucoup supérieure qui écoutent une personne qui leur est inférieure.	"[...] Afin de pouvoir entendre plus facilement quelque récit qu'il aurait à leur faire, à chaque bout d'allée, l'inférieur aura soin de se retourner <i>du côté de la plus qualifiée des deux</i> , et si ces deux personnes sont d'une qualité à peu près égale, il prendra garde de se tourner à un bout d'allée du côté de l'un et à l'autre bout du côté de l'autre" <sup>6</sup> .

Les règles de la bienséance et de la civilité sont, en cette matière, très codifiées, très précises. L'emplacement, la situation de

<sup>1</sup> R.B. Deuxième partie. Chapitre V. p 137.

<sup>2</sup> R.B. IBID. p 138.

<sup>3</sup> R.B. IBID. p 138.

<sup>4</sup> R.B. IBID. p 138.

<sup>5</sup> R.B. IBID. p 138.

<sup>6</sup> R.B. IBID. p 140.

chacun sont fonction de sa situation sociale, mais tiennent également compte des données propres au XVIIIe siècle. Ainsi, "le côté de la muraille" est plus sûr, moins porteur de "dangers" que le centre de la rue. En effet, l'évacuation des eaux usées, les carrosses, les hommes à cheval ... font que la rue n'est pas un endroit de toute quiétude. C'est pour cela qu'on propose la proximité des murs des maisons aux "personnes considérables" lorsqu'on se promène à deux. Le souci est constant de respecter la hiérarchie, mais aussi de faire que chacun puisse avoir le sentiment qu'on lui porte attention.

LES RITES DE LA TABLE.	
Prendre place à table	. Selon l'Évangile au bas bout de la Table ... <sup>1</sup> Tout d'abord. - Les personnes distinguées par leur qualité puis - tous les autres enfin - les enfants.
Se couvrir	- Une fois que les personnes les plus considérables <sup>2</sup> se sont couvertes
Déplier la serviette	- C'est à la personne la plus qualifiée de la compagnie <sup>3</sup> à déplier sa serviette la première - Ensuite les autres peuvent le faire.
Inviter à manger	- C'est à la Maîtresse de maison ou au Maître de le faire. <sup>4</sup>
Couper les viandes et les servir.	- C'est à la Maîtresse de maison ou au Maître de le faire. <sup>5</sup>

<sup>1</sup> R.B. Deuxième partie chapitre IV, p 84.

<sup>2</sup> IBID. p 84.

<sup>3</sup> IBID. p 86.

<sup>4</sup> IBID. p 90.

<sup>5</sup> IBID. p 94.

Mettre la main au plat	- C'est aux personnes les plus considérables de la compagnie de l'y mettre. <sup>1</sup>
Cesser de manger	- On doit cesser de manger avant les personnes pour qui l'on doit avoir du respect. <sup>2</sup>
Demander à boire	- C'est à la personne la plus considérable de la compagnie de le faire puis <sup>3</sup> ceux qui tiennent le premier rang.
Sortir de table	- Ce sont les enfants qui sortent les premiers. <sup>4</sup>
Changer les assiettes	On doit commencer par la personne la plus considérable de la compagnie. <sup>5</sup>
Desservir les plats de dessus la table.	On doit débiter par ceux qui sont devant la personne qui tient le premier rang dans la compagnie. <sup>6</sup>

Comme le note J. Pungier, la table, ce lieu privilégié de la sociabilité humaine, ne pouvait pas ne pas comporter de ces règles visant à préciser les droits et les devoirs sociaux de chacun. A l'image de ce qui se passe pour la promenade ou les vêtements, et qui renvoie à la structure de la société, les repas sont des temps de la vie quotidienne où s'accomplissent des rites fortement marqués. C'est ainsi que, tout au long du repas, la hiérarchie des états et des conditions régit les comportements de chacun au sein de la famille.

Il y a un "haut bout" et un "bas bout" de la table. La personne ayant le plus haut titre, la plus grande qualité, prend place "au haut bout". C'est à lui qu'on changera en premier les assiettes.

Au terme de cette étude, il apparaît que les *Règles de la Bienséance et de la Civilité chrétienne* délivrent un message selon lequel tout ce qui a trait aux comportements extérieurs des enfants et

<sup>1</sup> *IBID.*, 100.

<sup>2</sup> *IBID.*, p 104.

<sup>3</sup> *IBID.*, p 118.

<sup>4</sup> *IBID.*, p 124.

<sup>5</sup> *IBID.*, p 128.

<sup>6</sup> *IBID.*, p 129.

des adultes dans la sphère du profane a quelque lien avec Dieu. En effet, pour le chrétien, les rapports sociaux qu'il tisse sont bons dans la mesure où ils sont en harmonie avec la législation divine. C'est du ressort de la vertu chrétienne. Toute la vie profane a Dieu pour référence. Les Règles de la Bienséance et de la Civilité laissent transparaître également un second discours, celui qui tend à conforter la division sociale, la hiérarchisation rigide de la société. Pour tenter d'expliquer ce consentement lasallien à cette stratification hiératique, le Frère J. Pungier met en lumière une remarque de M. de Certeau qui, croyons nous, explique cette position et évite de dresser tout procès d'intention au Fondateur de l'Institut des Frères des Ecoles Chrétiennes :

*"L'ordre établi est encore perçu comme Ordre Divin." <sup>1</sup>*

## II. LA DIMENSION MORALE DU CORPS CHRETIEN.

Si les rapports sociaux doivent porter l'empreinte des valeurs de l'Evangile, chacun, dans ses moeurs, va devoir témoigner du Mystère que, en qualité de chrétien, il porte en lui. Comme son école se veut totalement chrétienne, le corps voulu par de La Salle sera totalement chrétien.

Dans le cadre d'une morale chrétienne, il existe deux types de vertus qui correspondent aux deux sources de l'agir moral visant la béatitude : la participation de l'homme qui, par son effort, essaie de faire le bien ; l'action de Dieu dans l'âme, qui permet à l'homme d'atteindre la vie divine béatifiante, but surnaturel que ce même Dieu lui propose. Les premières sont dites morales ou encore humaines. Elles portent avant tout sur les moyens de réaliser la volonté de Dieu. Les secondes sont données par Dieu. Elles vont donner la possibilité à

---

<sup>1</sup> F.J. PUNGIER, La civilité de J. Baptiste De La Salle, DEUXIEME PARTIE CAHIERS LASALLIENS, NUMERO CINQUANTE NEUF, p 170.

l'homme de se surélever dans la perspective de sa divinisation. Puisqu'elles ont Dieu comme visée, elles prennent le nom de théologiques.

Nous l'avons vu précédemment, Jean Baptiste de La Salle, dans ses *Devoirs d'un chrétien envers Dieu (Du)*, précise cette division bipartite des vertus. Pour illustrer et synthétiser cette dichotomie, nous aurons recours au tableau suivant.

LA DIVISION BI.PARTITE DES VERTUS <sup>1</sup>	
"Il y a deux sortes de vertus : les unes regardent Dieu directement, les autres regardent les biens et les maux de cette vie".	
LES VERTUS THEOLOGALES.	LES VERTUS MORALES.
<p>"Il y a trois vertus qui regardent Dieu directement, et qui l'ont pour objet, et pour ce sujet on les nomme théologiques ce sont :"</p> <p>la Foi</p> <p>L'espérance</p> <p>la Charité.</p>	<p>"Elles servent à régler les mœurs : Elles sont en grand nombre, il y en a [...] de deux sortes."</p> <hr/> <p>LES VERTUS CARDINALES      LES VERTUS OPPOSEES AUX SEPT PECHES CAPITAUX</p> <hr/> <p>"Les premiers et les principales vertus morales, de qui dépendent toutes les autres".</p> <p>La prudence</p> <p>l'humilité, la libéralité, la chasteté, le zèle des biens du prochain, la sobriété la douceur, le goût de Dieu, et la</p>

<sup>1</sup> D.A. Second traité du second devoir d'un chrétien, qui est d'aimer Dieu. Chapitre XVI. pp. 184 à 187



	la justice	diligence.
	la force	
	la tempérance	
	... ET	
	"Il y a plusieurs autres vertus que nous sommes obligés de pratiquer [...] L'Écriture et les Saint nous en instruisent."	

Dans les *Règles de la Bienséance et de la Civilité*, c'est une quarantaine de vertus que de La Salle expose à ses lecteurs. Nous les reproduisons toutes ci-dessous, avec, entre parenthèses, leur fréquence d'apparition.

Respect (122)	Prudence (9)	Sobriété (5)	Pureté (2)
Modestie (45)	Pudeur (9)	Piété (5)	Chasteté (2)
Sagesse (40)	Affection (8)	Condescendance (4)	Humilité (2)
Estime (23)	Amitié (8)	Décence (4)	Simplicité (2)
Considération (20)	Circonspection (8)	Référence (4)	Tempérance (2)
Charité (16)	Sincérité (8)	Discrétion (4)	Confiance (1)
Retenue (16)	Reconnaissance (7)	Fidélité (4)	Droiture (1)
Modération (14)	Soumission (7)	Justice (3)	Générosité (1)
Douceur (12)	Gravité (6)	Paix (3)	Réserve (1)
Bienveillance (9)	Union (6)	Patience (3)	

Si, dans la Deuxième partie de sa monumentale étude sur les *Règles de la Bienséance et de la Civilité*, le Frère Jean Pungier met en exergue trois vertus "pivots"<sup>1</sup>, nous préférons, en ce qui nous concerne, en distinguer quatre, pour ce qui a trait à la dimension morale du corps lasallien. Ce sont :

<sup>1</sup> FR. J. PUNGIER, La civilité de Jean Baptiste de la Salle, CAHIERS LASALLIENS NUMÉRO CINQUANTE NEUF, 1997 p 233.

- LA PUDEUR.
- LA MODESTIE.
- LE RESPECT.
- LA CHARITE.

Chacune d'entre elles est accompagnée d'un certain nombre de vertus connexes.

La pudeur	La modestie	Le respect	la charité
la pureté	la sagesse	l'estime	la douceur
la chasteté	la retenue	la considération	la bienveillance
la décence <sup>1</sup>	la modération	la soumission	l'affection
	la tempérance	la déférence	l'union
	l'humilité		l'amitié
	la sobriété		

#### §1. La pudeur. [Pureté, chasteté].

Nous pouvons percevoir, dans les écrits qui relèvent de notre corpus, une certaine mise à distance du corps. L'expression de cette idée force va s'objectiver dans l'interdiction de regarder, de toucher le corps. Cette pudeur vouée au corps, le Fondateur l'explique ainsi :

*"Comme nous ne devons considérer nos corps que comme des temples vivants, où Dieu veut être adoré en esprit et en vérité, et des tabernacles que Jésus-Christ s'est choisi pour sa demeure, nous devons aussi dans la vue de ces belles qualités qu'ils possèdent, leur porter beaucoup de respect, et c'est cette considération qui nous doit particulièrement engager à ne les toucher, et à ne les pas même regarder sans une nécessité indispensable".<sup>2</sup>*

<sup>1</sup> IDEM. p 72 Voir les restrictions qui peuvent être éventuellement faites quant à son contenu.

<sup>2</sup> R.B. Première partie. Chapitre XIII. p 43.

On peut le souligner dès à présent, la représentation lasallienne du corps ne pourra faire l'économie d'une lecture mystique de celui-ci. Cet appel à la pudeur, à la pureté, traverse tous les lieux, tous les temps. Dès le matin, au lever, la préoccupation première doit être de cacher le corps.

*"Aussitôt qu'on est éveillé, il faut se lever promptement et le faire avec tant de circonspection qu'aucune partie du corps ne paraisse nue, quand même on serait seul dans la chambre".<sup>1</sup>*

Le corps doit être dissimulé à son propre regard. De cette obligation faite à celui-ci de ne pas se porter sur le corps, les modalités de l'habillement vont porter la trace.

*"Il est aussi de l'honnêteté de s'habiller très promptement et de prendre d'abord les habits qui couvrent davantage le corps, pour cacher ce que la nature ne veut pas qu'il paraisse"<sup>2</sup>.*

Seules les mains et la tête peuvent être touchées, les autres parties du corps sont prohibées.

*"On doit éviter avec soin et autant qu'on le peut, de porter la main nue sur toutes les parties du corps qui ne sont pas ordinairement découvertes, et si on est obligé de les toucher, il faut que ce soit avec précaution"<sup>3</sup>.*

Cette pudeur rigoureuse, cette mise à distance du corps, on l'observe aussi dans les activités qui peuvent être réalisées au cours du quotidien, dans les temps communautaire et/ou scolaire.

*"Ils ne se toucheront jamais l'un l'autre, même par jeu ou par quelque sorte de familiarité, ce qui est très indécent et contre le*

---

<sup>1</sup> R.B. Deuxième partie. Chapitre I. p 51.

<sup>2</sup> R.B. Deuxième partie. Chapitre II. p 56.

<sup>3</sup> IDEM.

*respect qu'ils se doivent aussi bien que contre la pudeur et la modestie".<sup>1</sup>*

Pendant la correction, l'enseignant ne doit pas toucher le corps de l'écopier.

*"Il aura égard de ne pas mettre la main sur l'écopier, pour quelque raison que ce soit, pendant le temps qu'il corrigera".<sup>2</sup>*

Les Règles Communes dans leur chapitre XIX résumant cette obligation de retenue, de pudeur, dans la vie des Frères.

*"Les Frères doivent être persuadés qu'on ne tolérera aucun dans l'Institut en qui il ait paru ou en qui il paraisse quelque chose d'extérieur contre la pureté".<sup>3</sup>*

Cette sensibilité morale exacerbée s'explique par la crainte ... de l'impureté, des conséquences que peuvent avoir les plaisirs de la chair.

*"L'impureté est un désir déréglé des plaisirs charnels, ou une complaisance dans ces sortes de plaisirs".<sup>4</sup>*

En se laissant aller aux plaisirs charnels, on s'expose à des conséquences graves : cela peut aller jusqu'à mourir sous l'effet de maladies "honteuses".

*"Ceux qui s'adonnent à ce vice sont très malheureux, ils sont infâmes devant Dieu et devant les hommes, ils perdent les biens, la santé et la vie, et ils sont sujets à des maladies honteuses, qui les font quelquefois mourir misérables".<sup>5</sup>*

---

<sup>1</sup> R.C. Chapitre XIX, p.45. [6].

<sup>2</sup> C.F. Deuxième partie, Chapitre V, p.171.

<sup>3</sup> R.C. Chapitre XIX, p.45. [1].

<sup>4</sup> D.A. Second traité du second devoir d'un chrétien qui est d'aimer Dieu, Chapitre XIV, p.172.

<sup>5</sup> IDEM, p.173.

## §2. modestie.

Pour le chrétien de la société civile des *Règles de la Bienséance et de la Civilité*, comme pour le Frère des Règles Communes, la Modestie est la vertu qui, par excellence, doit être celle du corps. En effet si le corps de l'écolier, de l'homme, du Frère doit renvoyer l'image de "Majesté" héritée de leur "naissance élevée" et donc ne laisser rien transparaître de bas dans les attitudes corporelles, il n'en reste pas moins vrai que cette majesté ne doit pas venir "d'estime de soi-même".

Pour le chrétien séculier, la modestie doit paraître, d'une part, dans la silhouette corporelle et dans les postures et attitudes que celle-ci va afficher, d'autre part dans les éléments et parties du corps, qui tous vont devoir refléter cette modestie. Dans la première partie des *REGLES DE LA BIENSEANCE ET DE LA CIVILITE CHRETIENNE* intitulée : *De la Modestie qu'on doit faire paraître dans le port et le maintien des différentes parties du corps*, J.B de La Salle dessine la silhouette de l'HOMME MODESTE : "Ce qui contribue le plus à donner de l'air à une personne et à la faire considérer par sa modestie, comme une personne sage et bien réglée, c'est lorsqu'elle tient toutes les parties de son corps dans la situation que la nature leur a prescrite. [...] il faut qu'il y ait toujours dans le port d'une personne quelque chose de grave et de majestueux [...]. Ce qui doit donner cette gravité, c'est la seule modestie et la sagesse qu'un chrétien doit faire paraître dans toute sa conduite."<sup>1</sup>. Plusieurs défauts ne doivent pas venir affecter le maintien du corps ; parmi ceux-ci, l'affectation et la négligence : "Le premier est l'affectation [...] qui rend une personne guindée dans son extérieur, et qui est tout à fait contre la

---

<sup>1</sup> R.B. Première partie. Chapitre I. p 13.

*bienséance et contre les Règles de la modestie. [...] Il faut aussi se garder d'une certaine négligence, qui fasse paraître de la lâcheté et de la mollesse dans la conduite et qui rende une personne méprisante, parce que cette mauvaise qualité marque une bassesse d'esprit aussi bien que de naissance et d'éducation*"<sup>1</sup>. Suivent les descriptions des stations debout et assis. *"Lorsqu'on est debout, il faut tenir le corps droit, sans le pencher ni d'un côté, ni d'un autre, et ne pas se courber en devant comme un vieillard qui ne peut plus se soutenir. Il est aussi très indécent de se redresser avec affectation, de s'appuyer contre une muraille ou contre quelque autre chose, de faire des contorsions de corps et de s'allonger avec indécence [...]".* Quand on est assis, *il ne faut pas s'étendre lâchement, ni s'appuyer bien fort contre le dossier de la chaise*"<sup>2</sup>. Lors de ses déplacements, le corps doit, là encore, faire preuve de Modestie. *"On doit faire attention, lorsqu'on marche dans les rues, de ne marcher, ni trop lentement, ni trop vite. La lenteur dans le marcher, est une marque, ou de pesanteur, ou de négligence, il est cependant plus indécent de marcher trop vite, cela est beaucoup plus contre la modestie"*. Réglementation du maintien corporel, de la silhouette humaine mais aussi des éléments qui la composent. C'est ainsi que J.B de La Salle opère un inventaire des parties du corps et dresse à leur égard les règles de la modestie.

- Les oreilles. *"La modestie et honnêteté demandent qu'on ne laisse pas amasser beaucoup d'ordures dans ses oreilles ; ainsi, il faut de temps en temps les nettoyer avec un instrument fait exprès, qu'on nomme pour ce sujet cure-oreilles"*<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> IBID. p 2.

<sup>2</sup> IBID. p 4.

<sup>3</sup> IBID. p 6.

Pour les femmes, les oreilles doivent rester sans parures : fleurs, plumes, anneaux, perles, diamants. *"Il est cependant plus modeste et plus chrétien, de ne donner aux oreilles aucun ornement, parce que c'est par elles que la parole de Dieu entre dans l'esprit et dans le coeur, et que le respect qu'on est obligé d'avoir pour cette divine parole, doit empêcher que rien n'en approche qui ressente la vanité"*<sup>1</sup>.

- Des cheveux. *"Comme il n'est pas à propos d'avoir les cheveux forts courts, car cela irait à défigurer la personne, il faut aussi prendre garde qu'ils ne soient pas trop longs, et particulièrement qu'ils ne tombent pas sur les yeux ; voilà pourquoi il est bon de les couper proprement de temps en temps"*<sup>2</sup>.

- Du nez. *"Il est indécent de froncer le nez, et ce sont ordinairement les railleurs qui le font ; il est aussi malhonnête et incivil de le remuer, il ne faut pas même y toucher ni avec les mains, ni avec les doigts nus"*<sup>3</sup>.

- Des mains. *"Il n'est pas honnête de donner des coups avec les mains en badinant avec quelqu'un ; cela sent l'écolier et ne peut être fait que par quelque enfant volage et sans conduite. Quand on parle, dans la conversation, il ne faut ni frapper des mains, ni faire aucun geste"*<sup>4</sup>.

- Des genoux, des jambes et des pieds. *"La civilité veut que lorsqu'on est assis on tienne les genoux dans leur posture naturelle ; et il est indécent de les serrer de trop près et de les beaucoup éloigner. [...] Lorsqu'on est debout, il est de la Bienséance d'avoir*

---

<sup>1</sup> IBID. p.6 - 7.

<sup>2</sup> IBID. Première partie. Chapitre III. p.8 et 9.

<sup>3</sup> IBID. Chapitre VII. p.21.

<sup>4</sup> IBID. Chapitre XII. pp. 38-39.

*les pieds à demi en dehors, et les talons séparés et éloignés environ de quatre doigts l'un de l'autre*"<sup>1</sup>.

Un fois cet inventaire corporel réalisé, montrant ainsi toute la sollicitude dont fait preuve J.B de la Salle à l'égard du corps du séculier, c'est aux vêtements d'être objets d'intérêt. La encore, la modestie doit être de rigueur. *"Pour avoir des habits modestes, il faut qu'il ny ait aucune apparence ni de luxe, ni de vanité"*<sup>2</sup>. D'autre part *"il faut particulièrement avoir soin de tenir toujours ses habits forts nets ; la modestie et la bienséance ne peuvent rien souffrir de sale et de négligée"*<sup>3</sup>. Foin d'exubérance et de laisser-aller, la modestie lasallienne est faite avant tout de retenue, de modération.

Pour le Frère, il ne va pas en être autrement. Le Maître doit être un exemple, un modèle pour ses élèves et pour ceux qu'il aurait à rencontrer. Le corps doit refléter son intériorité, être le miroir de son âme. Dans sa *Méditation pour le seizième Dimanche après la Pentecôte*<sup>4</sup>, Jean Baptiste de la Salle le justifie ainsi : *"Vous êtes dans un emploi où tout le monde vous observe, et qui par conséquent vous engage à pratiquer l'avis que Saint Paul donne à Tite évêque de Crète son disciple, il lui dit de se rendre en toute chose un modèle de bonnes oeuvres, par la doctrine, par l'intégrité de ses moeurs, par la régularité de sa conduite, et par la gravité [...].*

*La profession que vous exercez vous met dans l'obligation d'être tous les jours parmi le monde où l'on observe jusqu'à vos moindres démarches ; c'est-ce qui doit vous engager à ne rien omettre pour être des exemples de toutes sortes de vertus aux yeux des séculiers, au milieu desquels vous avez à vivre ; et c'est*

---

<sup>1</sup> IBID. Chapitre XIV pp 45-46.

<sup>2</sup> R.B. Deuxième partie. Chapitre III. p 64.

<sup>3</sup> IDEM. p 65.

<sup>4</sup> MD. Pour le seizième Dimanche après la Pentecôte. p 189.



*particulièrement par votre gravité et votre modestie que vous devez chercher à les édifier ; car s'ils remarquent en vous quelque trait de légèreté ou de dissipation, ils se scandaliseront facilement; au lieu que si vous paraissez devant eux avec un extérieur composé, ils auront pour vous beaucoup de vénération. On peut ajouter à cela, que comme le sage dit, qu'on juge d'un homme par son extérieur, dès qu'on vous verra dissipé extérieurement, on se persuadera aisément qu'il y a en vous peu de piété et de recueillement, au lieu que si vous faites paraître au dehors un maintien simple et grave, on se persuadera bientôt, que votre intérieur est bien réglé, et qu'on a lieu de croire que vous êtes en état d'élever vos disciples dans l'esprit du christianisme"<sup>1</sup>.*

Le maître possède un emploi public, en constant contact avec l'extérieur, (passants, parents, notables ...), ce qui le contraint, selon Jean Baptiste de la Salle, à une conduite qui ait valeur d'exemple. Le corps doit renvoyer l'éclat du sérieux que présuppose la fonction d'enseignant. Si le maître se laissait aller à quelques fantaisies corporelles, il courrait le risque que chacun ait le sentiment que cela traduit une certaine inconséquence de l'esprit, un manque de sagesse de la personne. D'autre part, l'enseignant coopère à l'action de Dieu ; du fait de cette participation à la mission divine, un devoir de réserve corporelle existe. Cette Maîtrise du corps s'inscrit d'une façon globale dans l'attitude générale que doit avoir le Frère tout au long de la journée et de ses vacations.

Gestuelle mesurée, policée, maîtrisée, voilà ce que l'on peut inférer de cette analyse de la modestie. Celle-ci qui répond, comme nous l'avons vu précédemment, au souci de se conduire selon l'esprit

---

<sup>1</sup> IBIDEM, pp. 200 à 202.

de Jésus-Christ. *“Il y a peu de personnes qu'y vivent et se conduisent selon l'Esprit de Jésus-Christ. C'est cependant ce seul esprit qui doit animer toutes nos actions pour les rendre saintes et agréables à Dieu, et c'est une obligation dont St Paul nous avertit en nous disant en la personne des premiers chrétiens, que comme nous devons vivre par l'Esprit de Jésus-Christ, nous devons aussi nous conduire en toutes choses par le même esprit. Comme il n'y a aucune de vos action selon le même Apôtre qui ne doivent être sainte, il n'y en a aussi pas une qui ne doivent être faite par des motifs purement chrétiens”*<sup>1</sup>.

Cette modestie chrétienne va avoir un prolongement dans l'habit des Frères. Extension du corps, les vêtements vont refléter les valeurs dont celui-ci porte l'empreinte. *“Les frères porteront toujours sur eux des marques de la pauvreté dans leurs habits pourvu qu'ils soient honnêtes c'est-à-dire non déchirés et ils ne porteront de chapeaux de robes de capotes et de souliers qui ne soient comme ceux et celles des autres tant pour l'étoffe que pour la façon”*<sup>2</sup>.

Dans la REGLE DU FRERE DIRECTEUR, Jean Baptiste de la Salle offre de plus amples précisions sur cet habit et sur sa modestie.

*“Les Frères de cet institut seront pauvrement et simplement vêtus, on aura soin cependant que leurs habits soient honnêtes et modestes, l'étoffe dont seront faits, leur habits sera de la serge noire croisée commune et grossière, leurs bas seront de la même étoffe. Ils auront une robe et une capote par dessus, l'une et l'autre descendront jusqu'à six pouces près de terre, l'une et l'autre seront doublées par le haut seulement la robe de toile et la capote de serge.*

*Les robes et capotes seront fermées par devant avec des agrafes jusqu'à la ceinture. Le reste sera fermé et cousu jusqu'en bas. Les*

---

<sup>1</sup> RB. Préface.

<sup>2</sup> RC. Chapitre XVII. De la pauvreté.

*robes et capotes seront sans couture par derrière. Les robes et capote auront toutes la même dimension eu égard à la grandeur et grosseur des corps pour lesquels elles seront faites, les manches seront aussi fermées avec des agrafes sans parement. Les capotes n'auront pas de plis par le haut, les manches en seront longues jusqu'à deux pieds droits de terre. Les robes et les bas des Frères servants seront de couleur brune de la couleur des habits des capucines faits de la même forme que celles des Frères d'écoles [...].*

*Les Frères porteront aussi dans la maison et dans l'école seulement des calottes doublées de laine qui puissent couvrir les oreilles. Celles des Frères servant seront de la couleur de leur robe et celles des Frères d'écoles seront noires.*

*Les Frères hors de la maison et de l'école porteront des chapeaux qui auront six pouces de largeur et quatre pouces et demi de hauteur.*

*Ils auront un colet de serge noire doublée de toile et garny par devant de cuire de vache non cerroyé qui se fermera avec deux agrafes. Tous les habits des Frères seront cousus de fil, ou de laine.*

*Les habits excepté les camisoles et les colets seront tous faits dans une des Maisons de chaque province d'où ils seront fournis aussi bien que les chapeaux dans toutes les autres maisons de cette province. Et cette maison sera celle qui aura été désignée pour cet effet par le Frère Supérieur de l'Institut.*

*Ils auront aussi des rabats de toile de Troyes longs de quatre pouces et larges de trois pouces et demy. Les chemises faites en amandices et ne seront pas froncées par les poignets. Les Frères se serviront de chaussons de toile en été et de laine en hiver.*

*Ils se serviront aussi de gants noirs de laine commune et ne s'en serviront que dans l'école où ils les laisseront avec leur signal.*

*Ils auront aussi un manchon couvert de serge noir dont ils se serviront dans la Maison et ailleurs.*

*Leurs souilliers seront d'un cuire ordinaire de vache et auront des semelles simples. Modestes et grossiers les talons n'auront pas plus d'un pouce de hauteur par dessus la semelle et seront liez avec des cordons. On fera faire les souilliers dans chaque maison"<sup>1</sup>.*

L'emploi des matériaux : serge, toile, cuir, laine, les couleurs utilisées : noire, brun, le mode de fermeture des vêtements : des agrafes, l'ampleur de ces vêtements, leur finition : pas de plis aux capotes, les chemises ne seront pas froncées, manches sans parement, la fabrication des vêtements et des chaussures : réalisée par les Frères ... tout concourt à ce que l'habit reflète l'état du Frère enseignant ... quelqu'un de modeste, tourné vers l'intérieur, dépourvu de fatuité et d'orgueil.

L'accent est mis sur le caractère pratique du vêtement. L'existence de certains détails, tels que les calottes doublées de laine puissent couvrir les oreilles, qu'une distinction soit faite entre les chaussons de toile et ceux en laine, et ce par rapport à la saison, qu'un manchon et des gants soient utilisés, cela montre bien que, s'il y a recherche d'une certaine "ascèse" vestimentaire, il n'en demeure pas moins vrai que ce n'est pas aux dépens d'un certain bien-être - tout relatif, certes - lié à la différence de température entre les saisons. Le corps est sujet d'attention, la santé est recherchée. D'autre part, la modestie n'est pas synonyme de négligence : *"Enfin vous tiendrez vos habits toujours propres et nets"<sup>2</sup>.*

En définitive, pour de La Salle, la modestie est l'association d'une pratique extérieure et l'attention tout intérieure à la présence de

---

<sup>1</sup> R.D. Des habits des Frères de cet Institut. p 11 . 12.

<sup>2</sup> R. De la modestie. p 178.

Dieu. Le chrétien, qu'il soit séculier ou religieux, doit porter son attention, sa vigilance sur les moindres détails de son existence, afin que cette dernière soit toute reliée *"au dessein de Dieu sur le monde, par la conscience de la présence de Dieu à ce monde"*<sup>1</sup>.

### §3. RESPECT.

Nous venons de voir que le corps et le vêtement du Frère, par la modestie qui s'en dégage, renvoient de façon explicite à un souci de vivre en conformité avec l'Esprit de Jésus-Christ. Les actions doivent toutes tendre vers un même idéal : être agréable à Dieu. Là encore, la Mystique côtoie - phagocyte, oserions-nous dire la morale.

On vient de l'étudier, la modestie lasallienne, c'est la maîtrise de soi, de son corps. Le respect est, lui, la vertu qui contrôle, dirige le comportement social, les relations que l'on établit dans la société. Ces deux vertus sont, sans ambivalence aucune, les points d'ancrage de la morale. Comme l'indique le Frère Jean Pungier, le langage de Jean-Baptiste de la Salle est significatif.

- *"La modestie ... doit paraître"*<sup>2</sup>

- *"on doit donner ... des marques extérieures de respect"*<sup>3</sup>.

Cette vertu de respect prend sa source dans le Quatrième Commandement de Dieu.

*"Dieu nous ordonne par son quatrième commandement d'honorer nos pères et nos mères ; sous ces noms de père et de mère sont compris tous ceux qui ont sur nous quelque autorité"*<sup>4</sup>.

Suit la liste des personnes qui possèdent l'autorité : les pères, les mères, les tuteurs, les curateurs, les parrains, les marraines, les Maîtres et les maîtresses, les maris à l'égard de leurs femmes, les

---

<sup>1</sup> FR. A. LOES. Modestie. IN THEMES LASALLIENS. VOLUME 3.ROME. FRERES DES ECOLES CHRETIENNES. 1996. p 224.

<sup>2</sup> RB. Préface. p 6.

<sup>3</sup> IDEM.

<sup>4</sup> DA. Second traité du second devoir d'un chrétien, qui est d'aimer Dieu. Chapitre VI. p 124.

seigneurs, les magistrats, les prélats et les pasteurs de l'Eglise. Ces personnes d'autorité ont néanmoins elles aussi des devoirs, par exemple les parents vis-à-vis de leurs enfants, les tuteurs pour leur pupille ou encore les maîtres et maîtresses pour leurs serviteurs ... et ainsi de suite. Le respect est au centre de ces relations, comme ordonné de Dieu, c'est un devoir.

- *"Les enfants ont cinq devoirs à rendre à leurs pères et mères, en vertu de ce commandement : ils doivent les aimer, les respecter [...]"*<sup>1</sup>.

- *"Les serviteurs et les servantes doivent respecter leurs maîtres et maîtresses"*<sup>2</sup>.

- *"Les maris doivent à leurs femmes l'amour, le respect, ..."*<sup>3</sup>.

- *"Les devoirs des Diocésains à l'égard de leur Evêque, des Paroissiens à l'égard de leur curé, et des inférieurs à l'égard des supérieurs spirituels sont de les aimer, de les respecter ..."*<sup>4</sup>.

Cet appel au respect entre, de toute évidence, dans la droite filiation des données sociales : la hiérarchisation de la société du XVII<sup>ème</sup> siècle. On l'a vu, le vocable "respect" est présent cent vingt deux fois dans les Règles de la Bienséance et de la Civilité Chrétienne et nous n'avons pas la volonté de tirer du texte la totalité des expressions qui le mettent en jeu. Nous nous contenterons d'en indiquer quelques-unes, qui intéressent le corps.

Comme pour la modestie, le Fondateur passe en revue les éléments du corps et indique ce qu'il faut ou pas faire en de nombreuses circonstances de la vie quotidienne, pour ne pas manquer de respect à Dieu, aux autres, à soi.

---

<sup>1</sup> *IBID.* p 125.

<sup>2</sup> *IBID.* p 128.

<sup>3</sup> *IBID.* p 127.

<sup>4</sup> *IBID.* p 129.

Les coudes. *“Il est tout à fait contre la civilité de s'accouder, en écoutant quelqu'un qui nous parle ; il l'est encore plus de le faire étant à table, c'est beaucoup manquer de respect à l'égard de Dieu, de tenir cette posture en le priant”*<sup>1</sup>.

Les mains. *“C'est prendre bien de la liberté de se frotter les mains en présence des personnes à qui on doit du respect, soit à cause du froid, soit par un sentiment de joie, ou pour quelque autre raison, on ne doit pas même le faire lorsqu'on est avec ses amis les plus familiers”*<sup>2</sup>.

Des habits pour le corps. *“La négligence dans les habits est une marque ou qu'on ne fait pas d'attention à la Présence de Dieu, ou qu'on n'a pas assez de respect pour lui”*<sup>3</sup>.

Du mouchoir. *“Avant que de se moucher, il est indécemment d'être longtemps à tirer son mouchoir, et c'est manquer de respect à l'égard des personnes avec qui on est”*<sup>4</sup>.

Des bâillements. *“Il est de la bienséance de s'abstenir de bailler, lorsqu'on est avec d'autres personnes, surtout lorsque c'est avec des personnes à qui l'on doit du respect”*<sup>5</sup>.

Des cheveux dans l'église. *“Il est très indécemment de se peigner en compagnie ; mais c'est une faute insupportable de le faire dans l'église. C'est un lieu où on doit être très propre pour le respect qu'on a pour Dieu”*<sup>6</sup>.

#### §4. LA CHARITE.

La charité, vertu théologale, comprend l'amour de Dieu et du prochain. La charité est une vertu indispensable au chrétien, elle lui

---

<sup>1</sup> IBID. Chapitre VI p.38.

<sup>2</sup> IBID. Chapitre VII. p.39.

<sup>3</sup> IBID. Deuxième partie. Chapitre III. p.61.

<sup>4</sup> R.B. Première partie. Chapitre VII. p.23.

<sup>5</sup> R.B. Première partie. Chapitre X. p.32.

<sup>6</sup> R.B. Première partie. Chapitre III. p.8.

permet de transcender ses liens avec les autres, de mettre de l'amour au coeur de ses rapports avec eux. Voici ce qu'en dit le Fondateur dans les *Devoirs d'un chrétien envers Dieu* (DA).

*"La charité est une vertu, qui nous est donnée de Dieu, et qui nous fait aimer Dieu par dessus toutes choses, et notre prochain comme nous-mêmes pour l'amour de Dieu"*<sup>1</sup>.

La charité n'est pas une vertu qui peut s'acquérir, elle est donnée par Dieu. A l'homme, ensuite, de la mettre en oeuvre au coeur de son agir.

*"Quand on dit que nous devons aimer notre prochain, on doit entendre que nous devons aimer tous les hommes qui sont nos prochains et nos frères, étant tous descendus d'un même père [...]."*<sup>2</sup>

La "Foi sans les oeuvres est morte" : croire en Dieu, c'est l'aimer : l'aimer, c'est placer la charité au centre de sa vie, de ses actions.

Dans les visites que l'on fait.

*"La bienséance chrétienne se règle sur la charité, dans les visites, lorsqu'on en rend, ou pour contribuer au salut du prochain, ou pour lui rendre quelque service temporel"*<sup>3</sup>.

Cela peut être aussi au moment de se saluer, avec le baiser qui retrouve l'identité qu'il possédait aux temps de l'Eglise primitive.

*"Le baiser est encore une autre manière de saluer, qui ne se fait ordinairement que par des personnes qui ont quelque union entre elles, et quelque amitié particulière. Il était fort en usage dans la primitive Eglise, parmi les fidèles, qui s'en servaient comme d'une*

---

<sup>1</sup> DA. Second traité du second devoir d'un chrétien, qui est d'aimer Dieu. Chapitre I. p 91.

<sup>2</sup> DA. IDEM. p 98.

<sup>3</sup> IBID. p 101.



*marque sensible d'une union très intime entre eux, et d'une charité parfaite.*"<sup>1</sup>

Ou encore au moment des repas, et de la façon de les envisager.

*"(Saint-Paul) veut aussi que les festins ne soient pas ni magnifiques, ni dissolus ; c'est-à-dire, qu'il n'y ait pas un trop grande abondance et diversité de viandes, et qu'on n'y fasse pas d'excès : c'est en quoi les règles de la bienséance s'accordent, soit avec celles de la Morale chrétienne, dont il ne nous est jamais permis de nous éloigner, non pas même par complaisance et par condescendance pour le prochain ; car ce serait une charité mal réglée."*<sup>2</sup>

Ou certaines situations bien précise, vont être l'occasion de témoignage de charité. *"La charité, aussi bien que l'honnêteté, veulent qu'on s'incommode pour faire place aux autres quand on est auprès du feu ; et qu'on se retire même en arrière pour donner moyen de se chauffer à ceux qui en ont plus de besoin."*<sup>3</sup>

Ce que de La Salle tente donc de promouvoir, c'est un certain idéal d'homme, de chrétien, une personne qui serait maîtresse d'elle-même, de toutes les parties de son corps. Il suffit de lister les différents chapitres de la Première Partie des *Règles de la Bienséance et de la Civilité* pour s'en convaincre.

- Chapitre I. Du port et du maintien de tout le corps.
- Chapitre II. De la tête et des oreilles.
- Chapitre III. Des cheveux.
- Chapitre IV. Du visage.
- Chapitre V. Du front, des sourcilles et des joues.
- Chapitre VI. Des yeux et de la vue.

---

<sup>1</sup> R.B. Deuxième partie. Chapitre VI. p 169.

<sup>2</sup> R.B. Deuxième partie. Chapitre IV. pp. 79 à 80.

<sup>3</sup> R.B. Deuxième partie. Chapitre VIII. p 236.

- Chapitre VII. Du nez, et de la manière de se moucher et d'éternuer.

- Chapitre VIII. De la bouche, des lèvres, des dents et de la langue.

- Chapitre IX. Du parler et de la prononciation.

- Chapitre X. Du bâiller, du cracher et du tousser.

- Chapitre XI. Du dos, des épaules, es bras et du coude.

- Chapitre XIII. Les parties du corps qu'on doit cacher, et des nécessités naturelles.

- Chapitre XIV. Des genoux, des jambes et des pieds.

Mais cette maîtrise des éléments "extérieurs", physiques n'est pas suffisante. La Maîtrise s'étend aux passions.

- *"Ces personnes dont le visage change à chaque occasion qui se présente sont très incommodes."*<sup>1</sup>

- Le jeu ... *"Il faut beaucoup de précaution pour ne s'y pas laisser aller à quelque passion déréglée." [...] Quoi qu'il faille faire paraître en jouant beaucoup de gaieté sur son visage [...] il est cependant contre la bienséance de témoigner une joie extraordinaire quand on gagne."*<sup>2</sup>

Des vérités. *"S'il arrive que les autres ne veuillent pas croire ce que l'on dit, il faut bien se garder de s'en faire de la peine [...] Car ceux qui ne se sont pas convaincus par des raisons, le seront encore bien moins par la passion."*<sup>3</sup>

Ces passions doivent être réglées, domptées, même si certaines comme l'amitié<sup>4</sup> peuvent affleurer. Le message semble donc clair : soyons maître de nous-mêmes, modérons nos passions. Faisant

---

<sup>1</sup> R.B. Première partie. Chapitre IV. p 12.

<sup>2</sup> R.B. Deuxième partie. Chapitre V. pp 142 . 148.

<sup>3</sup> R.B. Deuxième partie. Chapitre VII. p 190.

<sup>4</sup> R.B. Première partie. Chapitre XII. p 40.

mémoire de la loi divine, de La Salle engage son prochain, son lecteur à être exigeant vis à vis de son corps, qui doit être plein de retenue, de pudeur, aussi bien lorsque la personne est seule que lorsqu'elle se trouve en présence d'autrui. Sa vision morale du corps n'est pas une représentation négative ; c'est une position certes sans compromission - il n'y a qu'à lire les lignes virulentes qu'il a écrites contre les bals, les danses ou le théâtre - mais surtout une morale qui valorise l'affirmation du Mystère que le chrétien porte en lui. C'est pourquoi il ne peut y avoir rien de bas<sup>1</sup>, nulle bassesse<sup>2</sup> dans l'agir de l'homme. Comme nous l'avons souligné plus avant, c'est un projet chrétien que de La Salle a pour l'homme. Son corps doit extérioriser cette vie de véritable disciple de Jésus-Christ.

### III. LA DIMENSION MYSTIQUE DU CORPS CHRETIEN.

Dans *ses Règles de la Bienséance et de la Civilité chrétienne*, lorsque de la Salle fait le constat du "*peu de christianisme qu'il y a dans le monde, et combien il y a peu de personnes qui y vivent et se conduisent selon l'Esprit de Jésus-Christ*"<sup>3</sup>, en définitive il s'interroge sur le sens que donnent les chrétiens à leurs actes, la signification qu'ils leur affectent. Selon lui, ils ont trop souvent coupé les valeurs temporelles, terrestres, de leurs attaches avec Dieu. Ils ne les réfèrent plus suffisamment à lui. Pour le Fondateur, les actes, le corps, en un mot le temporel, doivent aider le chrétien à rejoindre son Dieu. Par le baptême, l'homme, l'écolier entre dans le Mystère et devient temple du Saint Esprit.

---

<sup>1</sup> R.B. Deuxième partie. Chapitre V, p 157.

<sup>2</sup> R.B. Première partie. Chapitre XII, p 42.

<sup>3</sup> R.B. Préface p 1.

*“Ses membres sont devenus par le baptême la demeure du Saint-Esprit, et sont consacrés à Dieu comme les temples matériels”<sup>1</sup>.*

Le corps devient un *“tabernacle où Jésus à la bonté de vouloir bien se reposer souvent”<sup>2</sup>.*

Dès cet instant, le chrétien doit vivre en complète harmonie avec la loi de Dieu, loi qui lui enseigne de faire toutes ses actions dans la vue de Dieu, d’avoir Dieu comme pivot de son existence.

*“Soit que vous mangiez, leur dit-il soit que vous buviez, enfin quelque chose que vous fassiez, faites tout pour la gloire de Dieu.”<sup>3</sup>*

Les actions ne doivent être accomplies que pour contenter Dieu. Il ne faut accorder au corps que ce qui est *“nécessaire”<sup>4</sup>* et *“renoncer aux plaisirs des sens, qui sont les portes par où le péchés entre dans notre âme.”<sup>5</sup>*

Malheureusement, en regardant autour de lui, Jean-Baptiste de la Salle observe trop de chrétiens qui se contentent de préférer ces *“plaisirs des sens”*, de la chair, qui convoitent l’argent dans le jeu ou encore idolâtrèrent leur corps.

*“Il y a des femmes auxquelles il faut des deux et trois heures et quelquefois même des matinées entières pour s’habiller ; on pourrait dire d’elles avec justice que leur corps est leur Dieu.”<sup>6</sup>*

Parmi ces gens, il en existe donc qui se disent chrétiens ; mais, en fait, ils sont prisonniers du plaisir, ne savent pas dominer leurs instincts, sont esclaves de leurs passions, de leur affectivité, finalement de leur corps. En un mot, ils *“se perdent”*, se ferment les portes de la vie spirituelle et, par là même, perdent leur âme et la

---

<sup>1</sup>DA. Seconde partie des moyens de se bien acquitter de ses devoirs envers Dieu. Chapitre II. p 223.

<sup>2</sup>R.B. Deuxième partie. Chapitre III. p 62.

<sup>3</sup>M.F. De ce qu’on a fait ou manqué de faire pour Dieu pendant cette année. p 245.

<sup>4</sup>M.F. Sur la conversion de Saint Augustin. p 60.

<sup>5</sup>IDEM. p 60.

<sup>6</sup>R.B. Deuxième partie. Chapitre II. p 57.

promesse de la vie éternelle, car le Fondateur n'imagine pas le corps et l'âme comme deux entités, non, il les envisage comme les deux aspects irréductibles, mais impliqués l'un dans l'autre, d'un seul être, qui est l'Homme. Il y a interaction entre l'âme et le corps. "Des portes" existent entre l'âme et le corps, ce sont les sens. Et, si la Maîtrise des sens n'existe pas, le corps comme l'âme se perdent.

*"Les gourmands se perdent le corps et l'âme."*<sup>1</sup>

Le corps est le "*moyen d'action*"<sup>2</sup> de l'âme. Elle n'est activée que par lui ; il en est ainsi de toutes nos actions extérieures. Pour vivre, il faut boire, manger et s'inscrire dans le monde.

*"C'est ainsi qu'on sanctifie les actions même les plus basses et les plus naturelles en ne les faisant que pour contenter Dieu."*<sup>3</sup>

Par le corps, le chrétien met en oeuvre, objective l'Esprit qui est en lui. C'est cette contribution du corps à sanctifier l'âme qui fait que le chrétien honore les reliques des Saints.

*"Il est aussi tout à fait selon l'Esprit de l'Eglise d'honorer les Reliques des Saints, c'est-à-dire, leurs corps, ou ce qui en reste sur la terre ; parce que les corps ayant contribué à la sanctification de leurs âmes, ayant été les Membres de Jésus-Christ, les Temples vivants du Saint-Esprit [...]. Il est bien juste que nous leurs rendions quelque honneur."*<sup>4</sup>

Mais le corps n'est pas seulement un moyen d'action ; il est également "*moyen d'expression*"<sup>5</sup>. C'est par le corps que s'exprime la vie intérieure. Le corps donne la traduction de notre affectivité, de notre émotion profonde.

---

<sup>1</sup> G.A. Instruction XIX, p. 381.

<sup>2</sup> J. MOUROUX. Sens chrétien de l'homme. PARIS. EDITIONS MONTAIGNE. 1945 p. 44

<sup>3</sup> R. De l'Esprit de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes. p. 47.

<sup>4</sup> D.A. Second traité du second devoir d'un chrétien qui est d'aimer Dieu. Chapitre III, p. 111

<sup>5</sup> J. MOUROUX. Sens chrétien de l'homme. PARIS. EDITIONS MONTAIGNE. 1945. p. 48.

*“Un signe est un geste corporel qui véhicule un sens, une attitude corporelle qui manifeste une intension, plus simplement et plus profondément, c’est le corps traduisant l’âme.”<sup>1</sup>*

A plusieurs occasions, de La Salle souligne le fait que le corps est expression de l’âme et que la manière dont on se vêt ou dont on prend soin de lui renvoie à l’image de l’intérieur.

- *“On doit regarder la netteté du corps, et particulièrement de la tête, comme une marque extérieure et sensible de la pureté de l’âme.”<sup>2</sup>*

- *“Ils font connaître par la modestie de leurs habits, la sagesse et la simplicité de leur âme.”<sup>3</sup>*

Il ajoute que le corps ment avec beaucoup de difficulté, et qu’il lui est quasiment impossible de dissimuler la nature de l’intérieur, de l’âme.

*“On connaît souvent dit le sage, par ce qui paraît sur les yeux, ce qu’une personne a dans le fond de son âme, et quelle est sa bonté ou sa mauvaise disposition, et quoiqu’on ne puisse pas s’en assurer avec certitude, c’en est cependant une marque assez ordinaire.”<sup>4</sup>*

Le corps est donc traduction de l’âme ; mais l’âme est faite pour Dieu et la complémentarité porte jusque là. Il existe pour aider à communiquer, communier avec Dieu. Dans l’école lasallienne, dans la vie séculière, dans la communauté, signe de croix, inclinaison, genuflexion, mains jointes, tout traduit l’élan vers Dieu.

A l’école, tout le jour, l’enfant devra se souvenir qu’il est *“en la Sainte présence de Dieu”<sup>5</sup>*. Onze fois par jour, la présence de Dieu est rappelée aux écoliers et aux maîtres pendant les prières.

---

<sup>1</sup> IDEM. p 48.

<sup>2</sup> R.B. Première partie. Chapitre II. p 6.

<sup>3</sup> R.B. Deuxième partie. Chapitre III. p 64

<sup>4</sup> R.B. Première partie. Chapitre VI. p 16.

<sup>5</sup> E. Prières qui se disent dans l’école l’après-midi. p 21.

A huit heures au commencement de l'école.

A huit heures et demie, après le déjeuner.

A neuf heures et à dix heure.

A la fin de l'école du matin.

A une heures et demie, au commencement de l'école.

A deux heures et à trois heure.

A trois heures et demie avant le goûter.

A quatre heures après le goûter.

A la fin de l'école du soir.

Ces prières sont des temps où le maître et les enfants vont converser avec Dieu ... puisque :

*"Le premier avantage que ce saint nous fait remarquer, qu'à celui qui prie, qui est aussi le plus considérable de tous est qu'il a l'honneur de converser avec Dieu."*<sup>1</sup>

La prière est une des façons particulières qui montre que l'homme adore Dieu. Par la participation du corps - de l'extérieur - on montre le respect "intérieur" qu'on lui témoigne.

*"On adore Dieu en deux manières, on l'adore intérieurement et en esprit, en la reconnaissant et en l'honorant dans le fond de son âme [...] On l'adore aussi extérieurement, en témoignant par des actions de soumission extérieures du corps l'estime et le respect qu'on a pour sa divine majesté."*<sup>2</sup>

Pour converser avec Dieu, le corps va devoir adopter une attitude de "soumission".

*"Quoiqu'on puisse prier Dieu en toutes sortes de postures, il est de la piété chrétienne et du respect qu'on doit à Dieu, lorsqu'on le*

---

<sup>1</sup> F.J. PUNGIER. La civilité de Jean-Baptiste de la Salle. CAHIERS LASALLIENS NUMERO CINQUANTE NEUF. 1997. p 293.

<sup>2</sup> D.A. Second traité de la prière. Chapitre I. p 417.

*prie en particulier, d'avoir les deux genoux en terre sans s'appuyer, sans s'asseoir sur ses talons et avec un extérieur très recueilli [...]*

*Saint-Paul veut que les hommes aient la tête découverte en priant, et que les femmes l'aient couverte [...]. C'est aussi un usage assez ordinaire de prier les mains jointes [...]. A l'égard des yeux les uns les tiennent élevés vers le ciel [...]. les autres les baissent."<sup>1</sup>*

Si le corps est une aide, un moyen, il peut aussi devenir une résistance. Le corps peut ainsi empêcher l'activité spirituelle. Que l'écolier soit distrait par un camarade, qu'un bruit apparaisse au moment de la prière, dans l'Eglise ou dans la classe, et le corps réagit à ces stimuli, empêchant l'âme, la bridant. C'est pourquoi le maître sera si vigilant lors des prières et que les "fautes" dans l'église seront d'autant moins bien acceptées.

Comme le note le Frère J. Pungier, c'est une véritable "*vie en esprit de prière*"<sup>2</sup> que Jean-Baptiste de la Salle propose à l'enfant, de la même façon qu'à l'adulte. Dès l'entrée en classe "*on leur inspirera d'entrer dans leur classe avec un profond respect dans la vue de la présence de Dieu.*"<sup>3</sup> Par la suite, on l'a vu, actes de foi et prières viennent jaloner la journée. Pour les adultes, les Devoirs d'un chrétien envers Dieu (DB) indiquent les occasions de la journée où l'on doit prier. Il y en a Huit.

*"1. Dès qu'on s'éveille . 2. Quand on entre dans quelque place, ou qu'on en sort. 3. Dans chacune de ses actions. 4. Quand on va travailler. 5. Avant que de sortir de la maison. 6. Avant et après les repas. 7. Avant que de se mettre au lit. 8. Quand on est couchée."<sup>4</sup>*

---

<sup>1</sup> DA. Second traité du second devoir d'un chrétien qui est d'aimer Dieu. Chapitre III. p 105

<sup>2</sup> F.J. PUNGIER. La civilité de Jean-Baptiste de la Salle. CAHIERS LASALLIENS NUMERO CINQUANTE NEUF. 1997. p 295

<sup>3</sup> CE. Chapitre I. pp. 2 et 3.

<sup>4</sup> DB. Second traité de la prière. Instruction VI. p 270.



Au terme de ce cheminement personnel, l'homme doit donc prendre conscience qu'aucune de ses activités n'est désormais profane ; toutes doivent être réalisées pour la gloire de Dieu. Puisque l'Esprit Saint a pris place dans ses membres, son corps, toutes les activités corporelles, quelles qu'elles soient, doivent être dirigées vers Dieu. Pour de La Salle, même les plus humbles, comme boire et manger, doivent avoir cette vocation. C'est à ce prix que l'homme, l'enfant sera libre. Si le corps est laissé à lui-même, si l'âme n'a plus la capacité de la spiritualiser, alors la liberté disparaît.

*"Les mauvaises habitudes contractées dès l'enfance et longtemps entretenues, passant d'ordinaire en nature, c'est pourquoi il faut que ceux qui ont la conduite des jeunes enfants les reprennent [...]. En effet, on peut dire avec raison qu'un enfant qui s'est habitué dans le péché, a perdu en quelque façon sa liberté."*<sup>1</sup>

#### IV. CONCLUSION.

L'habitus lasallien se situe dans la droite ligne de l'héritage néo-testamentaire. En effet, de La Salle, on l'a analysé, dispense un discours tout empreint d'une mystique résolument paulinienne. Le corps humain est temple, tabernacle, il se doit d'être préservé, d'où la rigueur demandée pour ce qui touche la pudeur, la pureté, la nudité du corps. L'habitus lasallien s'inscrit parfaitement dans la pensée chrétienne qui, de par l'existence du péché originel, fait du corps un lieu d'interrogation. A aucun endroit de l'oeuvre écrite le thème de la sexualité n'est véritablement abordé. Seules quelques remarques concernant le coucher affleurent, mais rien de très approfondi. Le Fondateur suit encore les préceptes pauliniens en mettant en lumière

---

<sup>1</sup> MTR. Onzième méditation, p 55.

une vertu recommandée par Saint-Paul : la modestie. Nous avons dit ultérieurement que la mortification par le jeûne était un trait commun, qui traversait les différentes représentations chrétiennes du corps ; de La Salle, lui aussi, promeut cette orientation dans ses textes. En définitive, quand il fait allusion aux concupiscences et incite vivement à éviter toute relation avec les personnes qui vivent de cette sorte, pour s'en préserver, il ne fait que poursuivre un discours spécifiquement chrétien sur le corps, qui, dès l'Antiquité tardive I - II Siècle - succède "à une apologie du plaisir comme réalisation de soi"<sup>1</sup> et qui s'objectivait dans "le corps grec"<sup>2</sup>. Mais de La Salle est également homme du XVIIIème siècle, et il en épouse ses dominantes. Sa représentation du corps se trouve au carrefour du pessimisme moral et du rigorisme qui spécifient ce siècle. Au cœur du débat janséniste, anti-janséniste, qui a pour toile de fond le jeu de la Grâce et de la liberté humaine, il insiste sur la nécessité de la première et son indispensable présence.

*D. "Un chrétien peut-il de soi-même, et par ses propres forces s'acquitter de ses deux devoirs envers Dieu, qui sont de le connaître et de l'aimer ?*

*R. Il ne le peut nullement.*

*D. De quoi un chrétien a-t-il besoin pour s'acquitter de ces deux devoirs ?*

*R. Il a besoin pour cela d'un secours particulier de Dieu [...].<sup>3</sup>*

*R. Ce secours est appelé la grâce de Dieu [...].<sup>4</sup>*

*D. La grâce actuelle nous est-elle nécessaire ?*

---

<sup>1</sup> B. ANDRIEU, *Le corps dispersé*. PARIS L'HARMATTAN, 1993, p 18.

<sup>2</sup> IDEM, pp. 12 à 18.

<sup>3</sup> DB, *Seconde partie des Moyens de Bien s'acquitter de ses devoirs envers Dieu*, p 139.

<sup>4</sup> IDEM, p 140.

*R. Oui, elle nous est même si nécessaire, que sans elle nous ne pouvons n'avoir aucune bonne pensée, ni faire aucune bonne action".<sup>1</sup>*

Le pessimisme transparait dans son idée de l'Homme.

*"La faiblesse des hommes est grande, à cause de leur inclination du péché"<sup>2</sup>.*

*"Ce qui fait leur unique occupation, consiste ordinairement en ce qui concerne leurs affaires temporelles et les besoins du corps"<sup>3</sup>.*

Néanmoins, cela ne l'empêche pas de poser au centre de son anthropologie la volonté. C'est elle qui permet à l'homme d'adhérer aux valeurs évangéliques et légitime la référence à l'habitus. On dépasse la problématique de la toute puissance de la Grâce et de l'impuissance rédhitoire de l'homme, pour entrer dans une problématique prométhéenne où celui-ci devient acteur de sa propre liberté, de sa propre fin.

*"Quoique la mort de Jésus-Christ ait été plus que suffisante pour effacer les péchés de tous les hommes, et pour y satisfaire pleinement, puisque Dieu nous a réconcilié avec lui-même par Jésus-Christ ; cependant comme les grâces qu'il nous a méritées ne sont efficaces pour notre salut qu'autant que notre volonté se porte à y correspondre"<sup>4</sup>.*

Le rigorisme, comme le définit R. Taveneaux, consiste dans *"la disposition de conscience tendant à élever la barrière entre les choses permises et les actes défendus"<sup>5</sup>*. Il se réfère à la pratique chrétienne, à l'agir. Le XVIIème siècle est marqué par l'Augustinisme<sup>6</sup>, et la

---

<sup>1</sup> IBID. p 142.

<sup>2</sup> M.D. Pour le IIIe Dimanche après la Pentecôte. p 158.

<sup>3</sup> M.D. Pour le Vème Dimanche après le

<sup>4</sup> MFR. Troisième Méditation. p 15.

<sup>5</sup> R. TAVENEAUX. Le catholicisme dans la France classique 1610 - 1715. TOME II. PARIS. EDITIONS S.E.D.E.S. 198 p 432.

<sup>6</sup> J. PUNGIER. Jean-Baptiste de La Salle. Le message de son catéchisme. FRERES DES ECOLES

position lasallienne vis à vis de la pudeur, de la pureté, entre dans cette perspective rigoriste. Le Fondateur, par ses prises de position à l'égard de la nudité du corps, réfracte la sensibilité morale et culturelle propre au milieu ecclésial du XVIIIème siècle. C'est ainsi que, dans ses travaux sur les sources des *Règles de la Bienséance et de la civilité chrétienne*, le Frère Jean Pungier<sup>1</sup> montre parfaitement que la vision lasallienne du corps, pour ce qui est de la nudité et de la pureté, se retrouve chez d'autres auteurs du siècle.

Les écrits désignent certaines parties du corps comme invisibles. Seules la tête et les mains peuvent être vues. Il y a une instauration des distances physiques, une mise à distance - avons nous dit - du corps. Le regard se substitue au toucher. La valeur du regard d'autrui s'impose. C'est pour cela qu'il faut être vigilant, pour que le corps renvoie bien le visage de l'âme. La propreté corporelle est perçue dans une perspective de représentation sociale. En effet en ce XVIIIème siècle *"les pores semblent autant d'ouvertures, les organes autant de réceptacles"*<sup>2</sup>. Cette perception selon laquelle l'eau ou l'air peuvent s'infiltrer dans le corps va se trouver amplifiée lors des épidémies : *"Les temps de peste ont exacerbé une image de frontières corporelles pénétrables : corps ouvert au venin. La contagion si rapide et si atroce suggérait qu'un principe actif pouvait infiltrer le souffle mais aussi la peau"*<sup>3</sup>.

De cette représentation dominante d'un corps totalement poreux va découler en temps de peste un choix d'habits particuliers. C'est ainsi que seront évités les laines ou les cotons, matières trop perméables, au profit du satin ou du taffetas, qui sont lisses et seront

---

CHRETIENNES, 1924, p. 115.

<sup>1</sup> F.J PUNGIER, *La civilité de Jean-Baptiste de La Salle*, CAHIERS LASALLIENS, ROME, NUMERO CINQUANTE HUIT, ROME, 1996, 358 p.

<sup>2</sup> G. VIGARELLO, *Le propre et le sale*, PARIS, EDITIONS DU SEUIL, 1985, p. 243.

<sup>3</sup> IDEM, p. 23.

portés si serrés que l'infection ne pourra entrer. D'autre part, la propreté des personnes sera celle de leur linge. *"Le linge "lavé", sans l'usage de l'eau"*<sup>1</sup>. Cette propreté et ses critères, ce ne sont pas les hygiénistes qui la dictent mais les auteurs des livres de bienséance et les praticiens de la cour. Pour G. VIGARELLO, la vision de la propreté au XVIIe siècle participe ainsi *"à un art de la représentation. Plus largement, elle s'intègre à un modèle social circonstancié : la cour comme exemple et spectacle"*<sup>2</sup>. Si donc le linge lave, le linge montre aussi : La cour qui inspire donc au XVIIe siècle la vision de la propreté va de façon exacerbée mettre en avant cet intérêt pour le linge reflet - nous venons de le voir - de l'hygiène du corps. Le vêtement, la mode sont "souverains"<sup>3</sup>. Des "arbitres" de la mode - CINQ MARS, MONTAURON, LAUCUN, VARDES, LENGLEE<sup>4</sup> seront écoutés ... et copiés.

Vivre en chrétien de la façon dont de La Salle l'envisage n'est donc pas chose facile. Le Fondateur est très exigeant, très radical dans ses convictions. Un véritable disciple de Jésus-Christ se trouve dans l'obligation d'acquiescer un certain nombre de vertus et de développer celles qu'il a reçues de Dieu s'il veut mériter cette qualité de Chrétien. Ces vertus, qui sont l'indice de la force intérieure de l'homme polarisée sur le but à atteindre - agir en référence à la loi divine, et maîtriser des comportements eux aussi adaptés à cette même fin - relèvent, selon nous, d'un habitus et, plus explicitement, d'un habitus chrétien. Observant "le peu de christianisme" qu'il y a parmi ces contemporains, de La Salle, par le biais de ses écoles, essaie d'y

---

<sup>1</sup> *IBID.* p 82.

<sup>2</sup> *IBID.* p 94.

<sup>3</sup> G. MONGREDIEN. *La vie quotidienne sous Louis XIV.* PARIS. LIBRAIRIE HACHETTE. 1948. p 72.

<sup>4</sup> *IDEM.* p 69.

remédier, en proposant une éducation qui va mettre en oeuvre cet habitus chrétien.